

Union - Discipline - Travail

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local

ATLAS NATIONAL DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



Financé par l'Etat de Côte d'Ivoire

Novembre 2020

5- Réseau de communication	149
II. Perspectives : vision du futur.....	150
1- Education.....	151
2- Santé	151
3- Eau potable	152
4- Electricité.....	152
5- Transport.....	152
EQUIPE TECHNIQUE DE LA REALISATION DE L'ATLAS NATIONAL	155
BIBLIOGRAPHIE	157
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	160

Liste des figures

Figure 1: Diagramme ombro-thermique	24
Figure 2: Population selon la nationalité ; Source : RGPH 2014.....	32
Figure 3: Pyramide des âges en 2014.....	35
Figure 4: Pyramide des âges en 1998.....	35
Figure 5: Déclarations de naissances pour trois mois et pour douze mois	40
Figure 6: Variation du taux d'accroissement moyen annuel de 1975 à 2014 ; Source : RGPH.....	46
Figure 7: Evolution de la population en Côte d'Ivoire 1920-2014.....	46
Figure 8: Effectifs d'élèves selon le sexe et le statut de l'école, Source : DSPS, 2018	70
Figure 9: Nombre de logements réalisés, hors-programmes de logements sociaux	86
Figure 10: Tonnage des cultures vivrières ; Source: MINADER	95
Figure 11: Tonnage de cultures de rente; Source : MINADER	96
Figure 12: Répartition des éleveurs par espèce.....	99
Figure 13: Evolution de la production de diamant à 2015-2019.....	105
Figure 14: Production pétrolière nationale de 2014 à 2017.....	107
Figure 15: Vente de la SIR en 2018	107
Figure 16: Valeur des exportations de biens culturels par type (milliers FCFA)	126
Figure 17: Valeur des importations de biens culturels par type (milliers FCFA)	127

AVANT-PROPOS

Depuis 2011, la Côte d'Ivoire s'est résolument engagée sur le chemin de l'émergence. Les nombreux progrès réalisés au niveau économique, social et culturel suite à la mise en œuvre des PND 2012-2015 et 2016-2020 l'attestent.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement met à la disposition du public, le présent **Atlas National de l'Aménagement et du développement du Territoire**. Il est riche en informations sur les nombreux travaux réalisés dans le domaine de l'aménagement et du développement des Territoires aux plans National, Régional et Local.

Ce document est destiné non seulement aux cadres de l'Administration, aux représentations diplomatiques de la Côte d'Ivoire à l'étranger, mais aussi aux Collectivités Territoriales, aux Universitaires, aux Chercheurs, aux Etudiants, et aux Partenaires au développement.

Ce document est réalisé essentiellement par une expertise nationale. Il est appelé à être complété et actualisé, et devra couvrir les différentes régions et localités du pays au fur et à mesure de l'élaboration des Schémas régionaux d'aménagement du territoire ainsi que des plans de développement locaux.

Cet Atlas se veut donc un outil d'aide à la décision et un document de référence en matière de connaissances sur le niveau de développement de nos territoires.

J'adresse mes vives félicitations à tous les experts nationaux issus des différents ministères et structures, qui ont contribué activement à la collecte des données et à l'élaboration de cette étude.

Je souhaite un bon usage de l'Atlas National de l'Aménagement et du Développement du Territoire à tous ses utilisateurs.




Nialé KABA

CHAPITRE I : CADRE ET ENVIRONNEMENT GENERAL DU TERRITOIRE

Ce chapitre présente la situation géographique, l'histoire, l'organisation administrative et la géophysique de la Côte d'Ivoire. Les données de ce chapitre permettent d'introduire l'analyse de plusieurs phénomènes récents en matière de peuplement, de migration et d'économie, qui seront détaillés dans les chapitres suivants.

Les cartes géophysiques présentées dans ce chapitre proviennent de l'atlas de l'ORSTOM réalisé entre 1971 et 1980, à la demande du Ministère du Plan. Quant aux données climatiques et du découpage administratif, elles proviennent respectivement de la SODEXAM et du Ministère chargé de l'Administration du territoire et de la Décentralisation. Les cartes générées dans le cadre de cette étude, ont été actualisées sur la base du découpage administratif actuel (2 districts autonomes, 31 régions et 108 départements).



Carte 3: Zones géoéconomiques

La zone Sud-Est composée des régions de L'INDENIE-DJUABLIN, du SUD-COMOE, des GRANDS-PONTS, de l'AGNEBY-TIASSA, de la ME et du DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN ;

La zone Centre Nord-Est composée des régions de GBEKE, du HAMBOL, du BELIER, du N'ZI, du IFFOU, du MORONOU, du GONTOUGO, du BOUNKANI et du DISTRICT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO. Chaque zone géoéconomique abrite des Pôles Economiques Compétitifs (PEC) structurés en PEC principaux (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, San Pedro, Korhogo, Man, Bondoukou), PEC secondaires (Odienné, Séguéla, Dimbokro, Bouna, Daloa, Abengourou, Aboisso), et PEC locaux (les dix-sept autres chefs-lieux de région).

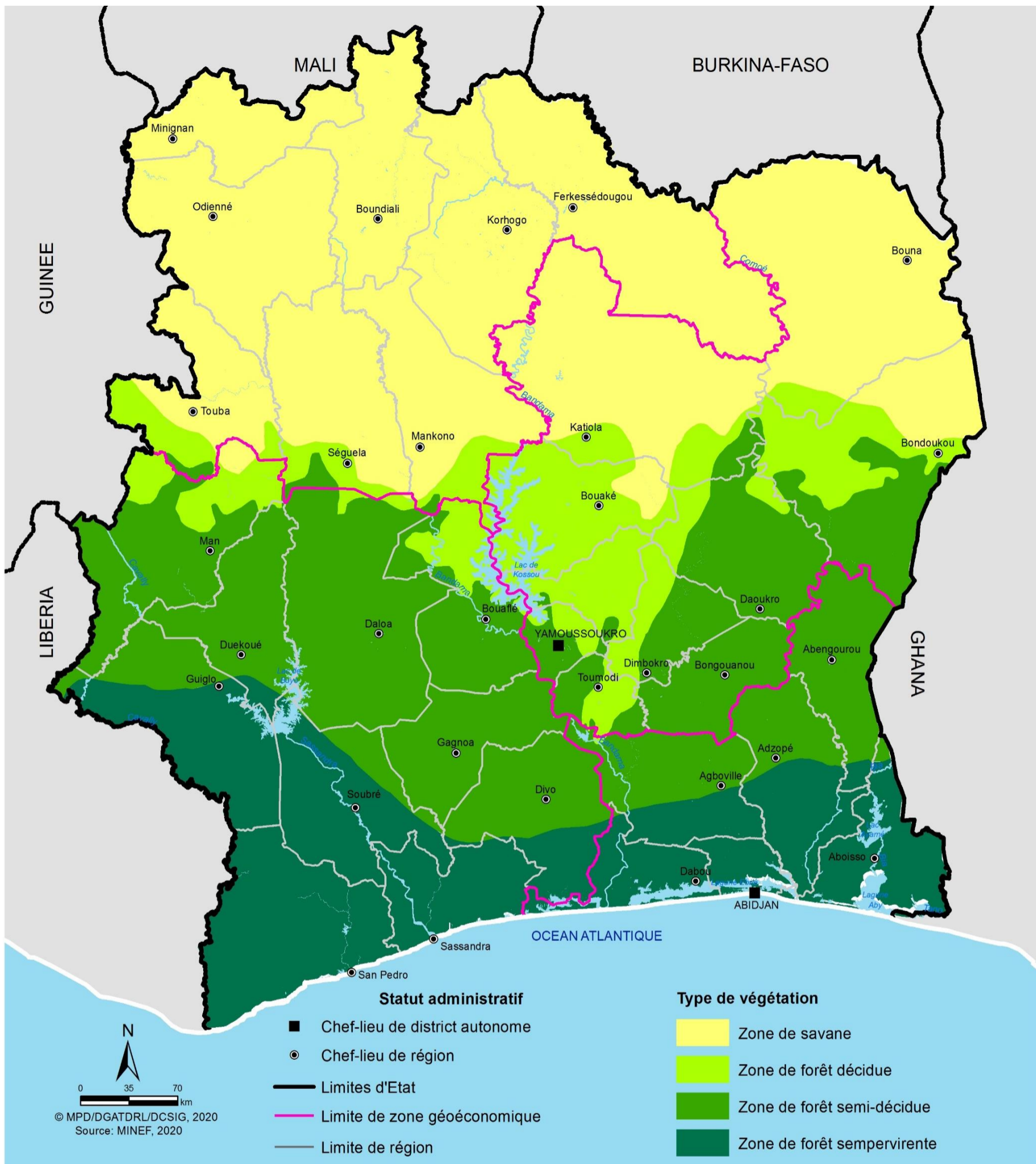


Photo 15: Inondations à Grand-Bassam



Photo 16: Inondations à Abidjan (Yopougon)

4- Végétation



Carte 13: Végétation

La Côte d'Ivoire comprend deux (02) grands types de végétation, la forêt au sud et la savane dans la partie nord (Cf Carte 13). La forêt est composée de forêt dense (zone de forêt sempervirente), forêt arborée (zone de forêt semi-décidue) et de forêt claire (zone de forêt décidue) ; quant à la savane, elle est composée de savane arborée, savane herbeuse, forêt galerie le long des cours d'eau.

Cette végétation riche en flore a énormément évolué à cause de l'agriculture de plantation qui a aidé à l'essor de

l'économie ivoirienne. La forêt, qui s'étendait sur toute la partie sud du pays, a vu sa surface fortement diminuer dans les dernières décennies, selon le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) (2017), la forêt ivoirienne est passée de 16 millions d'hectares, au début du 19^e siècle, à 7 850 864 hectares en 1990 puis à 3 401 146 en 2015. Aujourd'hui, il y a à peine 2 millions d'hectares de forêt naturelle.

En effet, l'agriculture extensive ; la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre (bois de service et bois de travail ou d'industrie) et bois énergie (bois de chauffe, charbon de

CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

En Côte d'Ivoire, les variables démographiques occupent une place centrale dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents politiques et programmes de développement. C'est pourquoi, il est important de disposer d'une connaissance précise de la distribution spatiale de la population, de son état, de sa structure, de l'ampleur et de la tendance des phénomènes démographiques qui sont à l'origine de la dynamique de peuplement.

L'identification à moyen et long terme des besoins en matière d'infrastructures et d'équipements en dépend fortement, pour assurer un accès minimum à tous en évitant les disparités spatiales.

Ce chapitre aborde dans ses grands traits, la situation démographique de la Côte d'Ivoire telle que présentée par les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2014.

Pour mettre en évidence les dynamiques de certains phénomènes, des comparaisons seront menées avec les recensements précédents (1975, 1988 et 1998).

I- Evolution et caractéristiques de la population

La population totale recensée de la Côte d'Ivoire en 2014 est de 22 671 331 habitants, composée de 17 175 457 ivoiriens, soit 75,8% de la population totale contre 5 490 222 d'individus non ivoiriens, soit 24,2%. Selon les grands groupes d'âge, elle se compose d'enfants âgés de moins 15 ans, estimée à 9 481 351 soit 41,8% de la population totale, les personnes en âge de travailler (15-59 ans) valent 12 271 852 (54,1%) et seulement 913 668 (4%) ont 60 ans et plus.

Ainsi la population en Côte d'Ivoire demeure majoritairement jeune.

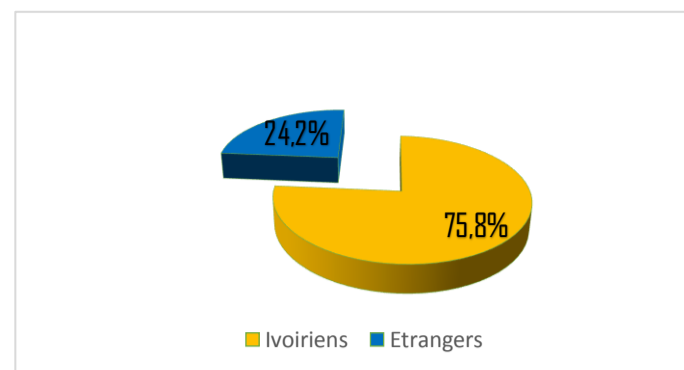
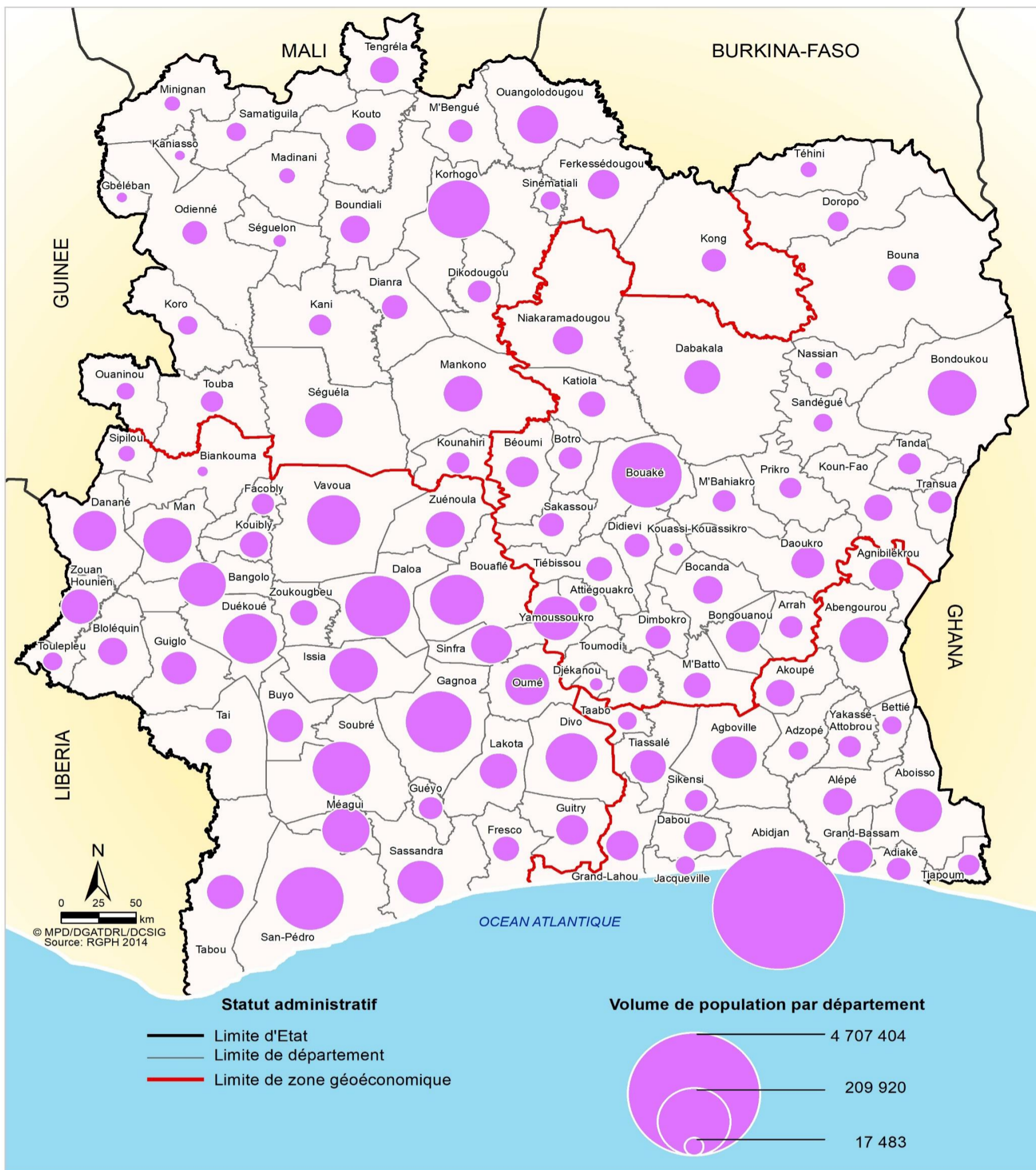


Figure 2: Population selon la nationalité ; Source : RGPH 2014

1- Taille de la population



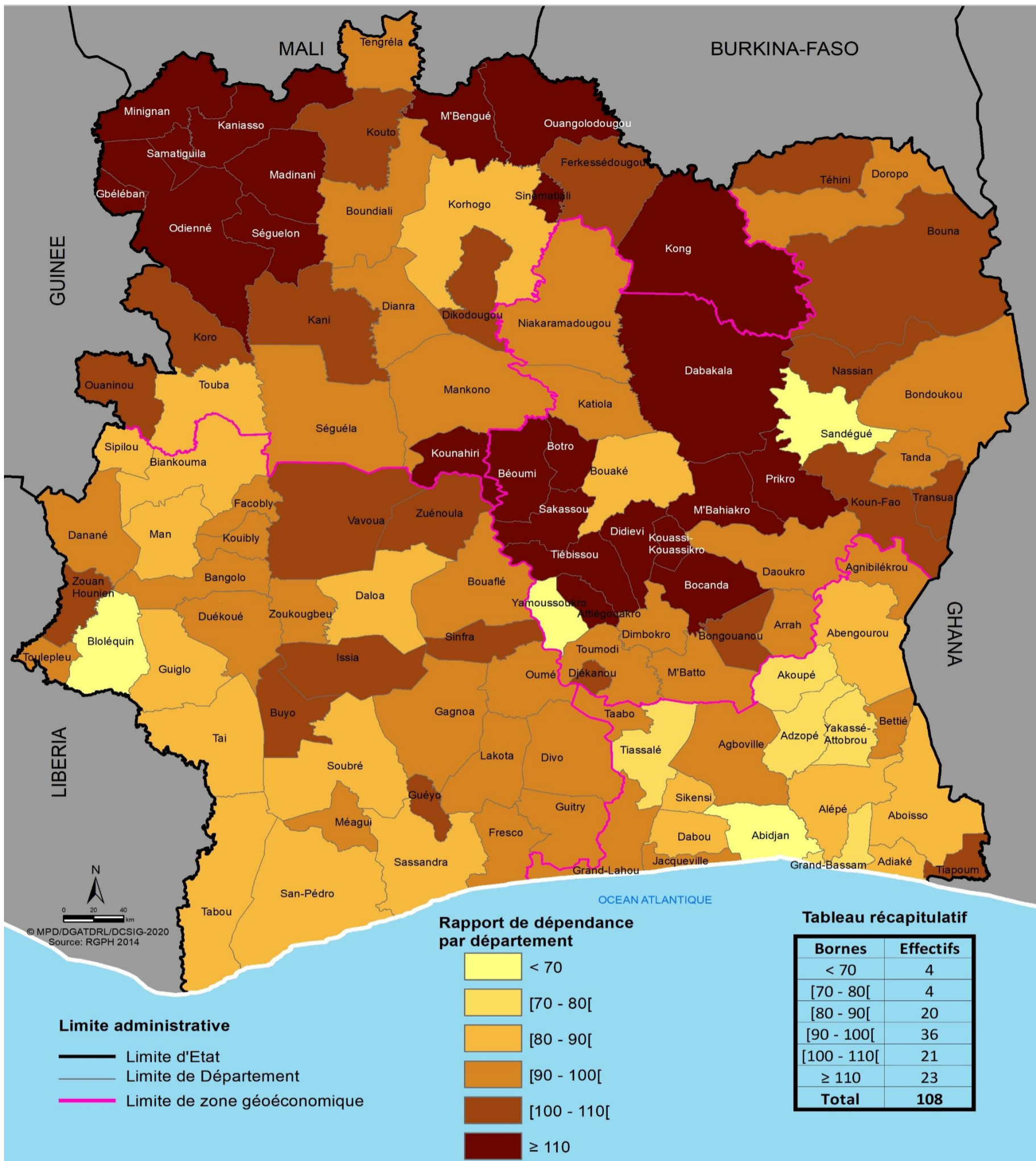
Carte 20: Volume de population

La taille de la population représente le nombre d'individu dans un espace donné. En Côte d'Ivoire, cette population est passée de 15 366 672 habitants en 1998 à 22 671 331 habitants en 2014. La carte 20 porte sur la répartition de cette population selon les départements.

Elle révèle une disparité de la répartition de la population par département. En effet, la population varie de 17 483 habitants à 4 707 404. Les départements à grand volume (plus de 100 000 habitants) de population sont majoritairement situés dans la zone forestière (Abidjan,

San-Pedro, Gagnoa, Daloa, Man, Soubré, Duekoué etc.). En zone de savane, les départements les plus peuplés sont Bouaké, Korhogo, Bondoukou, Séguéla, Mankono, Tengrela, Ouangolodougou, Kouto, Dabakala. La population de la majorité des départements est inférieure à un million d'habitants à l'exception d'Abidjan qui a une population de plus de quatre millions d'habitants.

• Rapport de dépendance



Carte 27: Rapport de dépendance

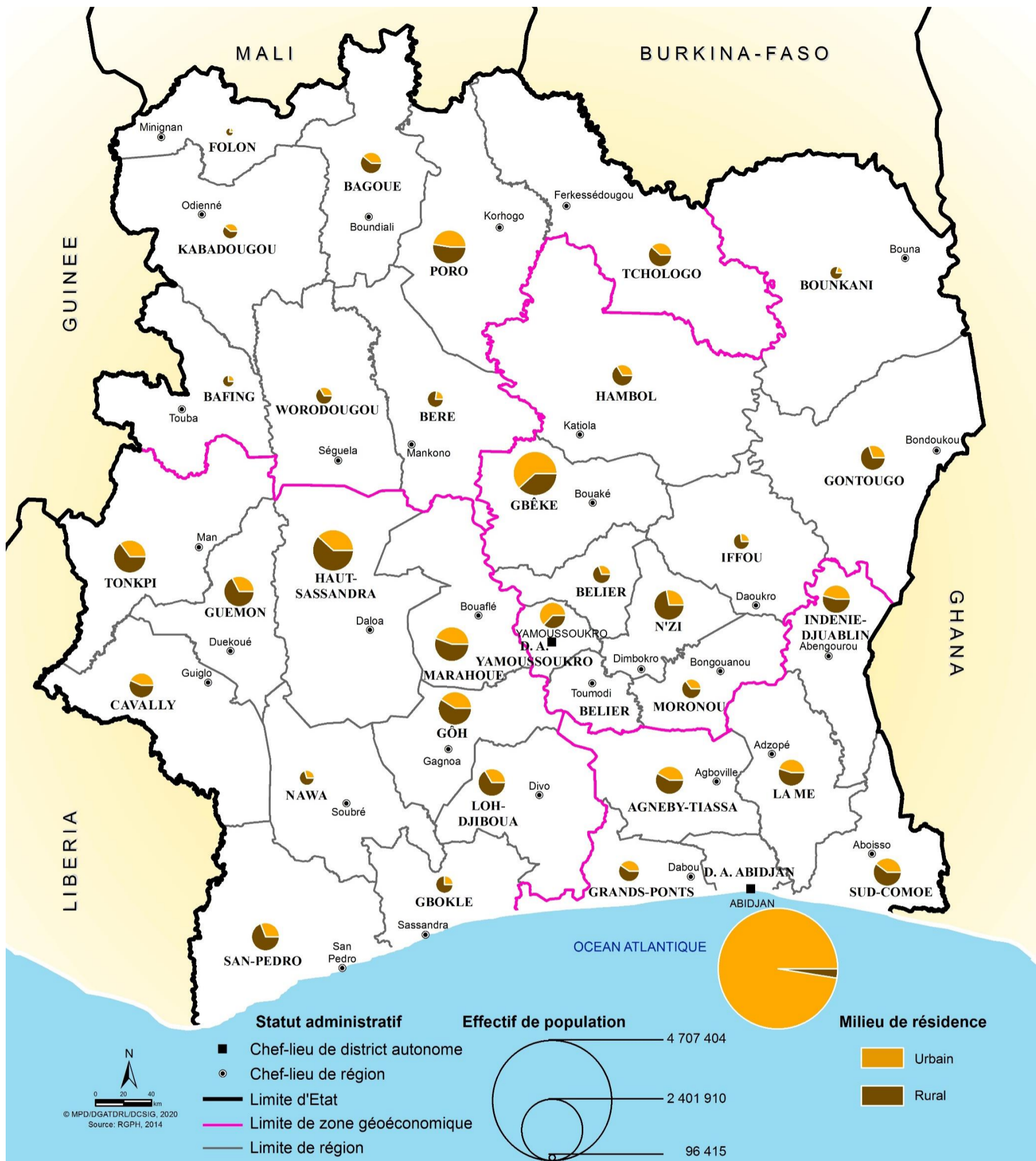
Le rapport de dépendance qui traduit le rapport entre population à charge (moins de 15 ans et 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15–64 ans) indique qu'en 2014, quasiment cent personnes (100) personnes d'âge actif pourraient soutenir quatre-vingt-cinq (85) personnes à charge.

Une distribution spatiale par département montre que le rapport de dépendance est plus élevé (supérieur à 100) dépassant la moyenne nationale dans les départements

de Bocanda, M'bahiakro, Sakassou, Attiegouakro, Beoumi, Dabakala, Odienné, Kong etc.

Les rapports de dépendance les plus faibles s'observent dans le District autonome d'Abidjan et dans les grands centres urbains (Korhogo, Yamoussoukro, Bouaké, Daloa, Man etc. (Cf Carte 27).

5- Répartition de la population selon le milieu de résidence

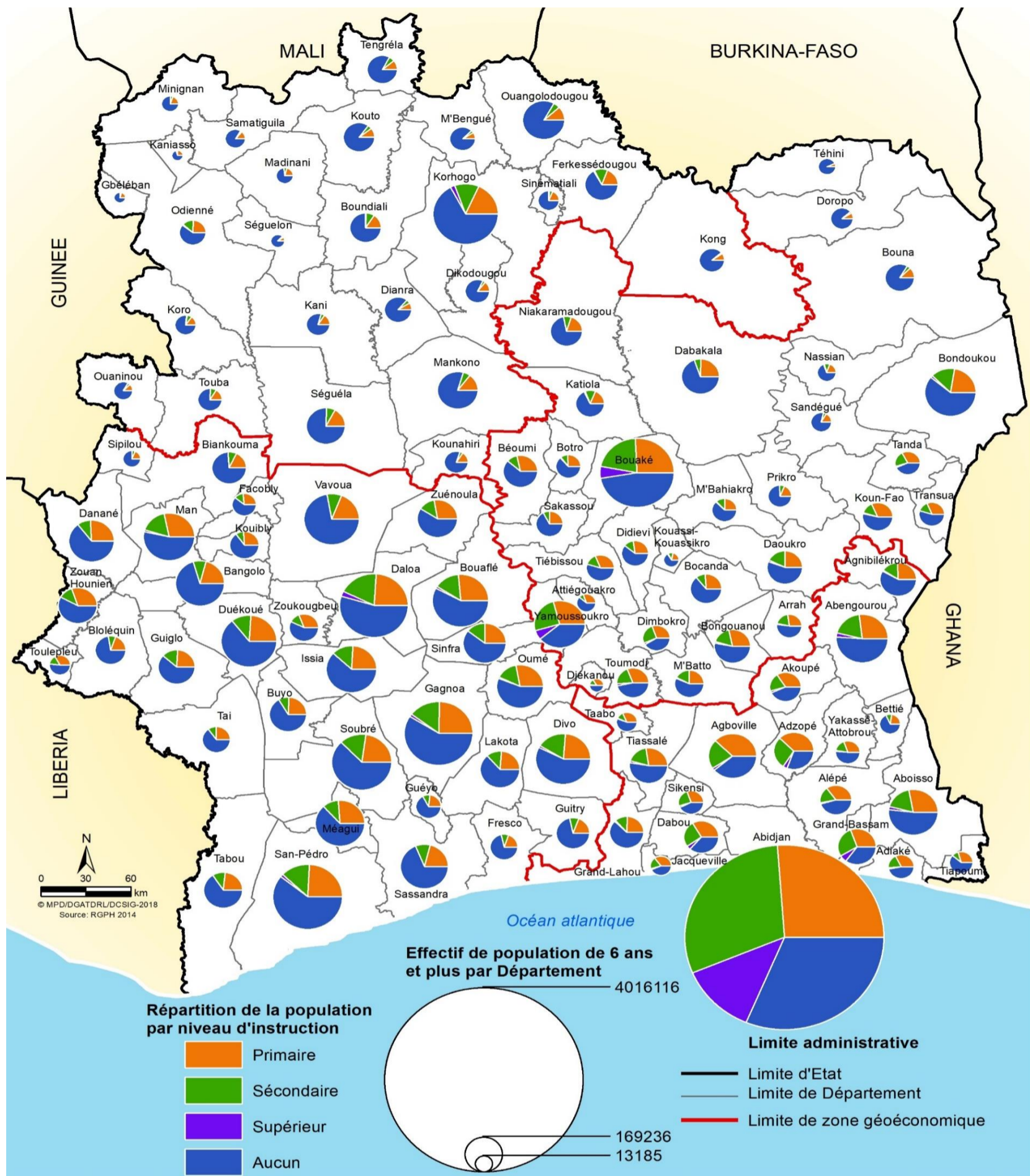


Carte 30: Population selon le milieu de résidence

La structure de la population selon le milieu de résidence renvoie la répartition de la population résidente en milieu rural ou en milieu urbain. Le milieu rural concerne les zones qui se situent en dehors des centres urbanisés. La population ivoirienne se répartit entre les centres urbanisés et les zones rurales dans toutes les régions et les districts.

Cependant, l'observation de la carte 30 met en évidence qu'à l'exception des DISTRICTS AUTONOME d'ABIDJAN, de YAMOOUSSOUKRO et de la REGION de GBEKE où la population est majoritairement urbaine, toutes les autres régions sont dominées par une population encore rurale.

6- Niveau d'instruction de la population



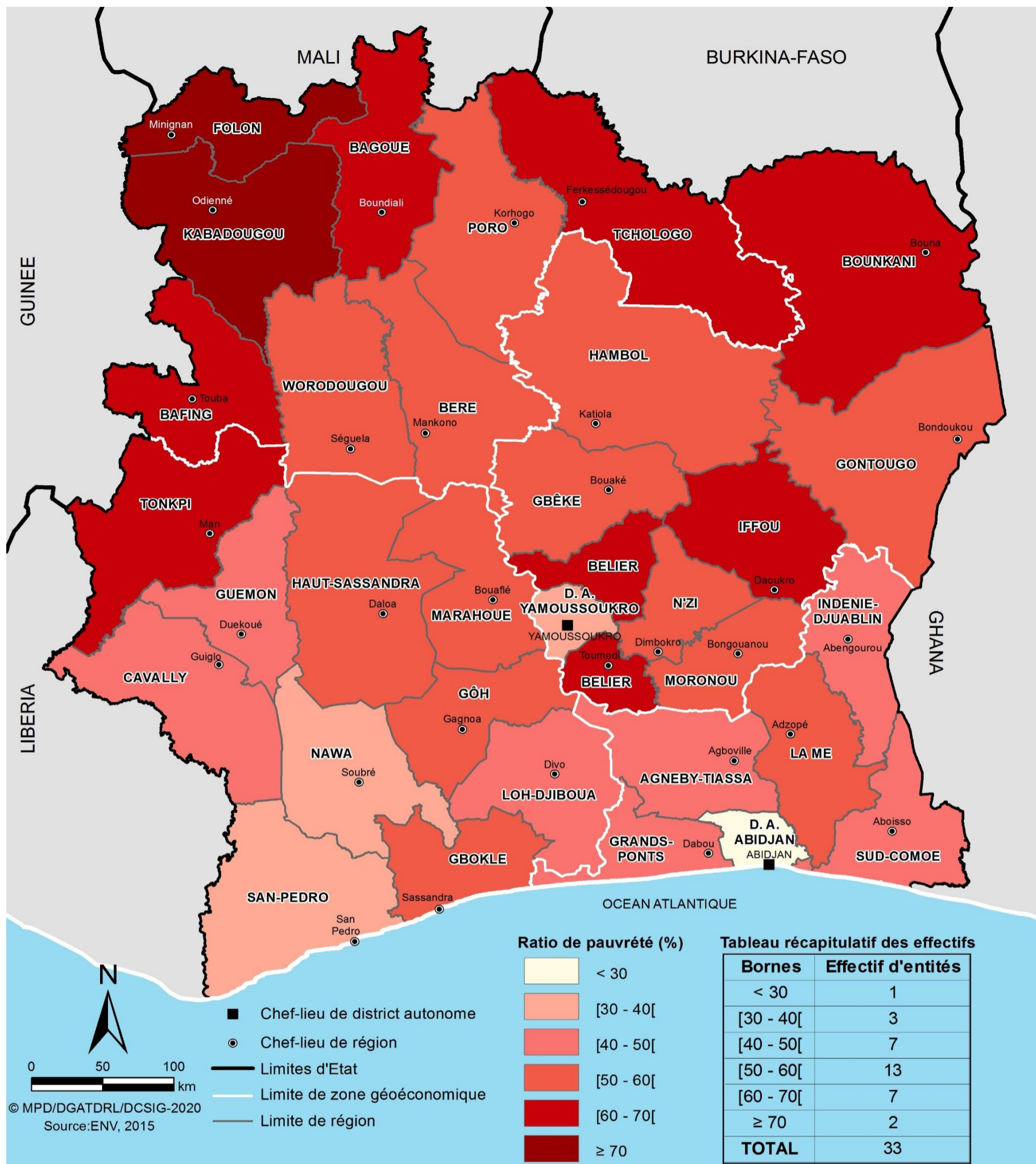
Carte 31: Population selon le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction d'un individu correspond à la dernière année d'études accomplie, ou en cours d'accomplissement, dans le cycle d'études le plus élevé auquel il est parvenu, en référence au système d'enseignement. En effet, il fournit des indications sur la qualité des ressources humaines disponibles dans le pays. L'analyse de la carte 31 révèle que malgré les efforts consentis par le gouvernement en matière d'éducation, beaucoup d'enfants restent non scolarisés et parmi ceux qui sont scolarisés, peu atteignent le niveau supérieur. Les proportions du niveau supérieur sont enregistrées dans les villes abritant les plus importants établissements

d'enseignement supérieur du pays. Ce sont : Abidjan, Bouaké et Yamoussoukro.

Dans l'ensemble, la proportion des personnes de niveau supérieur est faible. Cela s'explique par les nombreux problèmes auxquels le système éducatif est confronté, notamment sa trop grande sélectivité.

7- Pauvreté par région

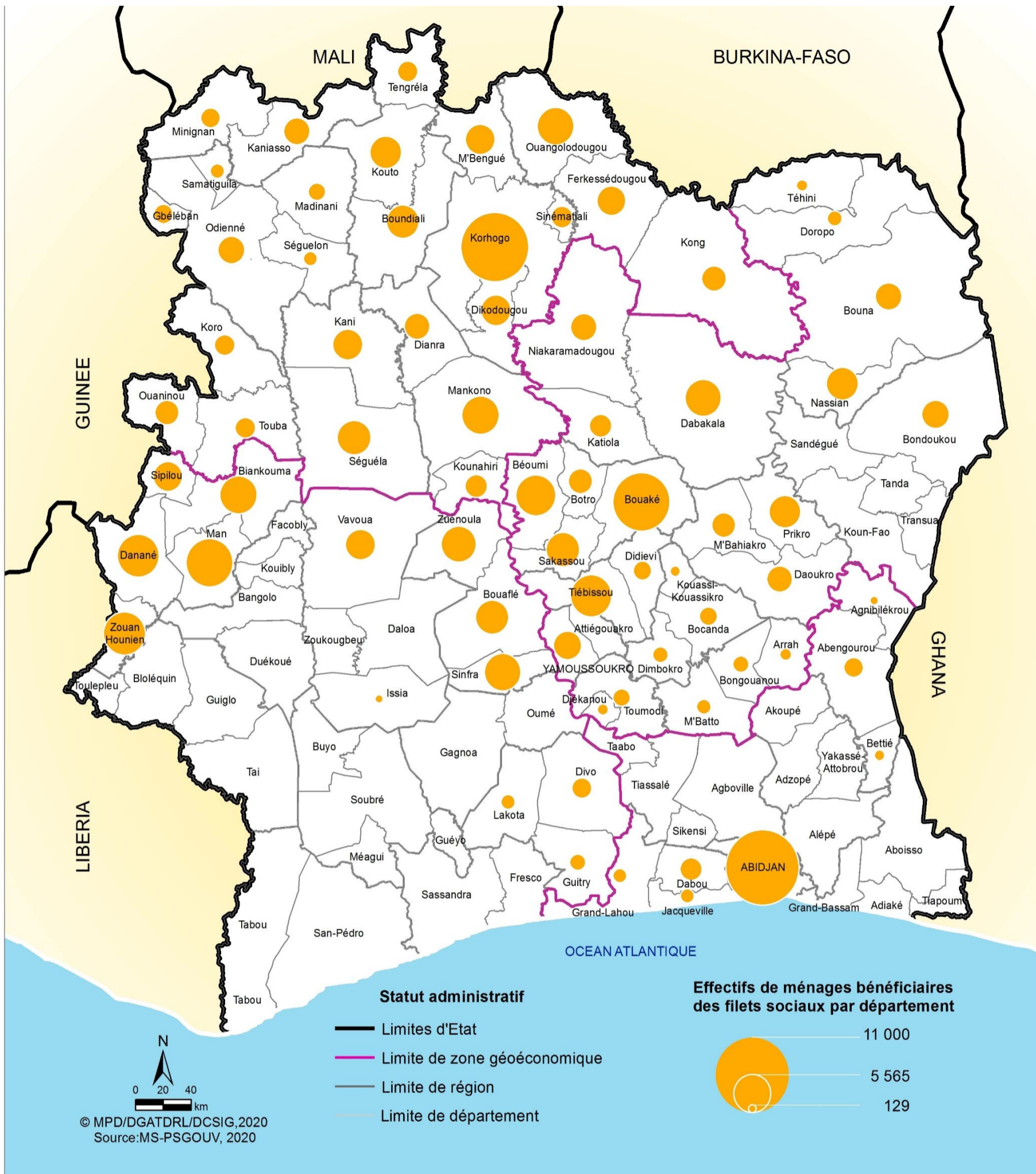


Carte 32: Pauvreté par région

La pauvreté est un terme caractérisant la situation d'une personne, d'un groupe de personnes ou d'une société qui ne dispose pas des ressources suffisantes pour lui permettre de satisfaire ses besoins fondamentaux et se développer normalement. En Côte d'Ivoire, est considérée comme pauvre, toute personne vivant en deçà de 737 F CFA par jour (INS, 2015). La situation de pauvreté nationale est passée de 51% en 2011 à 46,3% en 2015. Ainsi sur 100 personnes 46,3 vivaient avec moins de 737 F CFA par jour (ENV, 2015).

Dans le détail, la carte 32 révèle une inégale répartition de la pauvreté entre les régions. En effet, elle est plus accentuée dans les deux (02) régions de l'extrême Nord-Ouest (KABADOUGOU, FOLON) et moins prononcée dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN qui par ailleurs est en dessous du seuil de pauvreté. Il en est de même pour les régions de SAN-PEDRO (35,4%), de la NAWA (37,4%) et du DISTRICT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO (39,4%).

8- Ménages bénéficiant du projet des filets sociaux

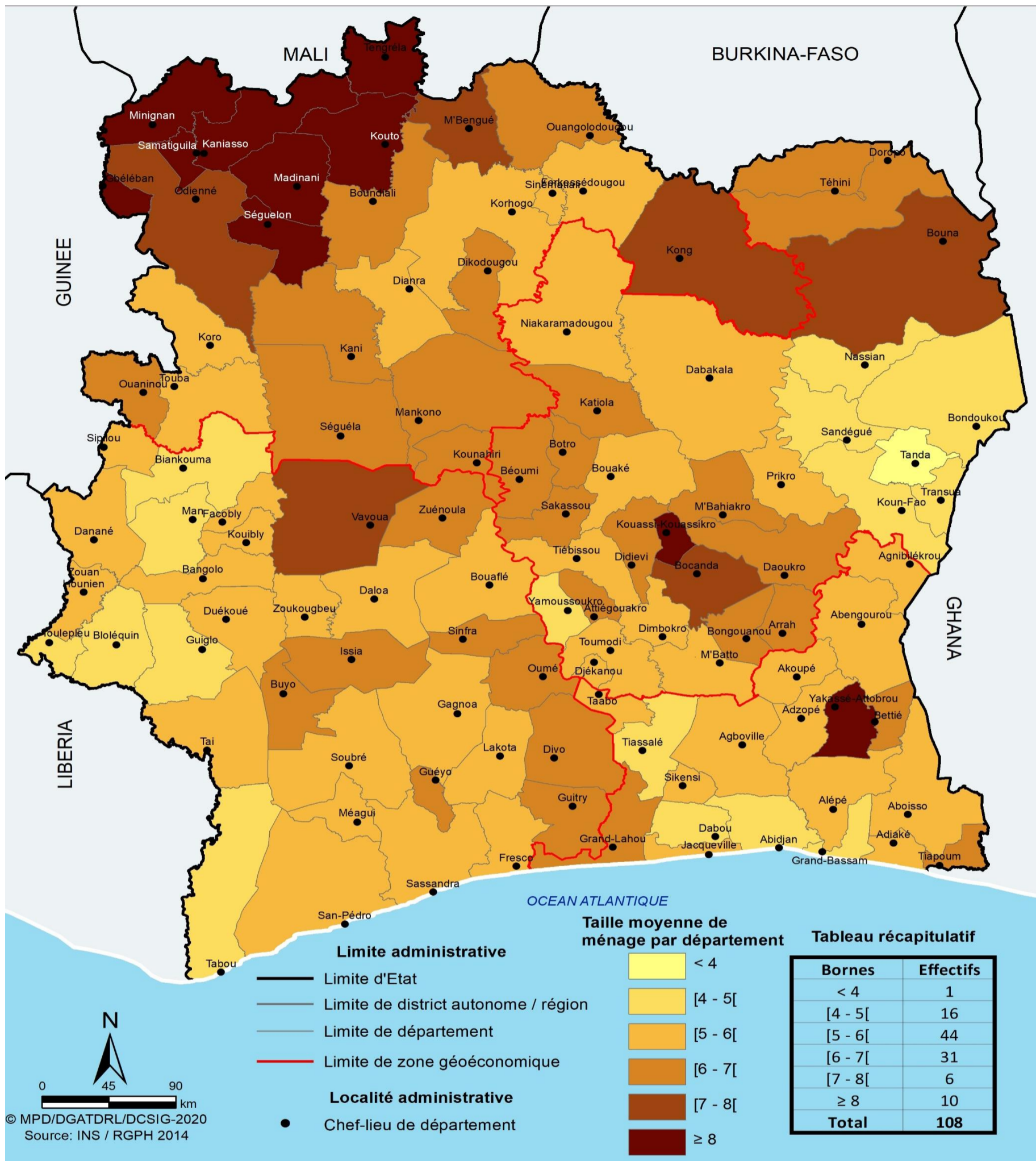


Carte 33: Ménages bénéficiant du projet des filets sociaux

Le projet de filets sociaux a été mis en place par le Gouvernement pour matérialiser la solidarité nationale au bénéfice des populations, notamment les couches les plus vulnérables (défavorisées). Il consiste principalement à octroyer des transferts monétaires directs de 144 000 FCFA/an à des ménages pauvres sur l'étendue du territoire. Il permet également d'accompagner les ménages bénéficiaires dans le cadre de la mise en place d'activités génératrices de revenus. On dénombre au total 125 000 ménages qui bénéficient des actions du projet. Au

regard de la carte 33 qui décrit la répartition spatiale des ménages ayant bénéficié du projet des filets sociaux montre qu'en 2019 la majorité des ménages en Côte d'Ivoire bénéficient des filets sociaux à l'exception de ceux des régions du CAVALLY, GBOKLE, GUEMON, SAN-PEDRO et NAWA qui ne sont pas encore touché par le projet.

9- Taille moyenne des ménages



Carte 34: Taille moyenne des ménages

Le ménage ordinaire est constitué par un ensemble de personnes apparentées ou non, qui reconnaissent l'autorité d'un même individu appelé « chef de ménage », vivant sous le même toit ou dans la même concession et dont les ressources sont mises en commun ou en partie (RGPH 2014).

En Côte d'Ivoire, la taille moyenne des ménages ordinaires est de 5,4. La carte 34 révèle que dans la partie Nord-Ouest du pays, les tailles de ménages sont les plus

élevées (supérieures à 8 personnes). Les départements concernés sont : Tengrela, Gbeleban et Kouto.

L'importance de la taille des ménages dans ces zones est un phénomène ethnoculturel lié à la polygamie. Les départements de Tanda, de Guiglo, de Man et le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN enregistrent les plus faibles tailles de ménages (inférieure à 5 personnes).

II- Etat et dynamique de la population

La population de la Côte d'Ivoire a été multipliée par 3,4 entre 1975 et 2014. Le facteur multiplicateur le plus élevé, soit 5,3 est observé pour la population urbaine, avec un taux d'urbanisation qui est passé de 32% en 1975 à pratiquement 50% en 2014, soit une augmentation de 18%. En ce qui concerne le taux d'accroissement annuel moyen de la population, son fléchissement se poursuit selon la tendance suivante : 4,4% avant 1975 ; 3,8% entre 1975 et 1988 ; 3,3% entre 1988 et 1998 et 2,6% entre 1998 et 2014. (Cf. Figure 6 et 7)

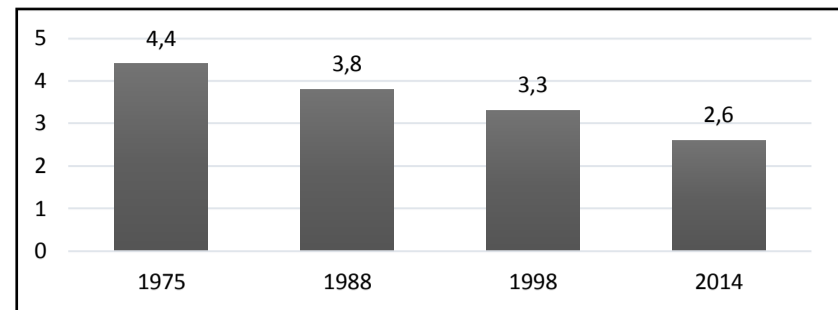


Figure 6: Variation du taux d'accroissement moyen annuel de 1975 à 2014 ; Source : RGPH

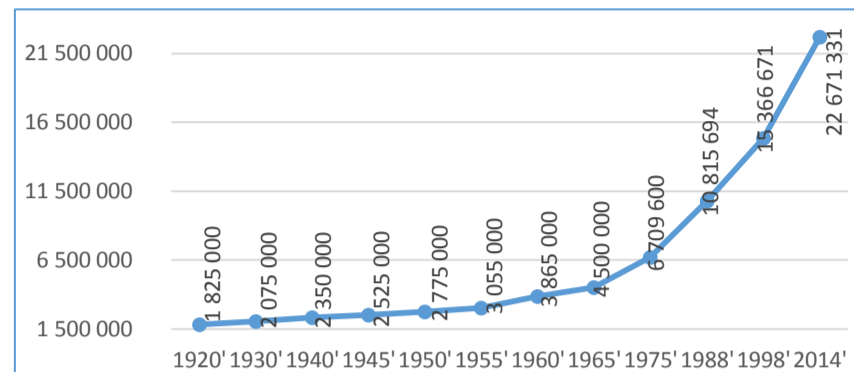
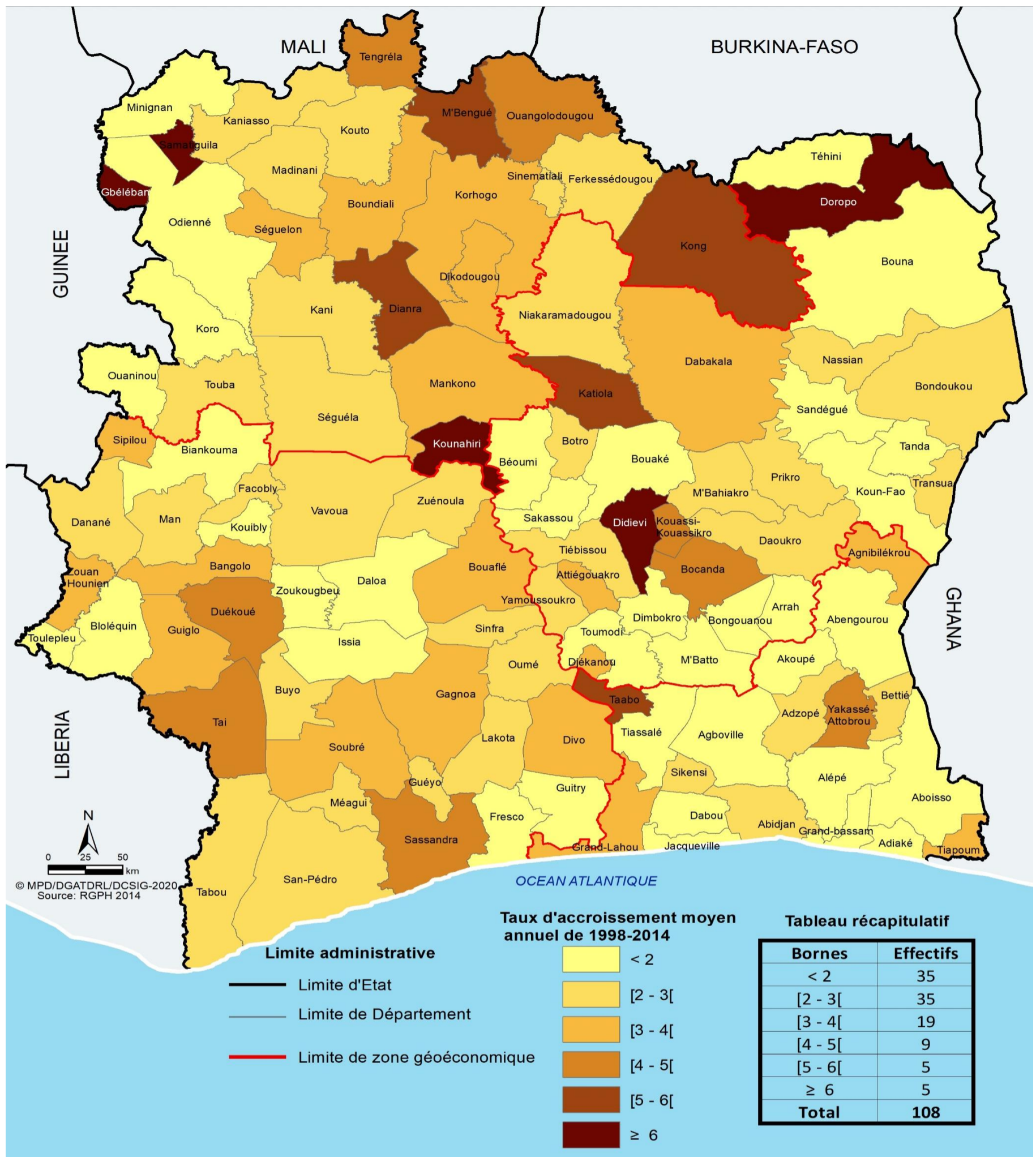


Figure 7: Evolution de la population en Côte d'Ivoire 1920-2014

1-Taux de croissance intercensitaire



Carte 35: Taux d'accroissement moyen annuel

Le taux de croissance intercensitaire est défini comme l'accroissement de la population entre deux (02) recensements. En d'autres termes, c'est la somme du taux d'accroissement naturel (différence entre les naissances et les décès) et du solde migratoire (différence entre l'immigration et l'émigration), sur une période donnée. En Côte d'Ivoire, le taux d'accroissement moyen annuel est de 2,6% entre 1998 et 2014. L'analyse de la carte 35 révèle des inégalités de croissance de la population sur l'ensemble du territoire national. Les départements de :

Jacquenville, Adiaké, M'Batto, Toulepleu, Odienné et Dimbokro ont un taux d'accroissement inférieur à moyenne nationale.

Dans les zones Nord-Est et Nord-Ouest, les départements de Doropo, Ouangolodougou, Samatiguila, Didievi, Kounahiri et Gbéléban, présentent un taux d'accroissement supérieur à 6 %, soit une augmentation de six personnes pour une population de 100 habitants. Pour le reste du territoire, le taux d'accroissement est relativement homogène avec des taux variant de 1,79% à 4,11%.

d'urbanisation supérieur à 90%. Les infrastructures, les équipements et les industries que compte ce département font de lui, le principal pôle économique attractif de la Côte d'Ivoire.

CHAPITRE III : CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DU BIEN-ETRE SOCIAL

Le capital humain est l'ensemble des aptitudes, talents, qualifications, expériences accumulées par un individu et qui déterminent en partie sa capacité à travailler ou à produire pour lui-même ou pour les autres.

Quant au bien-être, c'est l'ensemble des facteurs dont une personne a besoin pour profiter d'une bonne qualité de vie. Ces facteurs l'aident à jouir d'une existence tranquille et d'un état de satisfaction.

Le bien-être social englobe donc les choses qui incitent de manière positive sur la qualité de vie : un emploi digne, des ressources économiques pour satisfaire les besoins, une maison, l'accès à l'éducation et à la santé, du temps pour les loisirs, etc.

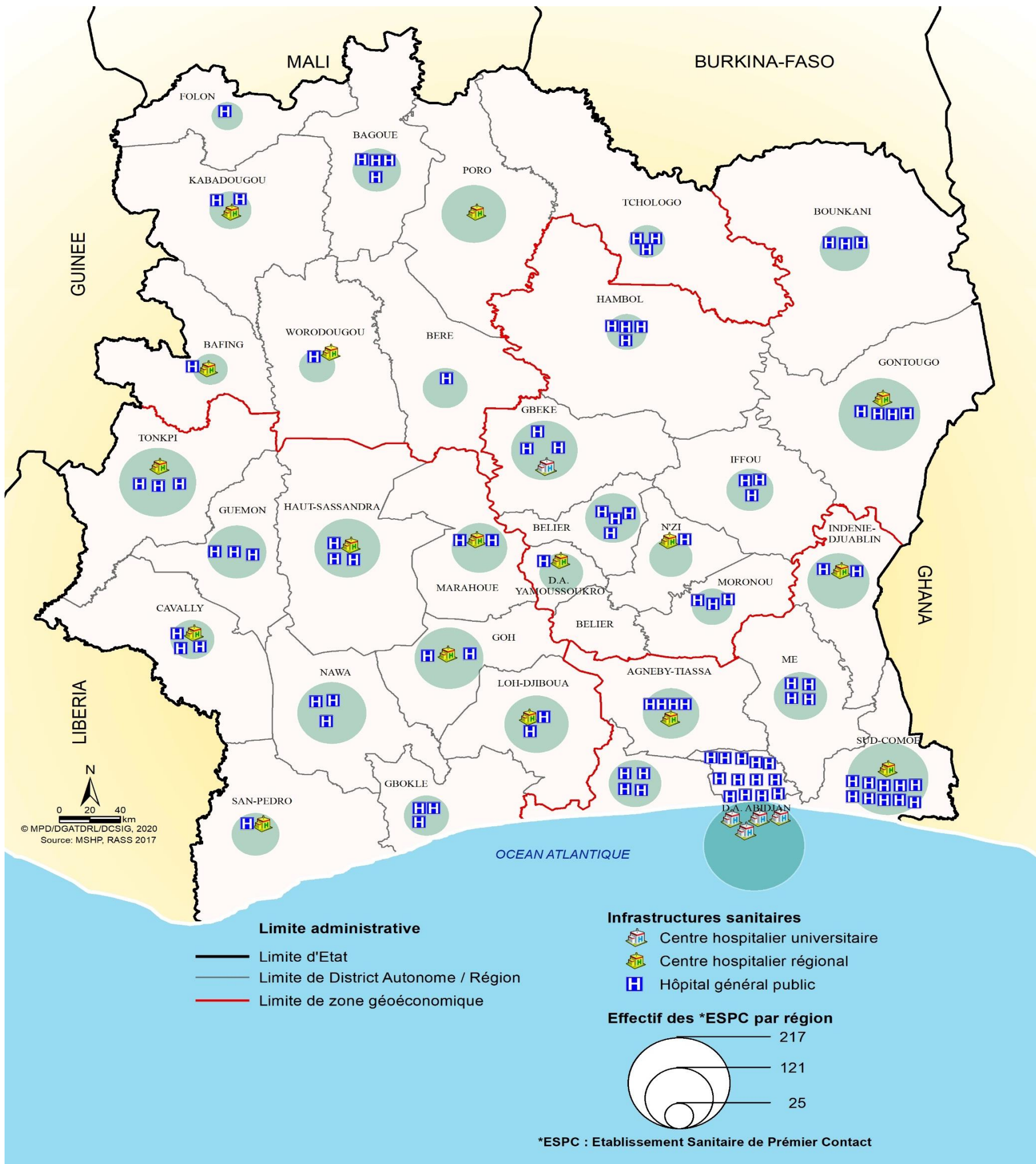
Ce chapitre présente dans ses grands traits, les résultats des efforts réalisés par l'Etat pour doter les régions et leurs populations en structures et équipements, contribuant à octroyer aux populations de la capacité et des compétences (capital humain) de production et des déterminants d'une bonne qualité de vie.

Ces actions de l'état se réalisent au travers de missions assignées à des secteurs ou au travers de projets des secteurs en vue du développement humain. Les aspects du développement humain présentés ici sont les secteurs de la santé, l'éducation et la formation, l'employabilité, l'eau potable, l'électricité et les commodités révélant le niveau de bien-être atteint par les populations.

I- Santé

1- Offre sanitaire

1.1 Infrastructures sanitaires/ Centres de santé spécialisés



Carte 37: Infrastructures sanitaires et centres de santé spécialisés

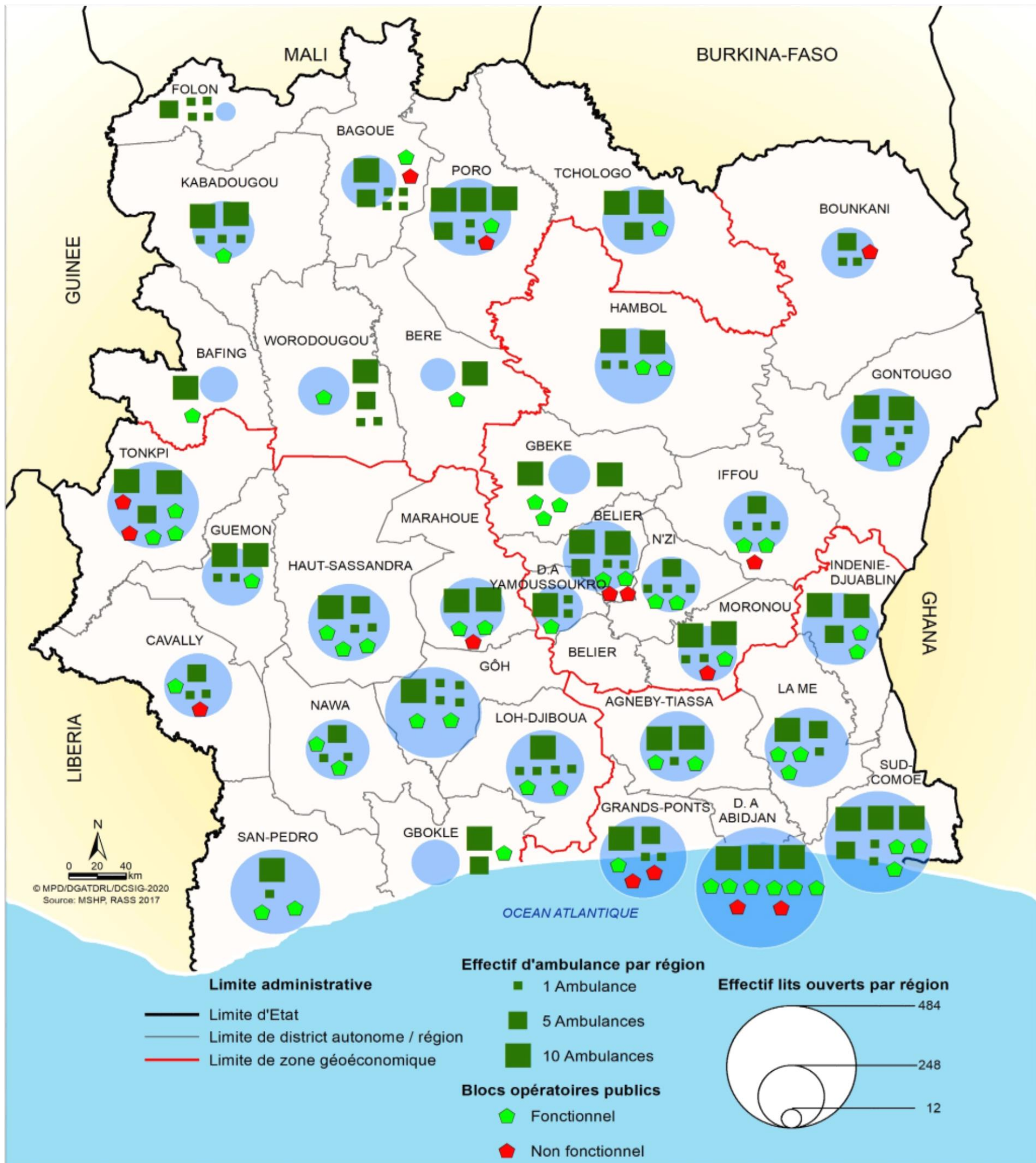
Le Gouvernement, à travers le Ministère en charge de la Santé et de l'Hygiène Publique, a élaboré la Politique Nationale de Santé (PNS) et le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2016- 2020, qui visent l'amélioration de l'état de santé et le bien-être des populations. En effet, l'un des défis à relever par la Côte d'Ivoire en matière de santé, et dans la perspective de

l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), est de rendre disponible une offre de service de qualité, d'en voir son utilisation augmentée significativement, de constater l'amélioration de la santé des populations et la réduction de la mortalité.

L'offre de soins comprend trois niveaux :

En effet l'Etat fait l'effort de fournir les équipements essentiels (lits ouverts, blocs opératoires, ambulances) pour le fonctionnement minimal des centres de santé (Cf Carte 37). Ainsi, le bloc opératoire permet d'offrir des interventions chirurgicales électives ou d'urgence et programmées ; les lits ouverts permettent de faire un suivi de l'évolution de l'état de santé des patients ; quant aux ambulances, elles permettent de faire aisément entre autres les références et contre références, ainsi que des supervisions et des stratégies avancées et mobiles.

1.2 Ambulances et blocs opératoires par région



Carte 38: Ambulances et blocs opératoires par région

La carte ci-dessus révèle que les lits ouverts et ambulances sont répartis dans tous les centres de santé sur le territoire national avec une forte concentration dans les centres de santé de la moitié sud du territoire. Quant aux blocs opératoires fonctionnels, la carte montre que toutes les régions possèdent au moins un bloc opératoire à l'exception des régions du Folon et du Bounkani. Pour plus de précision, en ce qui concerne les lits, sur le plan national, le nombre de lits ouverts aux niveaux secondaire et tertiaire est passé de

6 944 en 2017 à 6 732 en 2018. Ce nombre est en régression de 3%.

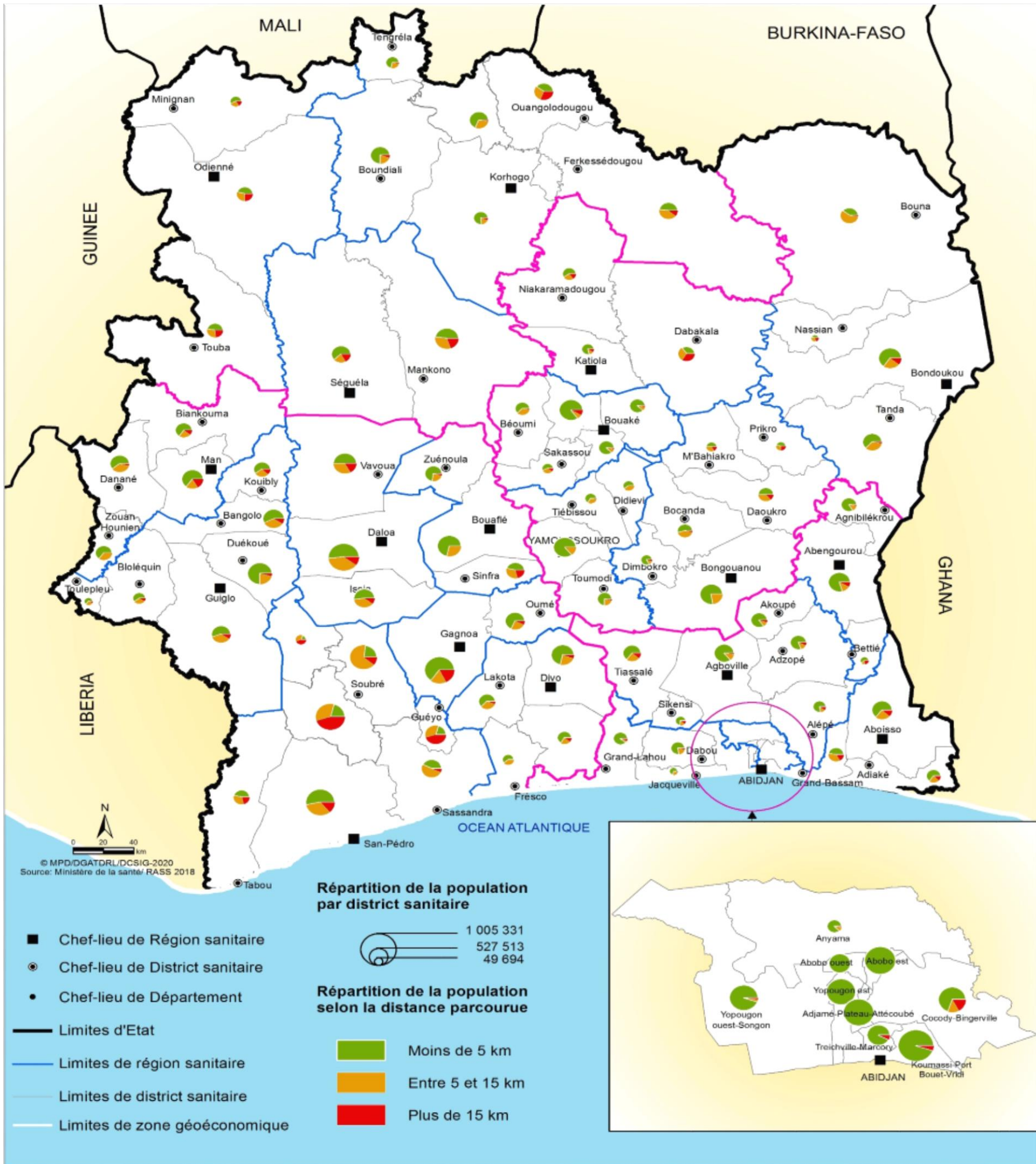
Le nombre de lits ouverts est passé de 5 386 en 2017 à 5 237 en 2018 pour l'ensemble des hôpitaux généraux et des Centres Hospitaliers Régionaux. Ce nombre est en régression de 2,8%.

Quant aux quatre (04) Centres Hospitaliers Universitaires (CHU) et l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (ICA), le nombre de lits ouverts est passé de

2- Etat des lieux de l'utilisation des services de santé

2.1 Distance parcourue pour se rendre dans un ESPC

Les



Carte 42: Accessibilité aux centres de santé

Selon l'OMS, un malade ne doit pas parcourir plus de 5 km pour se rendre dans un centre de santé en milieu rural. En 2018, au niveau national, 69% des populations vivaient à moins de 5 Km d'un centre de santé, 31% des populations parcouraient encore plus de 5 km pour se faire soigner (dont 9% étaient à plus de 15 Km des centres de santé).

districts sanitaires ayant des proportions élevées des populations vivant à moins de 5 Km d'un centre de santé public sont : Abobo Ouest, Abobo Est et Adjamé-Plateau-Attecoubé (100%). Les plus faibles proportions sont observées dans les districts sanitaires de Buyo, Gueyo et Méagui (21%) (Cf Carte 42).

II- Education/formation

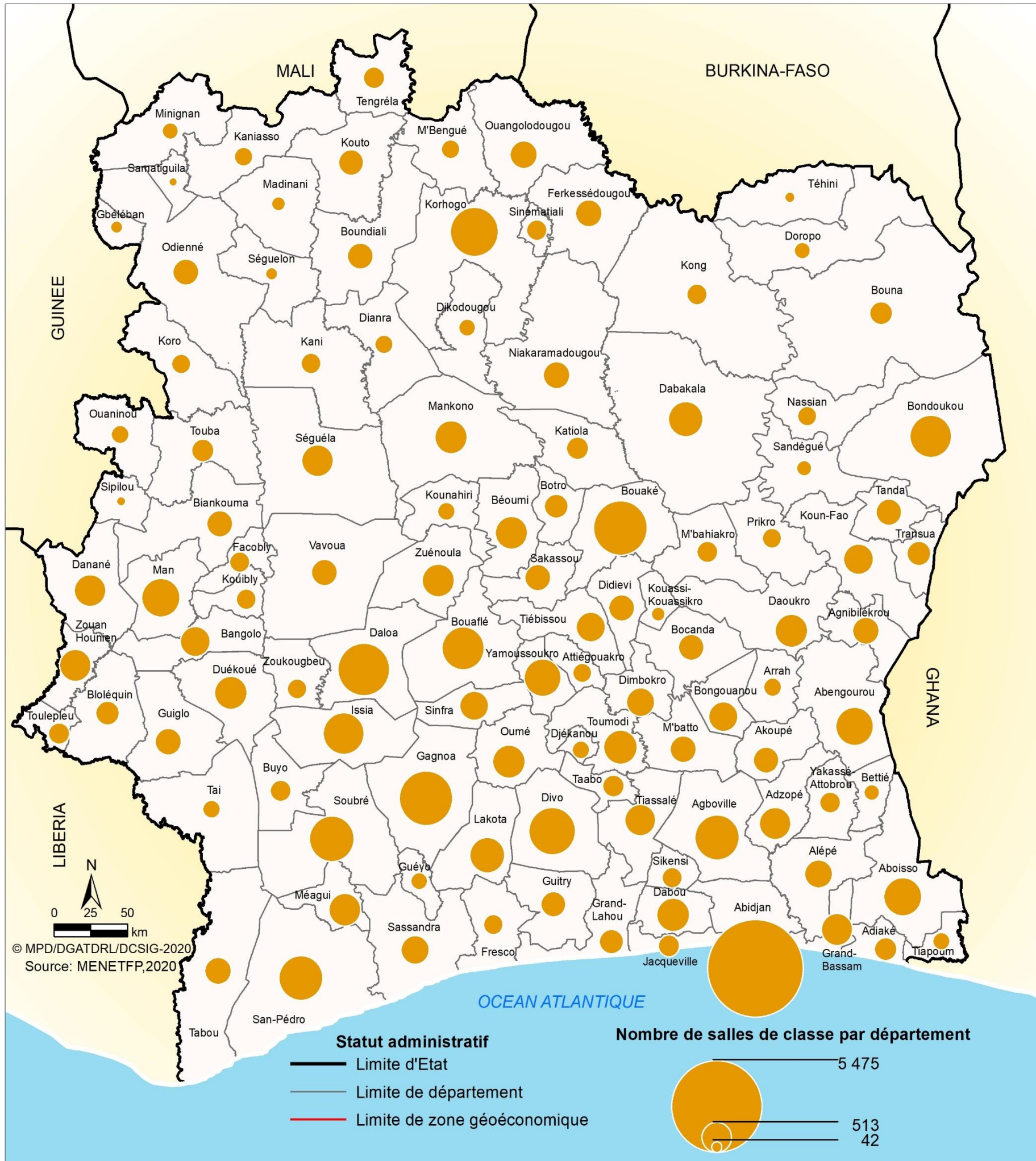
L'ambition du gouvernement est de construire un système éducatif performant, en vue de voir des élèves très bien formés, avec des valeurs de civisme, de culture du travail bien fait et développant l'esprit entrepreneurial.

Pour y arriver des actions ont été menées pour l'assainissement de l'environnement scolaire, la réhabilitation et la construction d'infrastructures afin d'améliorer les conditions de travail des enseignants et d'apprentissage des élèves.

Ainsi, une politique de scolarisation obligatoire et gratuite de qualité des enfants de 6 à 16 ans a été lancée en 2014 et allant de la période 2015 à 2025.

1- Education de base

1.1 Couverture et capacité d'accueil au primaire public

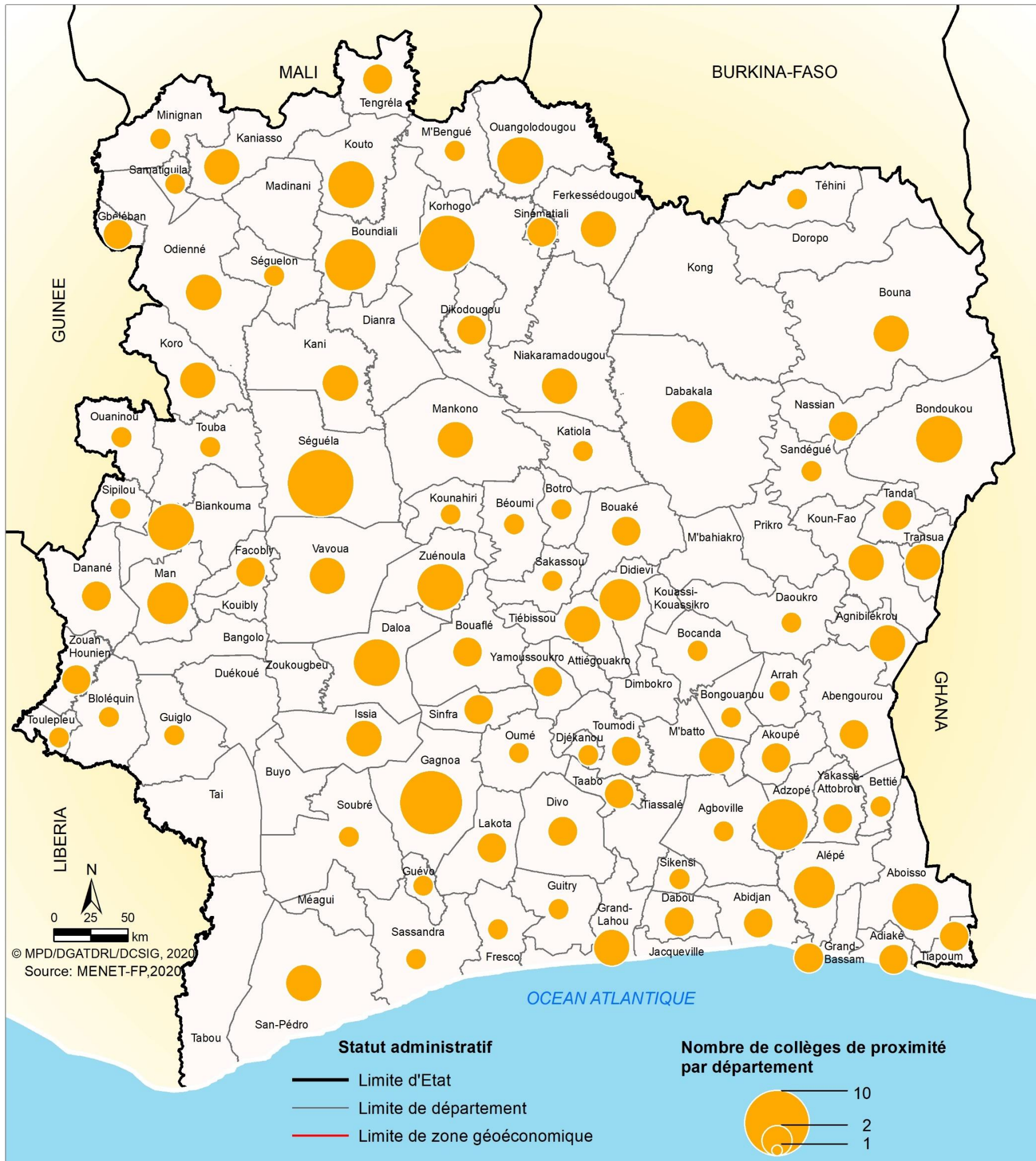


Carte 47: Salles de classe au primaire par département

Pour satisfaire la vision de la scolarisation obligatoire, il est nécessaire de disposer d'établissements scolaires, de salles de classe en nombre suffisant pour répondre aux différentes sollicitations d'inscription. La distribution de l'effectif du nombre de salles de classe révèle que les régions les plus dotées sont les régions du Sud de la Côte d'Ivoire, en particulier, le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN, les départements de Gagnoa, San-Pedro, Daloa, Bouaflé,

Vavoua, Soubré, Divo, puis au Centre le département de Bouaké, à l'Est, le département de Bondoukou et au nord celui de Korhogo.

1.2 Couverture et capacité d'accueil au Secondaire public



Carte 48: Collèges de proximité par département

L'amélioration des conditions d'études et d'encadrement des élèves constitue un axe majeur de la politique sociale du Gouvernement. Le Gouvernement a entrepris de renforcer les conditions d'accès et de maintien des enfants de 6 à 16 ans à l'école, réduire les disparités scolaires entre les villes et les villages par la construction de collèges de proximité en zones rurales. Les collèges de proximité sont des établissements de petite taille situés en zone rurale. Ces collèges dispensent le même Enseignement général, sauf que les professeurs, spécialement formés à cet effet, sont

bivalents c'est-à-dire qu'ils enseignent deux matières. De 2014 à 2020, 221 collèges de proximité ont été construits sur toute l'étendue du territoire. Au regard de la carte ci-dessus, tous les départements ont été pourvus en collèges de proximité, cependant, la majorité de ces collèges est localisée dans le Nord du pays.

IV- Accès à l'eau potable et à l'électricité

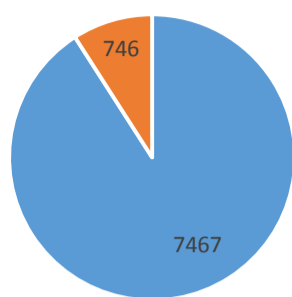
Cette section est consacrée à l'hydraulique humaine et à l'électrification. L'eau et l'électricité constituent des services de base. Ces secteurs ont été gérés par l'Etat au lendemain de l'indépendance. Mais celui-ci s'est progressivement désengagé au profit du secteur privé, à la faveur des crises socio-économiques qui sont apparues depuis les années 80.

La politique générale du Gouvernement en matière d'hydraulique humaine et d'électrification est d'assurer un accès de toutes les franges de la population à l'eau potable et à l'électricité. Dans ce cadre, des programmes d'hydraulique urbaine, d'hydraulique villageoise, d'électrification urbaine et rurale ont été mis en place. L'analyse de la dotation des ménages en ces commodités renseigne sur leur niveau de vie et permet de mesurer le résultat des politiques de développement.

VI- Autres commodités

Les autres commodités portent sur les logements et les informations sur les caractéristiques de l'habitation et sur le confort du ménage. Il s'agit des équipements qui rendent la vie plus agréable, plus confortable dans un logement.

Nombre de logements réalisés, hors-programmes de logements sociaux



Source : Direction du Logement, 2017

■ ABIDJAN ■ INTERIEUR

Figure 9: Nombre de logements réalisés, hors-programmes de logements sociaux

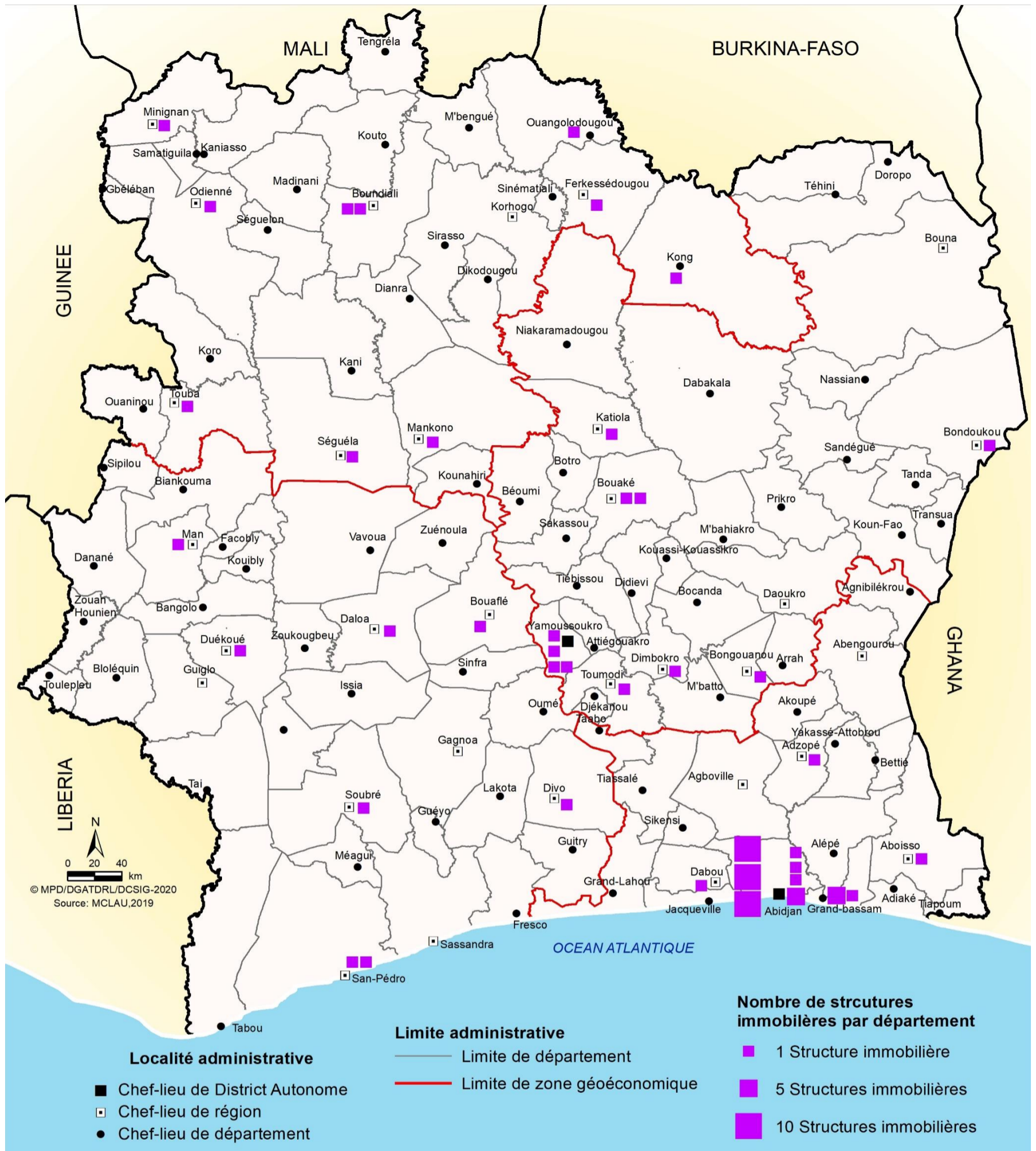
Ainsi, sur l'ensemble du territoire, 8 782 logements ont été bâtis, dans le cadre du programme de logements sociaux et 8 213 logements hors programmes.



Photo 32: Logement social à Ebimpé



Photo 33: Logement social sur la route de Grand-Bassam



Carte 75: Structures immobilières par département



Photo 34: Siège de la SICOI, MIRADOR

CHAPITRE IV : ACTIVITES ECONOMIQUES

L'activité économique désigne des activités «de production, de distribution et de services » impliquant des échanges marchands et parfois non marchands, elle représente aussi l'ensemble des actions que doit accomplir la population afin de satisfaire ses besoins grâce à la production de biens et de services.

L'économie ivoirienne est fondée sur trois secteurs d'activités : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Cette économie est dominée par le secteur primaire, précisément par l'agriculture mais bénéficie également de l'apport des autres secteurs. Ainsi présenter les activités économiques en Côte d'Ivoire nous donne l'opportunité de mettre en exergue le secteur clés de l'économie ivoirienne : le secteur agricole, ressources animales et halieutiques, les hydrocarbures, les mines, le tissu industriel, les Petites et Moyennes Entreprises (PME), le commerce, les Banques et microfinances, l'économie numérique et les Technologies de l'Information et de la Communication(TIC).

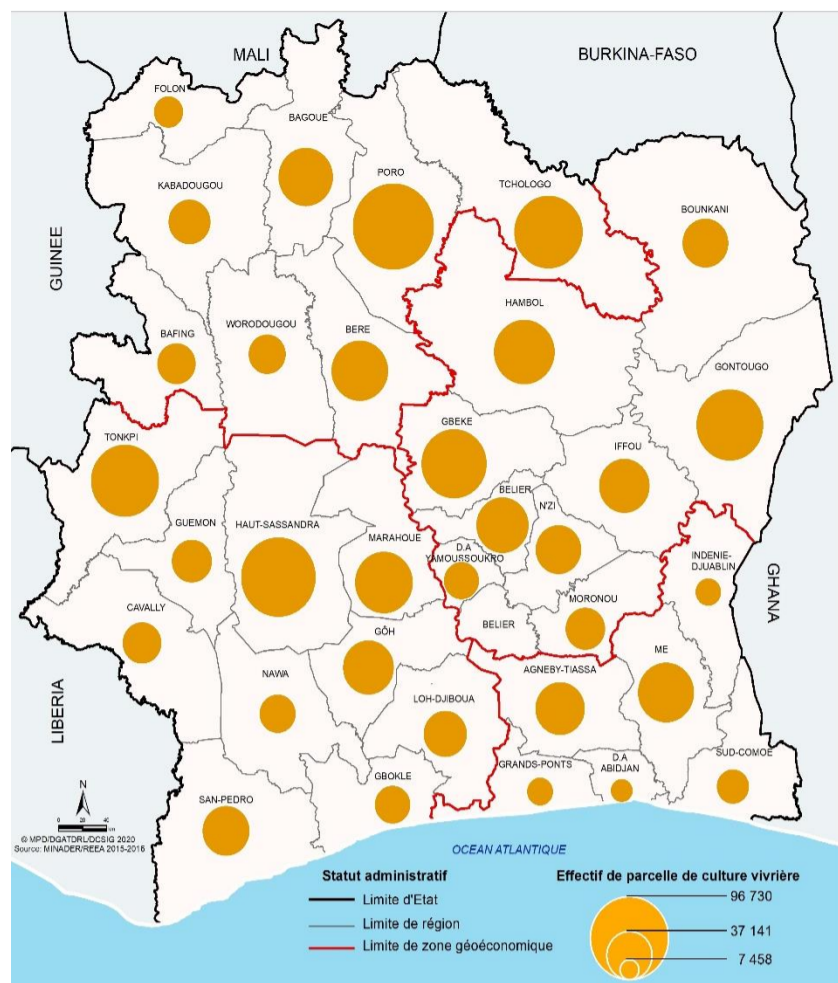
1- Secteur agricole

L'agriculture est un secteur moteur important de l'économie en Côte d'Ivoire. Elle représente un pilier économique porteur de revenus, d'emplois, de valeur ajoutée, et générateur de devises par ses exportations. Le secteur agricole joue ainsi un rôle important dans l'éradication de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire des Ivoiriens.

En 2017, la Côte d'Ivoire a continué d'être une des économies les plus dynamiques d'Afrique, avec un taux de croissance qui devrait se maintenir autour de 7,6% (Banque Mondiale, communiqué de presse du 12 juillet 2018, Perspectives économiques). Cette bonne performance s'explique par le rebond de l'agriculture. Le taux de croissance du PIB devrait atteindre 7% en 2018 et 2019. Toutefois, l'économie ivoirienne reste vulnérable à des risques externes tels que les fluctuations des cours des produits agricoles, les conditions climatiques, les risques sécuritaires mondiaux et régionaux ainsi qu'un resserrement des marchés financiers régionaux et internationaux.

En Côte d'Ivoire, l'agriculture est par conséquent à la fois un patrimoine et l'avenir du pays. C'est le poids lourd de l'économie. Grâce au Programme National d'Investissement Agricole 1 (PNIA1) (2012-2016), le secteur agricole a connu une croissance de 6%, sur la période 2010-2014 ; ce qui a favorisé un accroissement du revenu des agriculteurs, réduisant ainsi la pauvreté en milieu rural, selon l'Enquête Niveau de Vie (ENV 2015), on est passé d'un taux de pauvreté de 62,5% en 2008 à 56,8% en 2015. Ce secteur repose sur deux sous-secteur, l'agriculture vivrière et l'agriculture d'exportation.

1.1- Agriculture vivrière

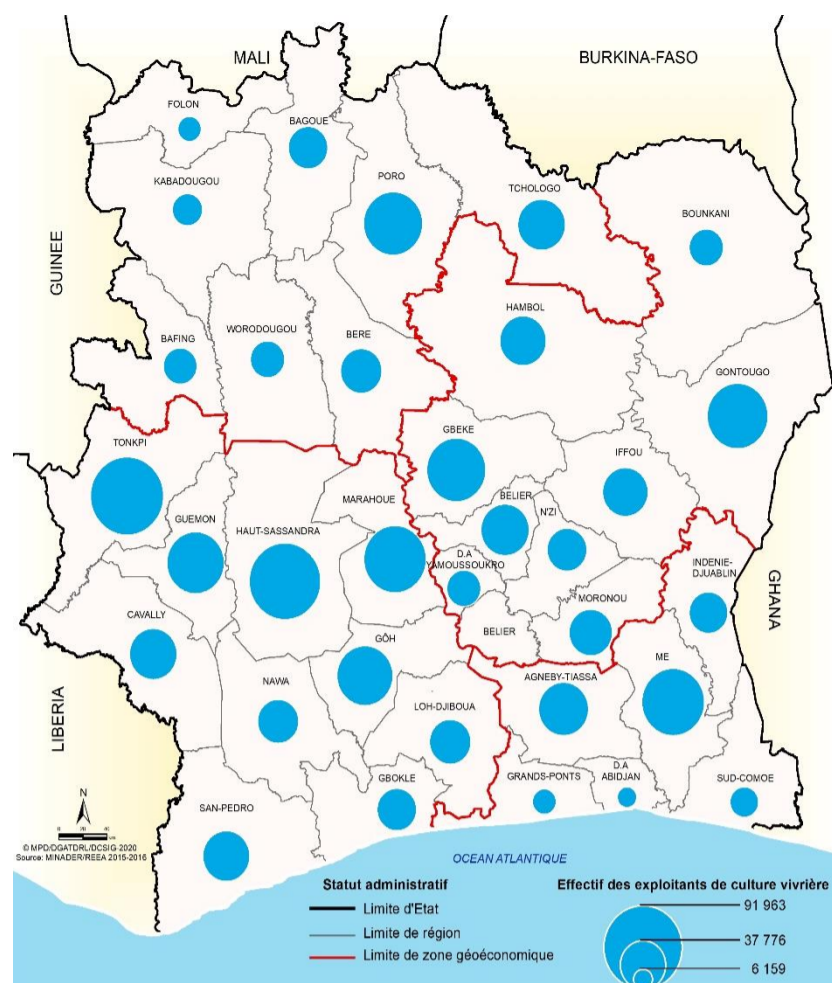


Carte 88: Effectif de parcelles de cultures vivrières

Les cultures vivrières représentent une importance capitale pour les populations aussi bien humaines que pour le bétail, car elles entrent directement dans leur alimentation et leur assurent la vie, d'où leur appellation de « produits vivriers ». Abondantes et diverses en Côte d'Ivoire, elles sont représentées par le riz, le maïs, le mil, le sorgho, le fonio, l'igname, la banane plantain, le manioc, la patate douce, le tarot, les légumes et les produits maraîchers. Produites par les populations rurales, essentiellement des femmes, elles sont destinées d'une part à l'autoconsommation et d'autre part la commercialisation.

A l'observation des cartes 88 et 89, il ressort que les cultures vivrières occupent une place prépondérante dans toutes les régions du pays. Les exploitants de cette spéculation sont disséminés sur le territoire national avec des effectifs élevés dans les régions du Poro, du Haut-Sassandra, du Tonkpi, du Tchologo, du Gontougo et du Hambol et de très faibles effectifs dans le District Autonome d'Abidjan, les régions des Grands Ponts et de l'Indénie-Djuablin.

En ce qui concerne les parcelles de cultures vivrières (Cf Carte 88), on retrouve les effectifs les plus élevés dans les régions du Tonkpi, de La Me, de la Marahoue, du Poro, du Gbeke, du Haut-Sassandra et du Gontougo et les effectifs les plus faibles dans le District Autonome d'Abidjan, les régions du Folon et des Grands Ponts.



Carte 89: Effectif d'exploitants de cultures vivrières

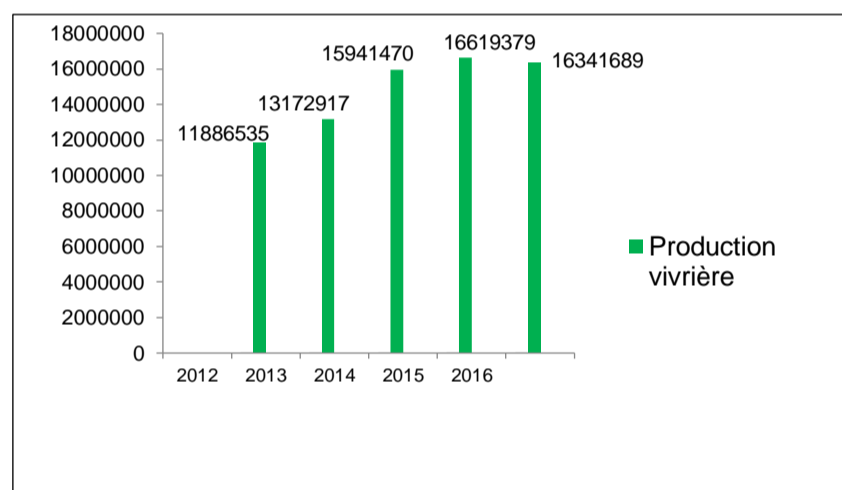
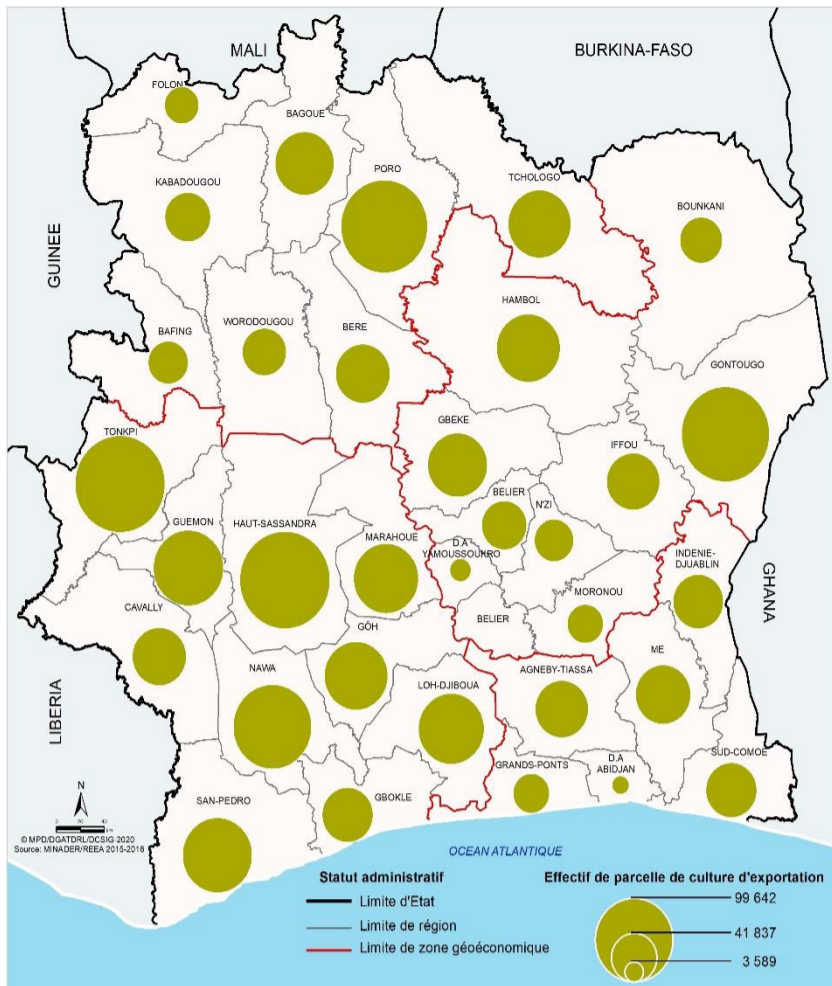


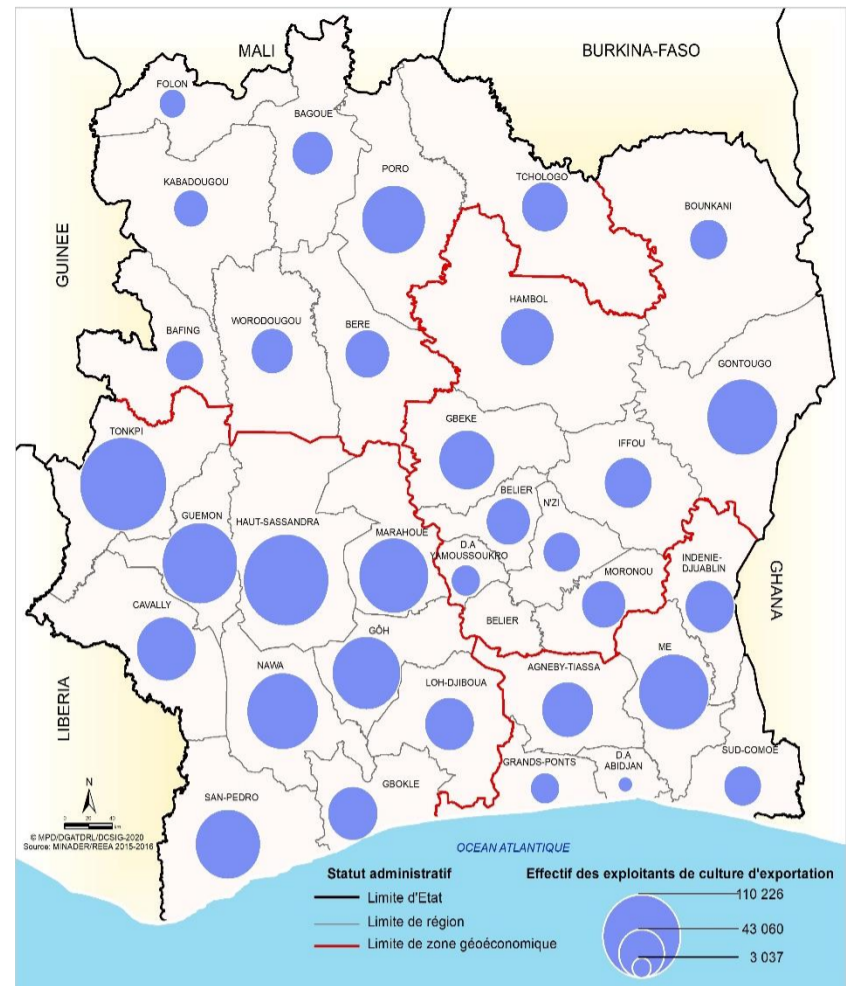
Figure 10: Tonnage des cultures vivrières ; Source: MINADER

La quantité produite de cultures vivrière est restée constante de 2012 à 2015 avec une légère baisse en 2016. (Cf Figure ci-dessus)

1.2- Agriculture d'exportation



Carte 90: Effectif de parcelles de cultures d'exportation



Carte 91: Effectif d'exploitants de cultures de rente

Ces cultures sont spécialement destinées à l'exportation et se cultivent sur des espaces très vastes. Ce sont : le café, le cacao, le coton, le palmier à huile, l'hévéa, la banane dessert, la canne à sucre, les fruits, le tabac, l'anacarde, etc. Elles sont présentes dans toutes les régions du pays, avec un effectif moyen de 41 837 parcelles par région dont le plus faible est de 3 589 parcelles dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN et le plus élevé de 99 642 parcelles dans la région du PORO. (Cf Carte 90)

Quant aux exploitants de ces parcelles, ils sont présents sur tout le territoire national avec une forte concentration dans le Sud-Ouest (Cf Carte 91).

La quantité de cultures de rente produite s'est accrue de 4 980 060 à 6 315 018 tonnes entre 2012 et 2015, et a connu une baisse en 2016 (5 148 557 tonnes) (Cf Figure 11).

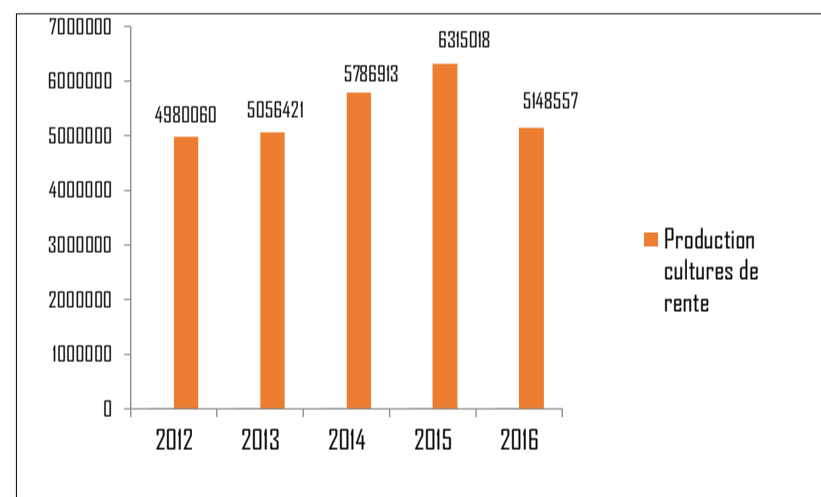


Figure 11: Tonnage de cultures de rente; Source : MINADER

1.3- Sécurité alimentaire

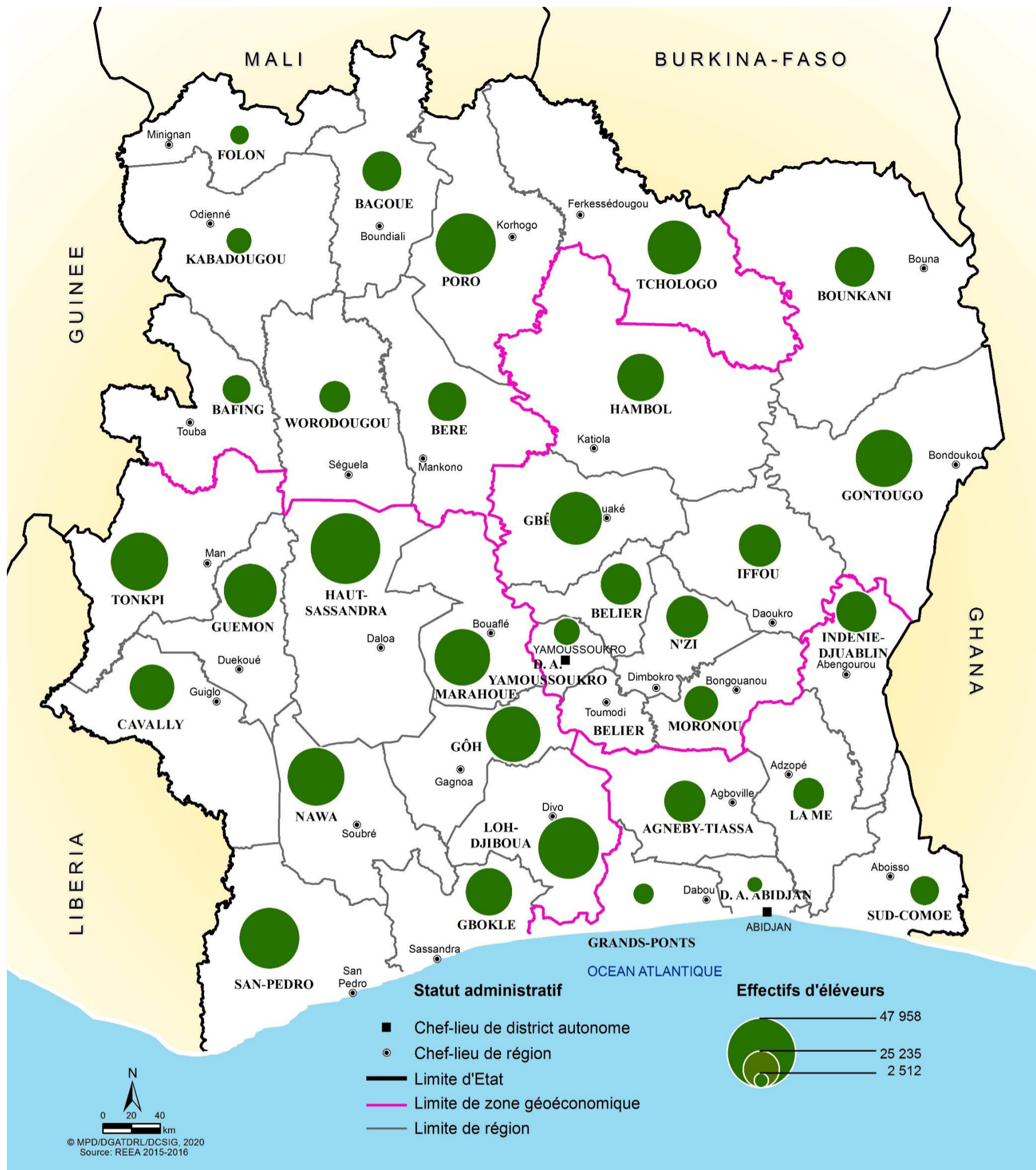


Carte 92: Sécurité Alimentaire

L'analyse au niveau des régions montre que l'insécurité alimentaire modérée reste la forme la plus répandue en milieu rural ivoirien et touche 10,8% des ménages. Ainsi, les trois régions les plus affectées par l'insécurité alimentaire sont les régions du TONKPI (38%), du N'ZI (28%) et du IFFOU (18%). Cependant, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée au-dessus de la moyenne nationale a été enregistrée dans les régions suivantes : GUEMON (16%), GBOKLE (15,8%), BAFING (15,7%), BELIER (15,6%), FOLON (15,4%), LOH DJIBOUA (14%) BAGOUE (13,7%), BOUNKANI (12,5%) et HAMBOL (12%) (Cf Carte 92).

2- Ressources animales et halieutiques

2.1- Ressources animales



Carte 93: Effectif d'éleveurs

Le secteur de l'élevage est constitué essentiellement des bovins, des petits ruminants (ovins et caprins), des porcins et de la volaille traditionnelle et moderne. Ce secteur reste encore une activité économique en développement, avec une contribution d'environ 4,5% au PIB agricole et 2% au PIB total. Grâce aux importants moyens mis en place par l'Etat, pour le financement des projets et programmes, de réels progrès ont été enregistrés depuis les trois dernières décennies. Mais les produits issus de ces élevages ne garantissent pas une

couverture complète des besoins en protéines animales au point où la Côte d'Ivoire reste dépendante de ses voisins pour son approvisionnement en protéines animales. Ces éleveurs sont inégalement répartis par secteur. Le secteur bovin concentre plus d'éleveurs (53 365 éleveurs) suivi du secteur ovin (25 303 éleveurs) etc. (Cf figure 12).

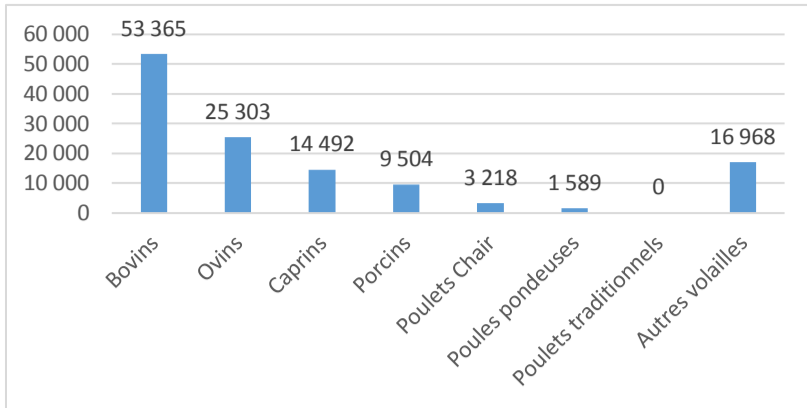


Figure 12: Répartition des éleveurs par espèce

Les propriétaires de ces différents types d'élevage sont inégalement répartis sur le territoire national. Les proportions les plus élevées se concentrent dans les régions du HAUT-SASSANDRA, MARAHOUE, PORO etc. (Cf Carte 93).

- Secteur bovin

Les bovins comptent parmi les animaux les plus nombreux à être élevés en Côte d'Ivoire. Ce cheptel était constitué de 1 639 287 têtes en 2016. On distingue, au niveau des bovins, deux systèmes d'élevage, à savoir le système traditionnel et le système moderne.

Le système traditionnel se traduit par une faible intervention des propriétaires. Ce type d'élevage peut être sédentaire ou transhumant.

Le système moderne, plutôt minoritaire se pratique dans les ranches et les stations. Il se caractérise par de multiples interventions sanitaires et un suivi de l'alimentation des animaux.

- Secteur porcin

On distingue dans cette filière deux types d'élevages à savoir l'élevage traditionnel de races locales et l'élevage moderne de races importées. Ces deux systèmes de productions comptaient respectivement, 320 209 et 114 430 têtes en 2016.

- Secteur avicole

Deux systèmes d'élevage coexistent au niveau de la filière avicole en Côte d'Ivoire. Le plus important demeure l'élevage moderne qui détient près de 70% du cheptel volaille avec 56 298 315 têtes. C'est un secteur qui est de plus en plus attractif, et de mieux en mieux structuré. Les élevages modernes se concentrent autour des grands centres urbains, et se caractérisent par une très grande intensivité en main-d'œuvre et en capitaux.

Tableau 13: Evolution du cheptel national par espèces (nombre de têtes)

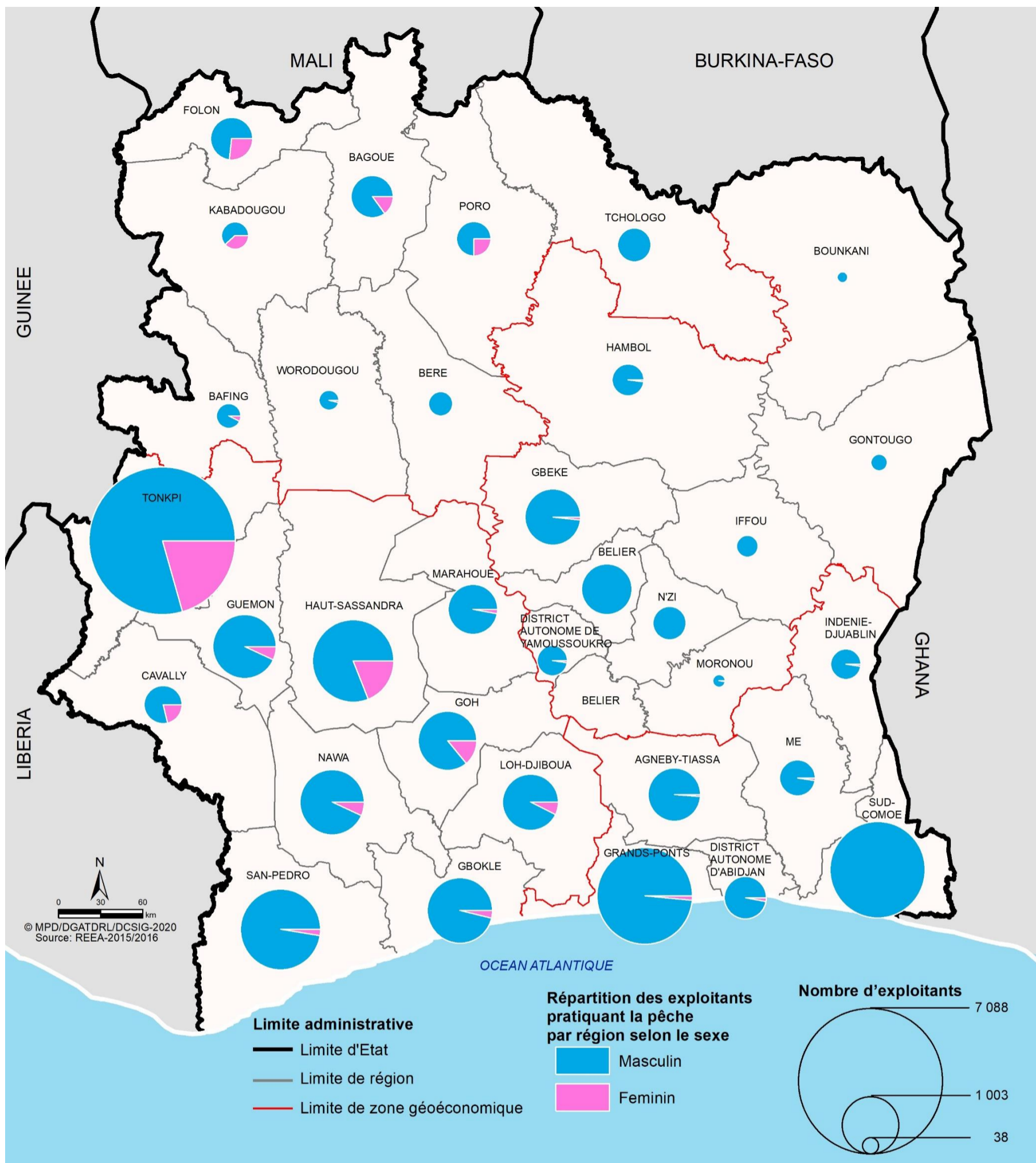
Espèces	2015	2016
Bovins	1 611 494	1 639 287
Ovins	1 858 551	2 261 671
Caprins	1 989 848	2 631 773
Porcins traditionnels	289 528	320 209
Porcins modernes	100 205	114 430
Total Porcin	389 733	434 639
Volailles traditionnelles	27 097 844	27 910 780
Chairs, mis en place	26 030 444	40 146 060
Pondeuses, mis en place	4 333 796	16 152 255
Total Volailles	57 462 084	84 209 095

Sources : MIRAH/DPSP



Photo 36: Abattoir de Port-Bouet; Source: DCSIG

2.2- Ressources halieutiques



Carte 94: Pêcheurs et exploitants aquacoles selon le sexe

La pêche occupe une place importante dans l'économie ivoirienne. Malheureusement, cette activité peine encore à se développer malgré les atouts naturels considérables existants. Le taux de couverture de la demande n'est que de 13,5%, ce qui rend nécessaire des importations massives de poissons congelés pour combler le déficit. En effet, la définition d'une politique visant à satisfaire la couverture des besoins en poisson devrait se concentrer sur le développement de la pêche artisanale et surtout sur l'aquaculture. La production nationale en produit de pêche reste encore très faible si bien que le pays reste fortement

dépendant des importations pour la satisfaction de sa demande intérieure en produits halieutiques. A l'observation de la carte ci-dessus, il ressort que sur l'ensemble du territoire, les exploitants pratiquant la pêche sont inégalement répartis selon le genre. L'effectif de femmes exerçant cette activité est faible dans les régions du WORODOUGOU, BAFING, HAMBOL, GBEKE, MARAHOUE, les DISTRICTS AUTONOME DE YAMOUSSOUKRO et D'ABIDJAN, MORONOU, AGNEBY-TIASSA, INDENIE-DJUABLIN et les GRANDS-PONTS. Dans les régions du BERE, TCHOLOGO,

BOUNKANI, IFFOU, BELIER, N'ZI et le SUD -COMOE, La proportion des femmes pratiquant la pêche est inexistante.

Par contre, dans les régions du TONKPI, FOLON, KABADOUGOU, HAUT-SASSANDRA, BAGOUE, PORO, CAVALLY, et du GOH l'effectif de femmes pratiquant la pêche est relativement important (Cf Carte 94).

a- La pêche industrielle

La pêche industrielle se réalise à l'aide de grands navires et requiert une infrastructure portuaire appropriée, pour débarquer et distribuer les produits halieutiques. Elle est subdivisée en pêche sardinière, thonière et crevettière. La quantité de produits halieutiques débarquée en 2016 est de 22 476 tonnes contre 19 211 tonnes en 2015. Elle représente 21% des débarquements de la production nationale soit une hausse de 3 265 tonnes. Elle doit cette performance aux prises sardinières qui sont élevées à 14 059 tonnes en 2016 contrairement à 2015 où elles étaient de 11 312 Tonnes(T).

b- La pêche artisanale

La pêche artisanale fait appel à des techniques traditionnelles, sans développement technologique. Elle est destinée à l'autoconsommation bien qu'une petite partie de la pêche soit destinée à la commercialisation.

Le volume des mises à terre de la pêche artisanale s'élève à 81 757 tonnes en 2016, contre 79 339 tonnes en 2015, soit une hausse de 2 418 tonnes. Ces mises à terre concernent deux types de pêches : la pêche continentale et la pêche artisanale maritime et lagunaire. Ces dernières ont produit respectivement 41 320 et 40 437 tonnes en 2016.

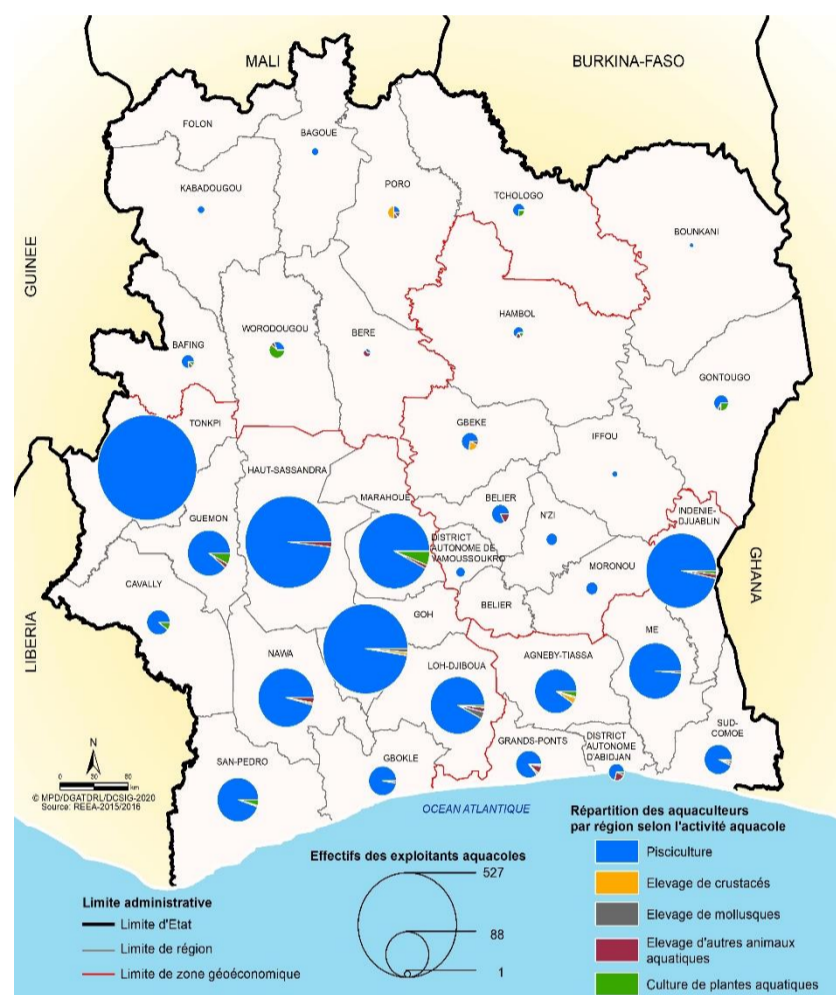
c- L'aquaculture

L'aquaculture désigne toutes les activités de production animales ou végétale en milieu aquatique. L'aquaculture se pratique dans des rivières ou dans les étangs, en bordure de mer et implique non seulement une intervention de l'homme dans le processus de production mais aussi la propriété du stock exploité, tout au long du cycle d'élevage par une personne juridiquement identifiée. En matière d'activité aquacole, la Côte d'Ivoire possède d'énormes atouts naturels : 150 000 ha de lagunes, 350 000 ha de lacs et de nombreux bas-fonds favorables à l'implantation d'exploitants agricoles aquacoles.

L'analyse de la carte 95 montre que la pisciculture est l'activité aquacole la plus pratiquée sur toute l'étendue du territoire. Principalement dans les régions du TONPKI, HAUT- SASSANDRA, GOH, MARAHOUE, INDENIE-

DJUABLIN, ME, LOH-DJIBOUA, AGNEBY -TIASSA, NAWA et SAN PEDRO où l'on trouve les effectifs les plus élevés ; la structure hydrographique qui est un facteur déterminant dans l'aquaculture, pourrait expliquer d'une part les effectifs élevés et d'autre part, le développement de la pisciculture en Côte d'Ivoire.

En outre, les autres activités aquacoles sont moins développées dans la partie nord du pays. Essentiellement, dans le Folon où aucune activité aquacole n'est pratiquée (Cf Carte 95).



Carte 95: Exploitants aquacoles et des aquaculteurs

3- Economie forestière

Pendant de nombreuses années, l'exploitation forestière et les activités du secteur bois ont joué un rôle prépondérant dans le développement économique et social de la Côte d'Ivoire.

Amorcée en 1880, cette activité s'est développée en zone forestière et en zone pré-forestière durant la période coloniale et a connu un grand essor après l'indépendance avec la production de bois d'œuvre et d'ébénisterie, ainsi que les produits secondaires comprenant entre autres les cure-dents, balais, charbon de bois, tam-tams et bambous de chine.

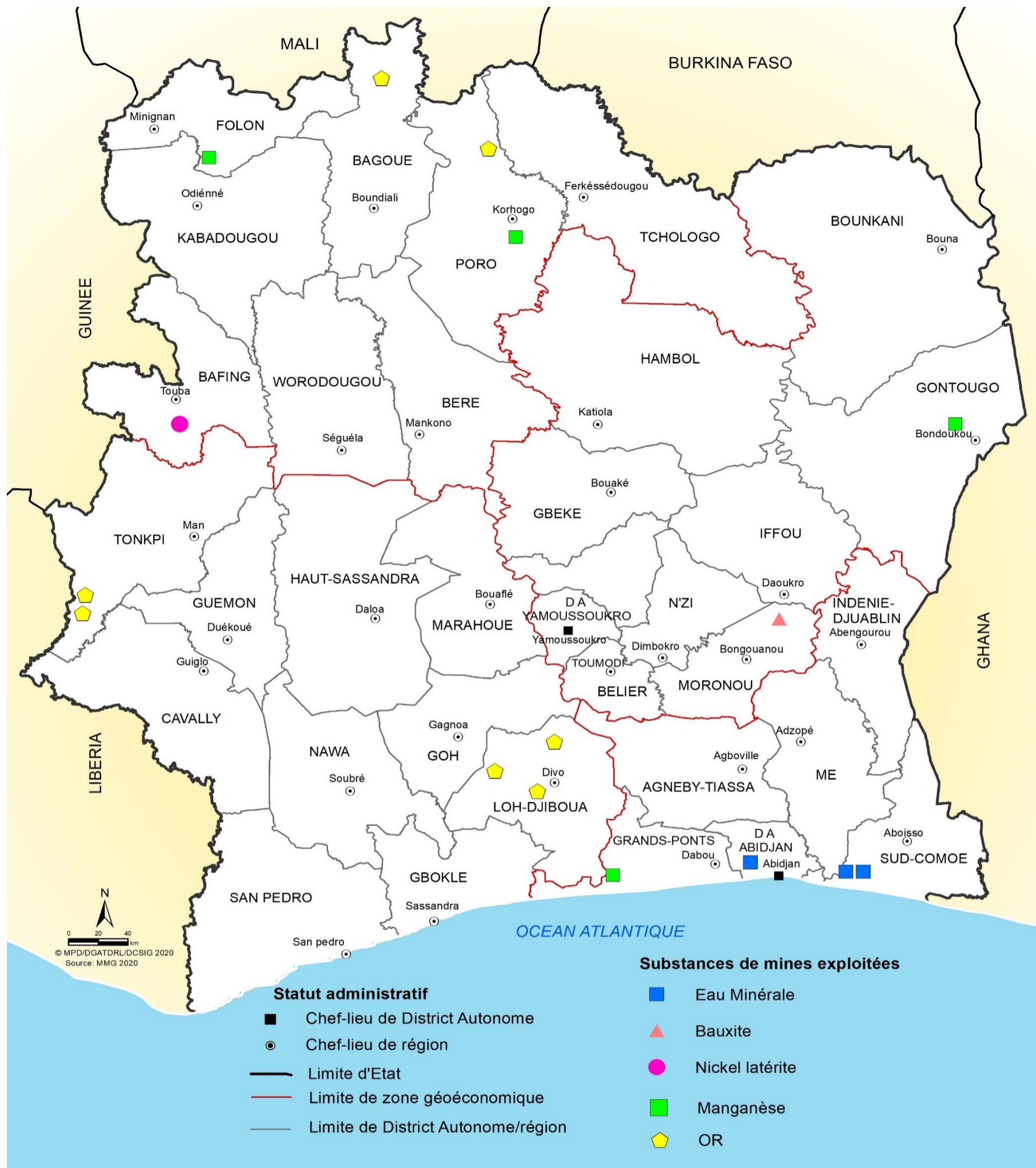
Troisième produit d'exportation pendant plus d'une vingtaine d'années, après le cacao et le café, le secteur bois constituait un pilier essentiel du développement de la Côte d'Ivoire, au début de l'indépendance avant de connaître une nette régression ces dernières années (Cf Tableau 14).

Tableau 14: Part de l'industrie du bois dans le PIB de 2010 à 2016,

ANNEE	TOTAL PIB MARCHAND	TOTAL FILIERE FORETS BOIS	PART DE LA FILIERE BOIS
2010	9889	105	1,06
2011	9845	86	0,86
2012	11011	111	1
2013	12423	115	0,92
2014	13227	85	0,64
2015	23100	46	0,20
2016	21438	55	0,30
2017	ND	ND	ND

Source : MINEF ; février 2018

4- Ressources minières



Carte 96: Substances de mine exploitées

Au regard de cette richesse dont regorge la Côte d'Ivoire, un Ministère des Mines et de la Géologie est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines et de géologie. De façon spécifique, il revient à ce département ministériel de réaliser l'infrastructure géologique du territoire national, d'accroître et de diversifier la production minière en vue de faire passer la contribution du secteur minier au PIB de notre pays de 2% à fin 2011, à 4% à fin 2020, conformément au Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ainsi

plusieurs activités sont réalisées pour satisfaire cette mission : Attribution de titres miniers en vue de la production, lutte contre l'orpaillage clandestin pour la sécurisation du secteur et la création de chantiers écoles pour la formalisation et le développement de la petite mine. Ces actions sont réalisées dans les régions en fonctions des potentialités minières et des infractions réalisées par les individus.

Sissingué, d'Agbaou, d'Hiré, de Bonikro, de Daapleu et d'Ity.

- **Production de métaux de base**

Les principaux métaux de base produits sont le manganèse et le nickel.

Relativement à la production de Manganèse, elle a atteint 1 181 803,635 T contre 791 911 T en 2018 ; 512 000 T en 2017, 207 043 T en 2016 soit hausse de 470,8% comparée à 2016. La production de manganèse est assurée par les mines de Lagonkaha et celle de Mokta dans la région de Lauzoua (Grand-Lahou) de Bondoukou Manganèse SA et celle de Kaniasso.

Concernant la production du Nickel, elle était de 660 144 T en 2019 contre 889 585 T en 2018 et de 379 766 T en 2017, soit une hausse de 73,82%, comparativement à 2016.

Le nickel est produit par la mine de Founbessou dans l'Ouest de la Côte d'Ivoire.

- **La production des pierres précieuses**

La production de diamant est en baisse constante. Au 31 décembre 2019, la production était de 3989 carats contre 5 290,5 carats en 2018, 11 156 carats en 2017 et 21 723,98 carats en 2016. Cette baisse de production de plus de 64% depuis 2017, est essentiellement due à l'appauvrissement des sites diamantifères situés dans le département de Séguéla. La production de diamant est assurée par des artisans diamineurs regroupés en coopératives.

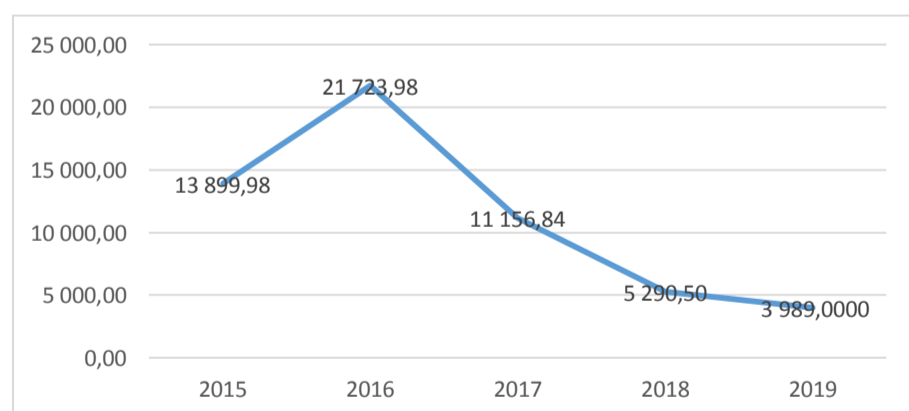


Figure 13: Evolution de la production de diamant à 2015-2019

4.4- Emplois et chiffres d'affaires générés par l'activité minière

- **Emplois**

A fin 2019, le nombre d'emplois directs enregistré dans le secteur minier est estimé à 13 993 contre 13 327 en 2018, soit une hausse de 5%.

Les emplois indirects sont estimés à 41 885 en 2019 contre 39 890 en 2018, soit une hausse de 5%.

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaire des sociétés d'exploitation minière est intimement lié au prix de vente des commodités et aux quantités de substances minérales produites. En 2019, le chiffre d'affaires déclaré par l'ensemble des sociétés d'exploitation du secteur minier était de 761,995 milliards de francs CFA contre 582,298 milliards de francs CFA en 2018, soit une hausse de 30,86%.

4.5- Lutte contre l'orpaillage clandestin

Démarrer en 2014, cinq (5) opérations d'assainissements de sites d'orpaillage clandestins (ORPI I, ORPI II, ORPI III, ORPI IV et ORPI V) ont été effectuées en Décembre 2018. Ces opérations ont permis la fermeture de 1083 sites d'orpaillages illicites au 31 décembre 2018.

La lutte contre l'orpaillage clandestin s'est renforcée avec la création de La Brigade de Répression des Infractions au Code Minier (BRICM) en octobre 2018 et l'assermentation des agents techniques des mines en qualité d'officier de police judiciaire. Au 31 décembre, elle a mené des opérations de répression dans vingt-quatre (24) départements relevant de treize (13) régions administratives. Ces opérations ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- 222 sites d'orpaillage illicites ont été traités ;
- 139 personnes ont été interpellées et déférées dont les juridictions compétentes ;

Au plan judiciaire, plusieurs condamnations ont été prononcées contre les personnes interpellées, des amendes, des dommages et intérêts ont été au profit de l'Etat de Côte d'Ivoire :

Au total, le nombre de sites déguerpis depuis la mise en œuvre du PNRO (2014-2019) est de 1305 sites illégaux.

4.6- Création de Chantiers-Ecoles

Ce projet vise à assurer la formation et l'encadrement des artisans miniers. En 2019, trois (03) chantiers écoles ont été installés. Il s'agit du:

- chantier-école de Bozi, dans le Département de Bouaflé, ouvert le 28 janvier 2019 ;
- chantier-école de Katiendé, dans le département de Boundiali, ouvert le 26 juillet 2019 ;
- chantier-école de Loboville, dans le département de Buyo, ouvert le 22 novembre 2019.

Au total, soixante-quatorze artisans miniers ont été formé en 2019.

Au 04 décembre 2020, sept (07) chantiers écoles ont été ouverts au titre de l'année 2020. Il s'agit des chantiers-écoles inaugurés respectivement à:

- Nangbokro (Daoukro), le 14 février 2020 ;
- Abradine (Yakassé-Attobrou), le 12 juin 2020 ;
- Tanguélan (Agnibilékro), le 13 juin 2020 ;
- Boréakpokro (Dimbokro), le 28 août 2020 ;
- Nébo (Divo), le 14 septembre 2020 ;
- Boniérédougou (Dabakala), le 16 septembre 2020.
- Gloleu (Zouan-Hounien), le 03 Décembre 2020

- **Développement local**

La promotion du développement local est portée par la création pour chaque mine industrielle en exploitation, d'un Comité de Développement Locaux Miniers (CDLM).

Au 31 décembre 2019, le nombre de CDLM en activité est de onze (11).

De 2015 à 2019, ce sont au total 12,227 milliards de francs CFA qui ont été investis par les CDLM pour la réalisation d'infrastructures et d'équipement de base, le développement de services sociaux de base et du cadre de vie, la promotion de l'emploi et le développement de l'économie locale.



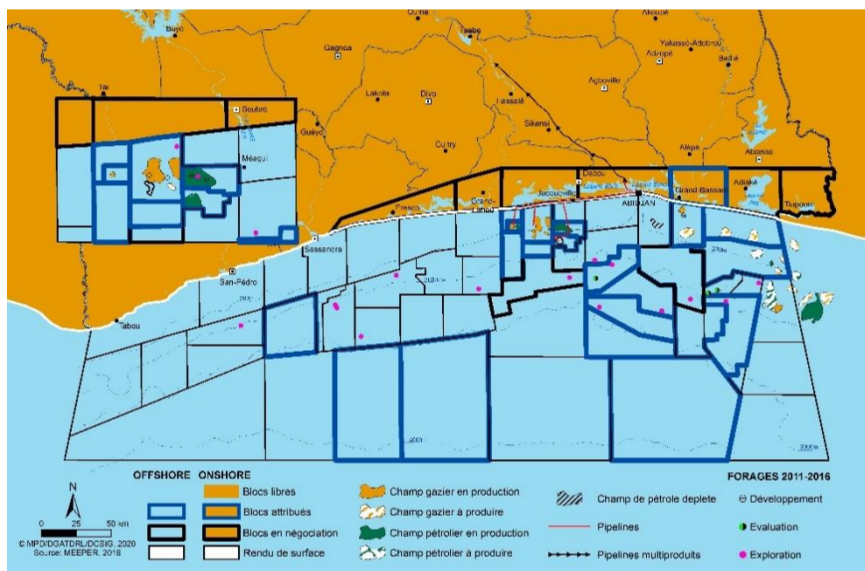
Carte 97: Chantier-école

5- Hydrocarbures

Un hydrocarbure est un composé organique contenant exclusivement des atomes de carbone (C) et d'hydrogène (H). Ce sont des énergies fossiles dont le gaz et le pétrole. Ils sont inflammables et ne se mélangent pas avec l'eau, ils servent de combustible pour alimenter certaines industries et certains secteurs professionnels dont le secteur du transport et pour la consommation domestique.

En Côte d'Ivoire, une Direction Générale des Hydrocarbures est chargée d'assurer la coordination de l'exploration et de la production des hydrocarbures, la coordination de l'approvisionnement, du raffinage et de la distribution des produits pétroliers. En Côte d'Ivoire, les ressources pétrolières sont localisées aux larges d'Abidjan et de Jacqueline sur un bassin sédimentaire d'une superficie d'environ 87 000 km².

5.1 Production des hydrocarbures



Carte 98: Blocs pétroliers

Pour son exploitation, en vue de sa distribution, 61 blocs ont été créés dont 20 en activité à partir de 2016 (Cf Carte 98).

En sus, deux structures ont été créées et sont chargées du raffinage et de la distribution du pétrole et du gaz. Ce sont respectivement, la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), et la société de Gestion de Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire (GESTOCI).

La SIR qui a été créée en Août 1965 sur une superficie 40 Ha avec une capacité de 700 000 tonnes par an est passée à une superficie de 80 Ha et une capacité de 3 800 000 tonnes par an depuis 2005. Quant à la GESTOCI, elle a été créée le 14 septembre 1983 et dispose de trois dépôts (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké) d'une capacité globale de 433 400 m³. En 2017, la

Production pétrolière (Bbls)

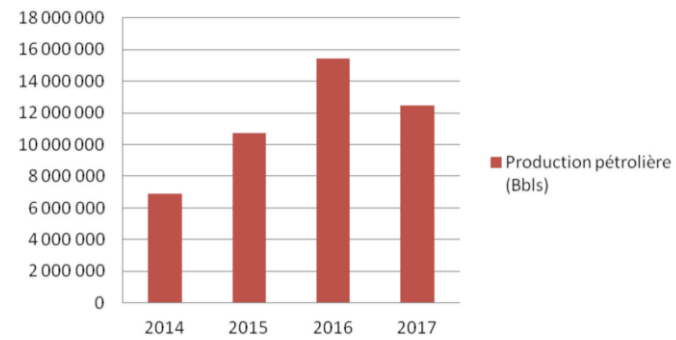


Figure 14: Production pétrolière nationale de 2014 à 2017

De 2014 à 2016, la production annuelle de pétrole brut observe une croissance annuelle.

Cependant entre 2016 et 2017, on note une baisse de la production (Cf Figure 14). Concernant la production nationale de gaz naturel, le résultat réalisé en 2017 est de 78,983 milliards pieds cubes, soit une moyenne journalière de 216,36 MMSCF/jour. (Source DGH). Ces produits d'hydrocarbure sont d'une part destinée à l'exportation et d'autre part à l'autoconsommation (Cf Figure15).

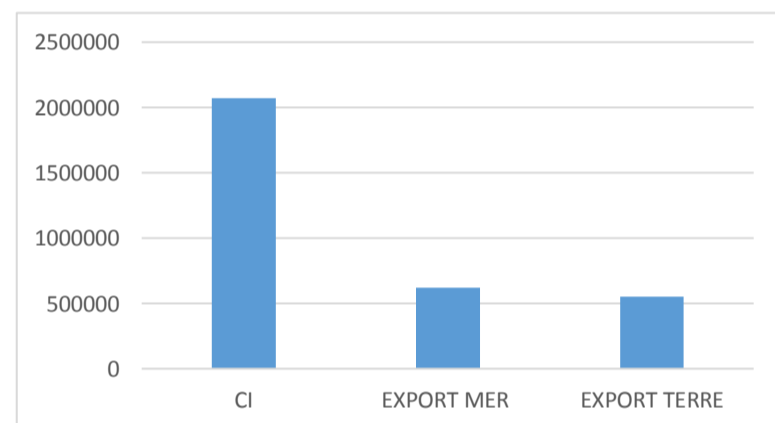
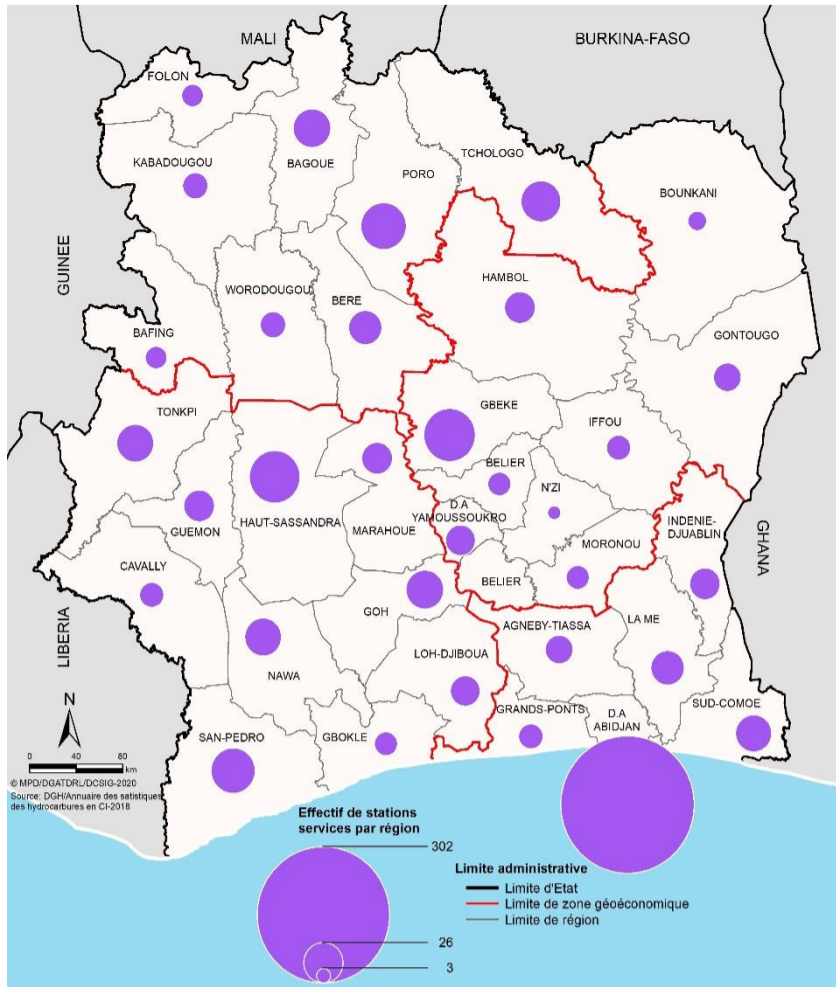


Figure 15: Vente de la SIR en 2018



Photo 37: Société Ivoirienne de Raffinage (SIR)

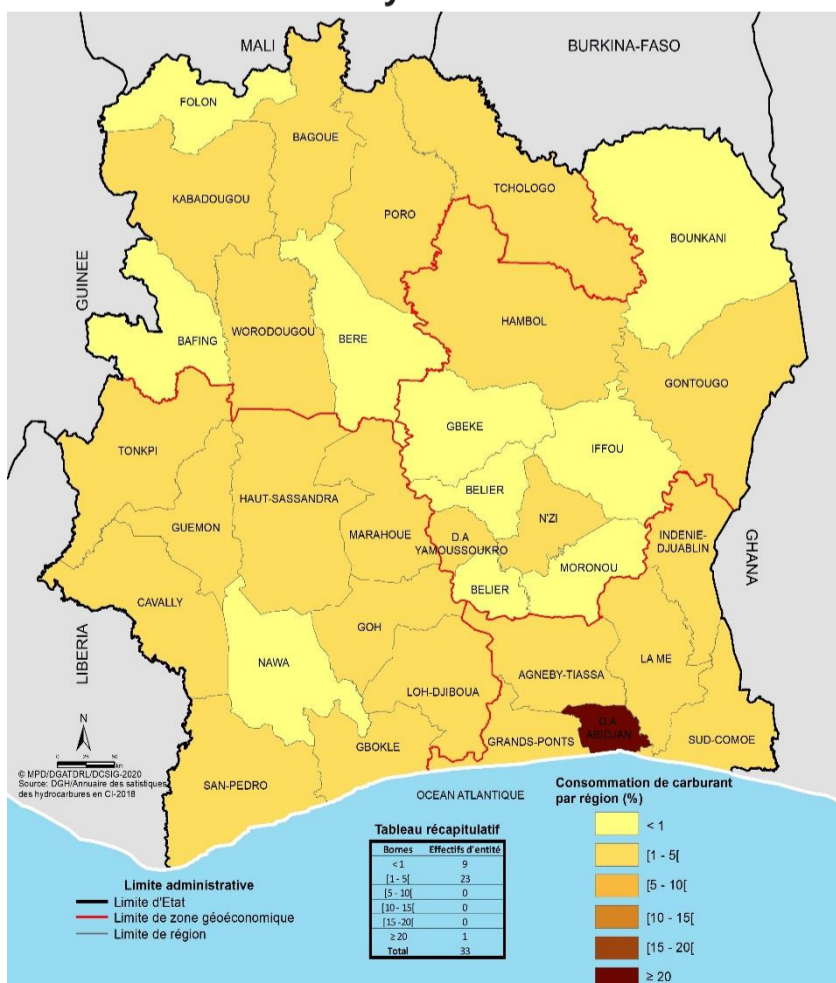
5.2 Distribution des hydrocarbures



Carte 99: Stations-services par région

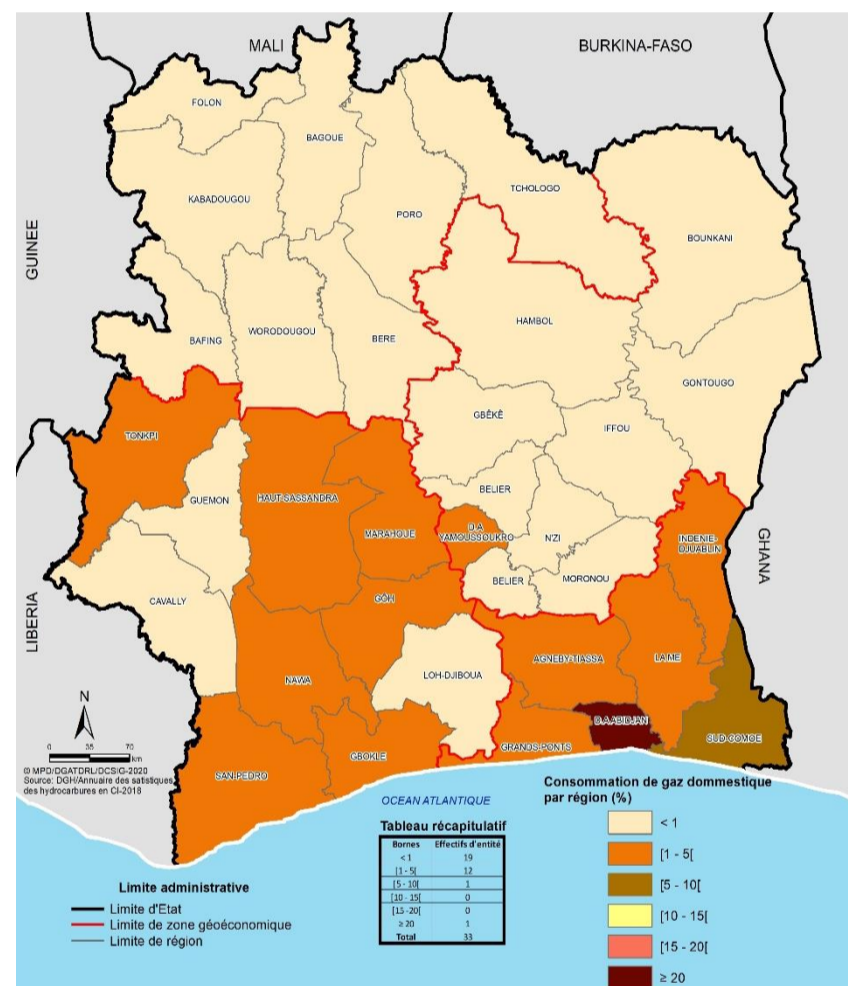
La distribution se fait par le biais d'un réseau de stations-services inégalement réparties sur le territoire national. En effet, sur un total de 864 stations-services, le DISTRICT D'ABIDJAN détient la plus forte implantation soit 302 stations-services (34,95%) suivi par la région du GBEKE, 45 (5,21%) et la région du HAUT SASSANDRA, 45 (5,09%), quant aux régions du N'ZI, du BOUKANI, du BAFING et du FOLON, elles sont les moins pourvues avec respectivement 3, 6, 8 stations-services (Cf Carte 99).

Consommation des hydrocarbures



Carte 101: Consommation de carburant par région

La consommation des produits pétrolier et gazier en Côte d'Ivoire se fait principalement par la consommation du carburant (Gasoil, Super, Pétrole) et du gaz butane. A l'analyse des cartes ci-dessous Il apparait ainsi une forte disparité dans la consommation des produits pétroliers dans les régions. Le District d'Abidjan représente la plus forte zone de consommation de carburant avec 48,36% de la consommation totale. Les deux (02) autres régions sont celles de SAN-PEDRO et du GBEKE avec respectivement 4,26% et 3,14%. En Ce qui concerne la gaz butane, le district d'Abidjan enregistre 61,05% de la consommation nationale de gaz butane. La seconde région à forte consommation de gaz butane n'est autre que celle du SUD-COMOE avec 5,53% de la consommation totale (Cf Carte 99 et 100).



Carte 100: Consommation de gaz domestique par région

6- Industrie



Carte 102: Zones industrielles et types d'industries par région

L'industrie est le domaine de la transformation des matières premières en produits finis. L'industrialisation constitue un élément central dans la relance économique de la Côte d'Ivoire si bien que le gouvernement a depuis toujours montré sa volonté d'aboutir à la transformation locale des matières agricoles et minières en produits finis et semi-finis.

La Côte d'Ivoire dispose de plusieurs zones industrielles couvrant une superficie totale de 3 136 ha dont plus de la moitié se retrouve dans le DISTRICT AUTONOME D'ABIDJAN (1649 ha). Cette superficie se répartie en

plusieurs zones industrielles (4 à Abidjan et 8 à l'intérieur du pays) (Cf Tableaux 18 et 19).

42,11% de la superficie des zones industrielles d'Abidjan sont occupés par 823 entreprises.

Tableau 18: Zone industrielle de l'intérieur du pays

ZONE INDUSTRIELLE de l'intérieure					
NOM	Superficie (HA)	Superficie occupée (HA)	Taux d'occupation (%)	Nombre d'entreprises	Année de créations de la zone
Bonoua	334	44,48	13,31	ND	13
Aboisso (Assouba)	50	4,5	9	ND	3
San-Pedro	140	125,8	89,85	ND	ND
Yamoussoukro	750	43,96	5,86	ND	22
Bouaké	235	44, 69	19,01	150	ND
Korhogo	5	2,5	50	33	ND
Séguéla			ND	15	ND
Bondoukou	64	14,68	22,93	15	ND
Total Superficie zone industrielles de l'intérieur	1 487	280,61	18,87	ND	ND

Source : AGEDI

Les zones industrielles de l'intérieur du pays sont localisées dans les villes suivantes : Bonoua, Aboisso, San Pedro, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Séguéla et Bondoukou. En dehors de ces zones industrielles, plusieurs industries se retrouvent de façon éparse sur le territoire national : COTIVO pour la transformation du coton à Agboville, SODESUCRE et SUCRIVOIRE pour la transformation de la canne en sucre à Ferké et Borotou etc (Cf carte 99).

Les différents types d'industries en Côte d'Ivoire sont : l'industrie agroalimentaire, pétrolière, minière, caoutchouc et plastique, bois, chimique, cosmétique, métallique, etc (Cf Carte 101).

Tableau 19: Zone industrielle d'Abidjan

ZONE INDUSTRIELLE D'ABIDJAN					
NOM	Superficie (HA)	Superficie occupée (HA)	Taux d'occupation (%)	Nombre d'entreprises	Année de créations de la zone
Yopougon	469	403,16	85,96	306	1980
Koumassi	120	74,76	62,3	300	
Vridi	120	120	100	132	
PK24	940	96,5	10,26	85	2014
Total superficie zone industrielles d'Abidjan	1649	694,42	42,11		

Source : AGEDI

7- Petite et Moyenne Entreprise (PME)

Sont considérées comme Petites et Moyennes Entreprises (PME), toute entreprise, productrice de biens et /ou de service marchands, qui emploie en permanence moins de deux cents (200) personnes et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxes n' excédant pas un milliard de francs CFA. En Côte d'Ivoire, la situation économique et sociale a engendré depuis peu, l'évolution des petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi la majeure partie des citoyens en quête d'emploi, s'adonne à l'entreprenariat, en vue de subvenir à leur besoin. Plusieurs secteurs sont concernés : pétrolière, minière, caoutchouc et plastique, chimique, cosmétique, métallique, les huit (8) branches d'activité de l'artisanat (l'agroalimentaire, alimentation et restauration, du bois et assimilés, du mobilier et de l'ameublement, du textile, de l'habillement, du cuir et des peaux, d'hygiène et de soins corporels et de l'artisanat d'art et de décoration), etc. Depuis janvier 2012, un cadre légal a été créé en vue de la reconnaissance de la contribution des PME dans l'économie nationale et à partir juillet 2012, un ministère est en charge de la promotion des PME. Actuellement, Il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de Promotion des PME. Les PME représentent 98 % du tissu économique formel, 20 % de la richesse nationale, 12 % de l'investissement et 23 % de la population active. (Ministère du Commerce et des PME, 2015). En 2019, le ministère de la Promotion des PME exhortait les acteurs à sortir de l'informel en prenant toute leur dans le train de l'émergence économique de la Côte d'Ivoire. Et annonce la création d'un fond d'une valeur de vingt (20) milliards de FCFA aux entrepreneurs (Ministère de le Promotion des PME).

8- Commerce

8.1 Commerce intérieur

Le commerce intérieur est l'ensemble des activités et des échanges commerciaux sur le territoire national. Il regroupe les marchés, les magasins, les boutiques, les restaurants, les hôtels, le e-commerce et tous les services de la santé, de l'éducation etc. l'aspect du commerce intérieur qui sera abordé dans cette section concerne les marchés. Le marché est le lieu public où se vendent et s'achètent une certaine quantité de biens ou de services. En d'autres termes, le marché désigne le lieu où des producteurs ou des intermédiaires (paysans, artisans, commerçants) se rassemblent pour proposer leurs produits aux consommateurs.

En Côte d'Ivoire, plusieurs types de marchés coexistent : les marchés permanents, périodiques, permanents et les marchés de bétail. Ces marchés peuvent être regroupés en marchés principaux, petits marchés et traditionnels. Dans le cadre de la stratégie de sécurité alimentaire durable, un nouveau type de marché, le marché de gros a vu le jour en 1998 en Côte d'Ivoire. Le grand avantage d'un marché de gros est qu'il rassemble dans un lieu déterminé la majorité l'offre et la demande d'un produit donné, permettant ainsi d'obtenir un prix unique d'équilibre. Le premier marché de gros en Côte d'Ivoire a été localisé à Bouaké en raison de sa position centrale, dans les échanges à l'intérieur du pays et dans la sous-région. Onze (11) autres marchés de gros sont en projet (Abidjan, Abengourou, Korhogo, Daloa, et sept (07) autres chefs-lieux de régions). Trente-neuf (39) marchés de relais sont aussi en projet, en vue d'alimenter les marchés de gros à partir des départements ou communes voisines.

L'analyse de la carte ci-dessous montre que des quatre (4) types de marché, trois (3) sont répandus sur l'ensemble du territoire national mais avec une faible proportion des petits marchés et des marchés principaux dans la partie du Nord du pays. Les régions du WORODOUGOU et du HAMBOL ne disposent pas de petits marchés. Le taux le plus élevé de petits marchés se retrouve à Abidjan.

La Côte d'Ivoire possède également des superettes où locaux et touristes peuvent acheter en libre-service l'ensemble des articles nécessaires à leur vie quotidienne. Ces superettes ne sont généralement implantées que dans les grandes villes. De grands groupes sont aussi présents en Côte d'Ivoire comme le groupe Carrefour, Cosmos, SOCOCE, CDCI, Prosuma, etc. Certain parmi

eux comme Prosuma dispose de nombreuses enseignes (Bon prix, Cash Ivoire, cash Center, Cap Sud, Cap Nord, etc). Ces groupes sont principalement situés dans la capitale ivoirienne et dans certains chefs-lieux à l'intérieur du pays.

Les restaurants sont en train de se développer de façon très importante en Côte d'Ivoire, accueillant désormais aussi bien une population ivoirienne qu'une population étrangère.

8.2 Commerce extérieur

Jusqu'à 2015, la Côte d'Ivoire a pu consolider son excédent commercial, grâce à des termes de l'échange favorables (hausse du prix du cacao et baisse de celui du pétrole). Ses exportations avaient connu jusqu'alors une progression plus forte que les importations. Si la balance commerciale ivoirienne peut être considérée comme structurellement excédentaire depuis 2010, c'est le fait que les exportations soient essentiellement composées de produits agricoles (60%) dont les cours étaient en forte hausse sur cette période.

De 2011 (année de la crise postélectorale) à 2016, le commerce extérieur a connu une embellie, les exportations étant passées de 5 232 808 à 6 404 412 milliards FCFA, et les importations de 3 173 948 à 5 088 754 milliards FCFA (Cf tableau ci-dessous).

Tableau 20: Balance commerciale Cote d'Ivoire-Reste du monde (valeur en million de FCFA)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Exportations	5 063	5 232	5 538	6 782	6 421	7 423	6 404
	149	208	244	296	436	760	412
Importations	3 881	3 173	4 987	6 275	5 530	6 167	5 088
	169	948	064	566	917	733	754
solde Commercial	1 181	2 058	551 180	506 731	890 518	1 256	1 315
	980	260				026	658
Echanges globaux	8 944	8 406	10 525	13 057	11 952	13 591	11 493
	318	156	308	862	353	493	165
Taux de couverture (%)	130%	165%	111%	108%	116%	120%	126%
Part des exportations	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Part des importations	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Part dans les échanges globaux	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Les exportations de la Côte d'Ivoire sont dominées par les produits agricoles (environ 60% en 2015), avec le cacao en tête.

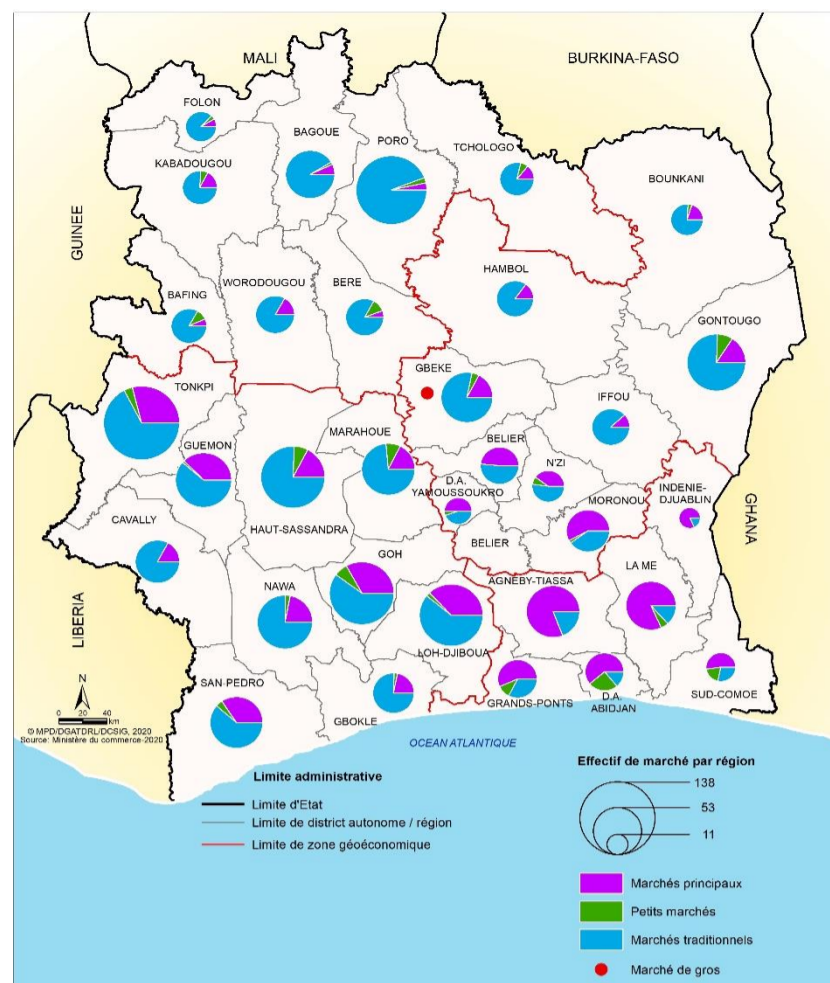
Avec une production moyenne annuelle de 1 200 000 tonnes, soit 4% de l'offre mondiale, l'économie cacaoyère

fournit environ 40% des recettes d'exportation, et contribue à hauteur de 10% au produit intérieur brut (PIB).

Les importations ivoiriennes sont plutôt diversifiées : biens intermédiaires (30% du total) ; biens de consommation



Photo 38: Matière première en conditionnement pour l'exportation ; (23%) ; produits alimentaires (21%) et biens d'équipement (26%). Le niveau des importations a enregistré une augmentation (6 167 733 milliards) en 2015 par rapport à 2014 (5 530 917 milliards). Le solde positif de la balance commerciale, résulte principalement de la performance des exportations de certains produits tels que l'anacarde, les conserves de thon, l'or, le matériel et équipements en matière plastique.



Carte 103: Répartition des marchés par région

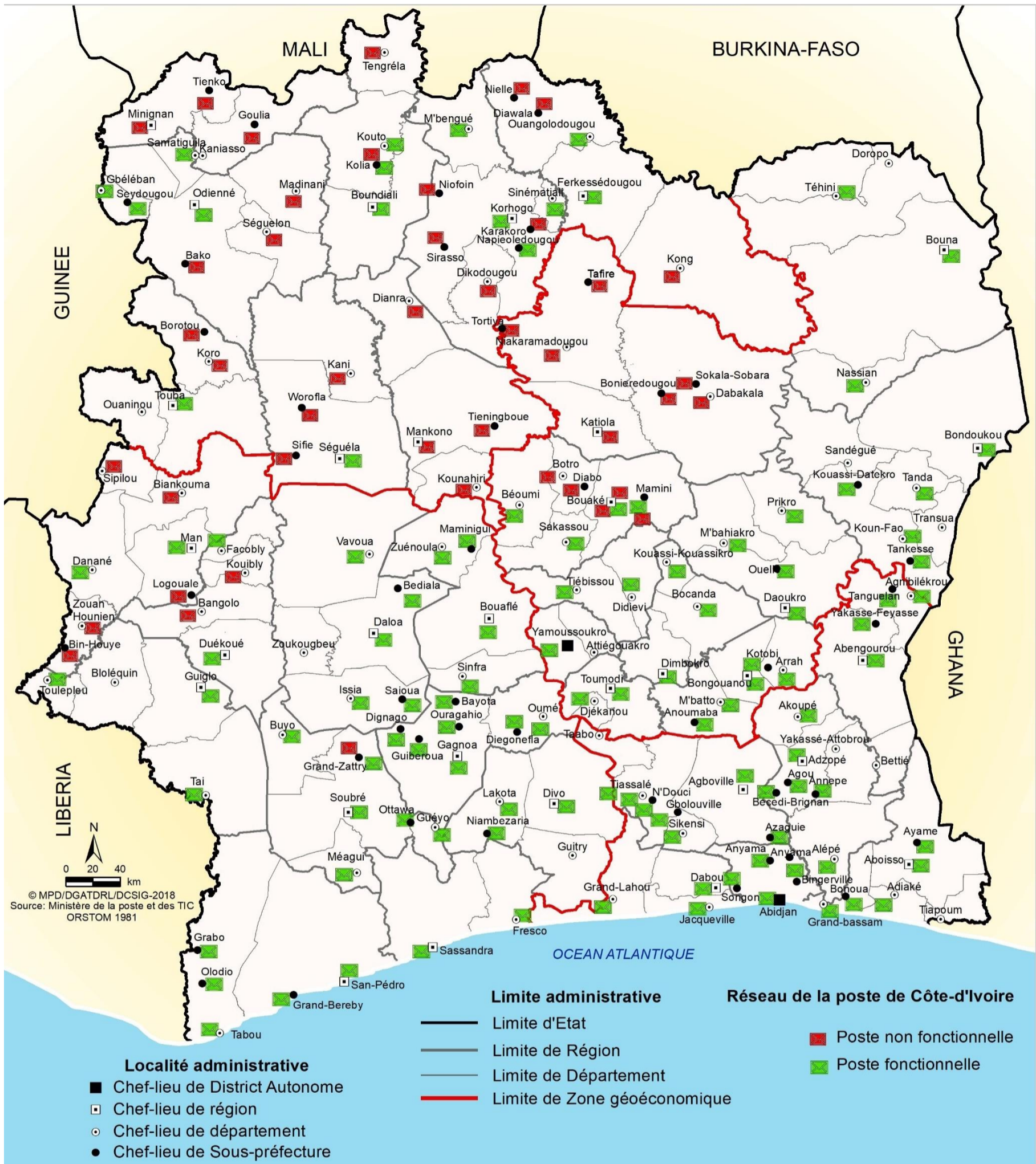
9- Economie numérique

L'économie numérique est le secteur des activités économiques liées au numérique.

Elle englobe les activités économiques et sociales qui sont basées sur l'exploitation par des plateformes telles que les réseaux internet, mobiles et de capteurs, y compris le commerce électronique.

En plein essor, l'économie numérique est un secteur stratégique de l'économie et sa contribution à la croissance des Etats est non négligeable. Elle a transformé de nombreux secteurs de l'économie (commerce, assurance, santé, etc.), modifiant les modèles économiques et organisationnels. Aussi a-t-elle modifié les comportements des consommateurs.

1- Réseau de la poste



Carte 104: Réseau de la poste

En Côte d'Ivoire la poste demeure la première entreprise historique de communication par excellence si bien qu'à l'origine, toute l'étendue du territoire était dotée d'une agence de poste. On dénombre cent quatre-vingt-six sept (197) bureaux de postes sur tout le territoire national. La carte 104 révèle que les zones urbaines du Sud, notamment le DISTRICT D'ABIDJAN et ses environs, sont les zones de très grande concentration de bureaux de postes.

Par contre les zones du Nord, du Nord-Ouest et du Centre, sont les moins bien desservie en raison de la non fonctionnalité de 44 bureaux. Ces zones ont été fortement touchées par les différentes crises à répétition depuis 2002, entraînant de nombreuses pertes en termes d'infrastructures. Les zones du Centre, de l'Est et du Sud-Est, demeurent les zones de forte concentration (154 bureaux).

2- Couverture du réseau de téléphonie mobile et de la fibre optique



Carte 105: Couverture en réseau National Haut Débit

Le Gouvernement ivoirien fait de la vulgarisation des TIC un axe essentiel de la marche de notre pays vers l'émergence. La mise en œuvre effective de ce choix stratégique figure au nombre des priorités gouvernementales et passe par la construction d'un « Réseau National Haut Débit » (RNHD) ou Backbone National, pour renforcer le Hub satellitaire de

l'administration, géré par la Société Nationale de Développement Informatique (SNDI). La mise en œuvre de ce Réseau National Haut Débit (RNHD), constitué d'environ 7 000 km de fibres optiques, est confiée à l'Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications-TIC (ANSUT) et servira de support de transmission. Ce réseau comprend les sites CDMA, les points de coupure, les tronçons de fibre optique. Le RNHD

est fourni et/ou commercialisé au programme de Gouvernance électronique (eGOUV), pour la consommation des eServices (e-Commerce, e-Impôts, eAdministration, etc.), à la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), à la Société Ivoirienne de Télédiffusion (SIDT), aux opérateurs privés de Télécommunications (Orange, MTN, Moov, etc.) et aux fournisseurs d'accès Internet (VIPNET, etc.).

Le RNHD achevé (5000 km) est déployé sur tout le territoire de l'Est à l'Ouest, du Sud au Nord et relie plusieurs localités (Abidjan, Korhogo, Man, Bouaké, etc.).

Le réseau RNHD non achevé (2000km) est localisé à l'extrême Nord-Ouest, à l'extrême Ouest, à l'extrême Sud-Ouest, à l'extrême Sud-Est et une liaison reliant Sassandra à Serihio. En outre, le réseau CDMA (téléphonie et internet sans carte SIM) développé par l'ANSUT permet la couverture en communication des structures de l'administration et de neuf-cent vingt-trois (923) localités rurales (Cf Carte 105). Ces efforts du Gouvernement ont permis le désenclavement numérique des zones rurales et des grandes localités de l'intérieur du pays. En effet, la diffusion de la télévision et de la radio qui dépendent du Gouvernement atteint pratiquement toutes les localités. Quant à l'accès des localités à la téléphonie mobile, dépendant des opérateurs privés, il est loin d'être atteint. En effet, les parcours du RNHD acquis par les différents opérateurs pour offrir les services de téléphonie mobile (Orange, MTN et Moov) ne couvrent pas entièrement le territoire (Cf Carte 105 et Tableau 21).



Photo 39: Pilonne de télécommunication

Tableau 21: Taux de couverture du territoire en réseaux mobiles

	ORANGE	MTN	MOOV
Réseau 2G	83,35%	80,75%	67,56%
Réseau 3G	81,96%	57,71%	3,40%
Réseau 4G	22,21%	6,01%	2,77%

Source : ARTCI, 2019

La Côte d'Ivoire enregistre aujourd'hui plus de 34 millions d'abonnés. Orange CI a su conserver son leadership et est le premier opérateur de téléphonie mobile du pays avec 14 156 799 d'abonnés (41,14%), suivi de MTN, 11 521 344 d'abonnés (33,48%) puis de MOOV avec 8 733 664 d'abonnés (25,38%) (ARTCI, 2019).

3- Radio de proximité



Carte 106: Radios de proximité

La radio de proximité est une radio qui émet dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres autour du studio. Ces programmes s'appuient sur des émissions de services et d'interactivité.

L'avènement de la décentralisation qui s'est traduit par la mise en place des conseils régionaux et municipaux, a favorisé l'émergence de radios de proximité. En effet, les radios dites de proximité ont contribué à impulser le développement économique, social et culturel des villes et

régions. Par ailleurs, elles ont assuré un rôle d'information, de formation, d'éducation et de divertissement des populations. A travers cet important outil de communication, il s'agit d'induire à terme, l'éclosion des différentes formes d'expression culturelle et la valorisation du savoir-faire local, sans omettre les questions liées au genre. Les populations rurales ont plus facilement accès aux informations par la radio et se l'approprient à cause de son ancrage dans l'oralité et de sa proximité. De plus, l'utilisation des langues locales sur les antennes de la

radio, participe à renforcer l'intégration de toutes les composantes de la localité. La radio contribue à la cohésion sociale. Elle a une fonction fédératrice, une fonction sociale. Sur tout le territoire national, comme le montre cette carte, on dénombre 148 radios de proximité, qui se concentrent dans la moitié sud.

4- Banques et microfinances

4.1 Banques



Carte 107: Banques

Les banques sont des établissements financiers qui reçoivent des fonds de personnes physiques et morales, les emploient pour effectuer des opérations de crédit et des opérations financières, et sont chargées de l'offre et de la gestion des moyens de paiement.

La Côte d'Ivoire possède le paysage bancaire le plus prolifique d'Afrique de l'ouest et du centre. Vingt-six (26) banques et institutions financières d'origine locale où

étrangère y exercent une activité. En 2018, selon l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI), le pays dispose de six cent vingt-six (626) agences d'établissements bancaires et financiers (dont 55% se situent à Abidjan, la capitale économique) et huit cent quatre-vingt-dix-neuf (899) distributeurs automatiques de billets et guichets automatiques de banques (DAB/GAB).

La SGCI, l'Ecobank, la SIB et la BICICI étant les plus connues d'entre eux.

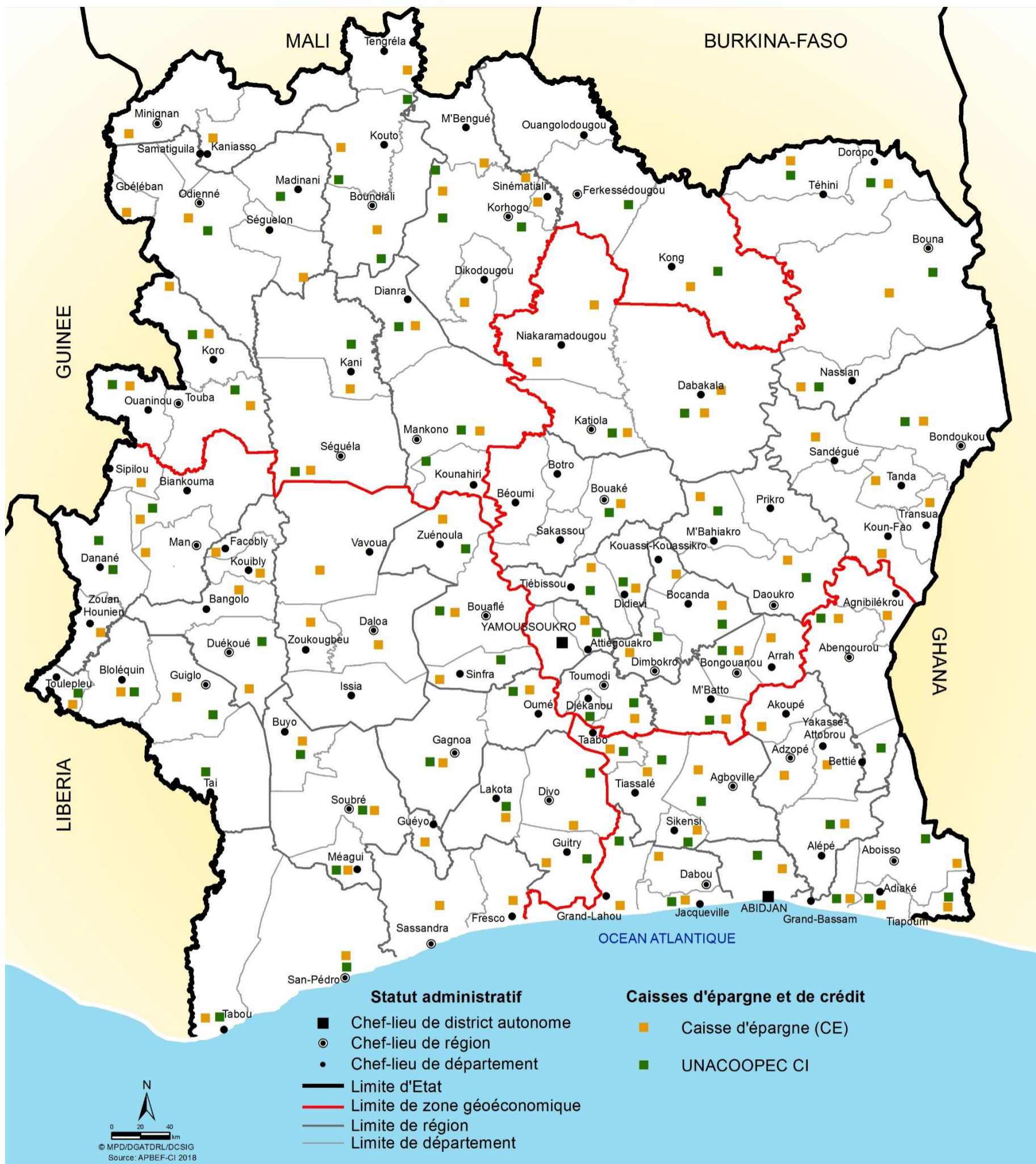
Avec plus de 60 agences, la majorité d'entre elles étant situées à Abidjan, la Société Générale de Côte d'Ivoire (SGCI) est le principal organisme financier de Côte d'Ivoire.

A cette ancienne vague, s'ajoutent des banques plus ou moins récentes, locales, régionales ou internationales. On distingue, notamment Ecobank, Banque Atlantique, Citibank, Versus Bank, Standard Chartered Bank, BNI, BHCI, orabank, Coris Bank, BDA, UBA, BSIC etc. Chacune de ces structures disposent d'un siège social et des agences à Abidjan. Quelques-unes d'entre elles sont représentées à l'intérieur du pays. Notons que la moitié sud du pays est fortement fournie en établissements bancaires. Par contre, le Nord savannicole demeure très vide à l'exception de certains chefs-lieux de région comme Bouaké et Korhogo qui possèdent plus de cinq (5) banques.

L'activité bancaire est concentrée au niveau de cinq (05) banques qui détiennent 75% de l'encours des crédits (SGCI, BICICI, BNI, SIB, NSIA Banques, etc.).

Les banques qui forment le réseau bancaire ivoirien sont placées sous le contrôle de la Banque Centrale (la BCEAO). De nouvelles agences ne cessent d'ouvrir en Côte d'Ivoire et de nouveaux produits sont proposés à des clients qui se montrent de plus en plus exigeants. Presque toutes les banques proposent désormais des cartes bancaires, véritable outil de dynamisation du système bancaire, à leurs clients et elles sont toutes équipées de terminaux de paiements électroniques.

4.2 Microfinances



Carte 108: Caisses d'épargnes

Une caisse d'épargne est un établissement ou association disposant d'un droit ou d'une autorisation de récolter l'épargne et de distribuer des crédits (encyclopédie bancaire).

La création des premières caisses d'épargnes et de crédit remonte à 1976. Les autorités ayant compris qu'elles constituent l'un des moyens les plus promoteurs dans la politique de lutte contre la pauvreté ont encouragé leur

création. Le secteur de la microfinance en Côte d'Ivoire compte cinquante-et-une (51) structures agréées au 31 décembre 2017 contre cinquante-quatre (54) à fin 2016 (APEBF¹-CI, 2018).

L'UNACOOPEC-CI détient le plus grand nombre de membres ou clients et reste le leader en matière de collecte de l'épargne.

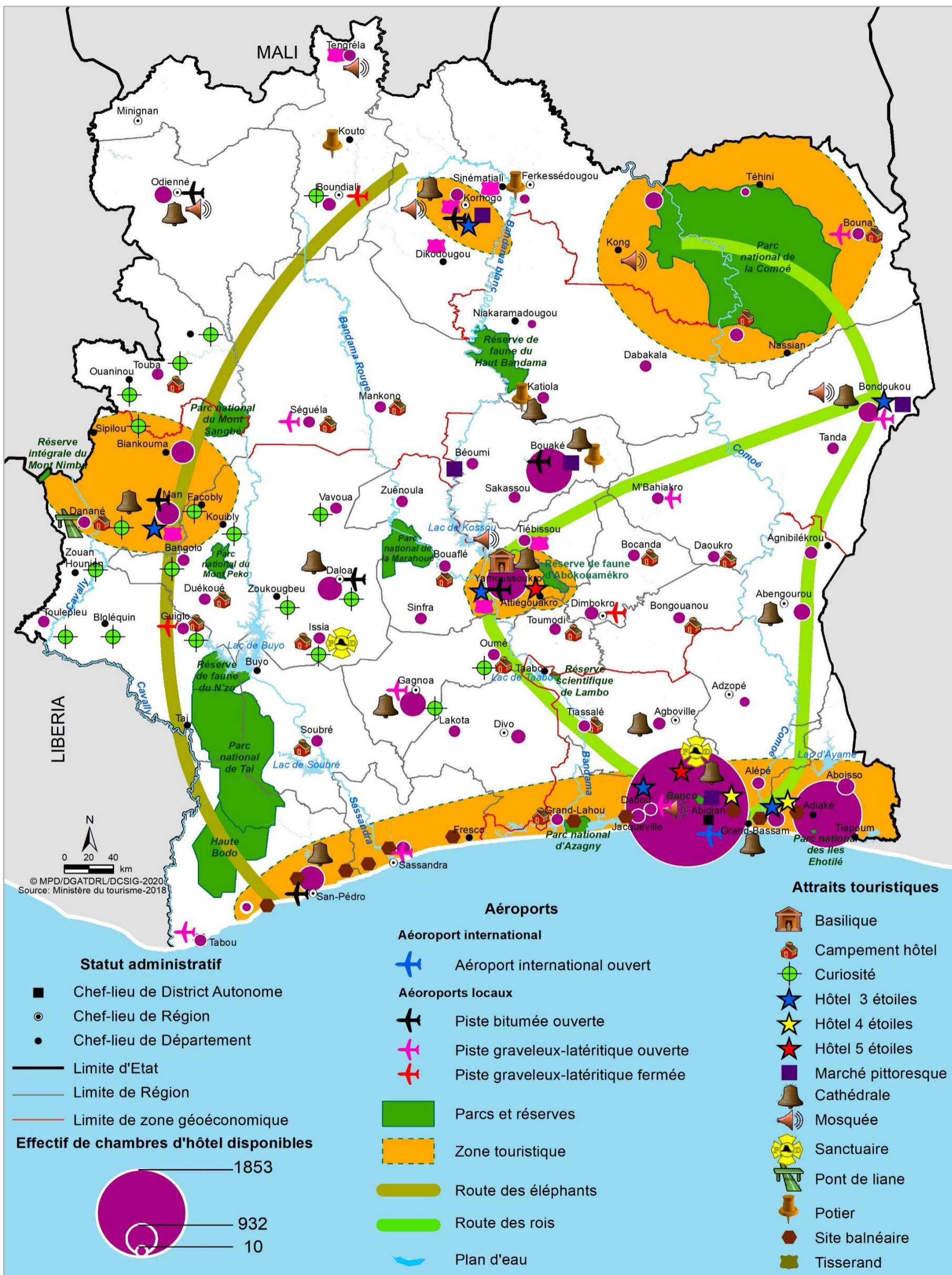
¹ Association des Professionnels de Banques et des Etablissements Financiers

Cette structure est la plus ancienne et la mieux implantée sur le territoire national. En 2017, elle comptait 660 932 membres contre 744 969 membres en 2016.

La distribution spatiale est rationnelle et plus ou moins équitable sur tout le territoire national. On les retrouve dans tous les chefs-lieux de département, dans la plupart des chefs-lieux de sous-préfecture et même dans les petites entités territoriales c'est-à-dire les villages. Notons que ces microfinances servent de relais aux banques commerciales où elles ont cessé leurs activités.

10- Tourisme et culture

1- Tourisme



Carte 109: Attractions touristiques et effectif des chambres d'hôtel

Le tourisme est un phénomène social, culturel et économique qui implique le déplacement de personnes

vers des pays ou des endroits situés en dehors de leur environnement habituel à des fins personnelles ou

Ces produits sont généralement vendus dans les marchés pittoresques tels que la Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan (CAVA), le marché des arts de Cocody et de Marcory.



Photo 40: Potier en Côte d'Ivoire



Photo 41: Tisserand de Yamoussoukro



Photo 42: Pagne Baoulé (Kita)

1.4- Circuits touristiques

Deux circuits touristiques par le Ministère du Tourisme et des Loisirs (Cf Carte 109) :

- **La 'Route des Eléphants'** : allant de Korhogo à San Pedro en passant par le parc national du Mont Sangbé, Man et le parc national de Taï, c'est un circuit éco-tourisme de découverte des trésors naturels à l'Ouest du pays pour les touristes

internationaux haut et milieu de gamme, d'écotourisme de safari plus immersion culturelle

- **La 'Route des Rois'** : allant de Kong à Grand-Bassam en passant par le parc national de la Comoé, Bondoukou, Abengourou, Aboisso et Assinie. C'est un circuit de découverte des trésors culturels à l'Est du pays avec une alternative de passage à Yamoussoukro, pour les touristes internationaux haut et milieu de gamme, d'immersion culturelle, de safari, de découverte des cultures et de l'artisanat local.

En outre, d'autres circuits privés sont développés par des agences privées de voyages et de tourisme.

2- Culture

La culture selon l'UNESCO est l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

La Côte d'Ivoire offre d'importantes potentialités culturelles tant au niveau du patrimoine, qu'au niveau des industries culturelles et créatives.

2.1 Patrimoine culturel

La Côte d'Ivoire compte à ce jour :

- Un (1) site inscrit sur la liste **du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO** (*ensemble de biens culturels et naturels présentant un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité*) à savoir la **Ville historique de Grand-Bassam** en Juin 2012



Photo 43: Bâtiment colonial de la ville historique de Gd-Bassam

CHAPITRE V : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET FLUX

Les infrastructures de Transports constituent un maillon essentiel de l'économie d'un pays, en ce sens qu'elles assurent le lien entre toutes les autres activités. Sur la base de son potentiel agricole, énergétique et minier depuis l'accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a toujours accordé une place prépondérante à la construction d'infrastructures modernes et performantes de Transport en vue de faciliter le déplacement des biens et des personnes, aussi bien à l'intérieur du pays que vers les autres Etats.

En plus du chemin de fer construit à l'époque coloniale, une forte amélioration aussi bien au niveau routier, ferroviaire, aéroportuaire que dans le domaine portuaire, a été enregistrée grâce aux efforts de modernisation entrepris par le Gouvernement à travers de nombreuses réformes administratives et institutionnelles et des programmes d'investissement.

Cette politique a permis d'accroître la compétitivité de ce secteur qui contribue à l'économie ivoirienne à hauteur de 7 à 12% du Produit intérieur brut (PIB).

Plusieurs décennies après il est impérieux de présenter l'état d'évolution de ces infrastructures de transport qui contribuent énormément au développement économique de ce pays.

1- Réseau routier et flux

Le réseau routier est l'ensemble des voies de circulation



Carte 110: Routes Bitumées et ponts

terrestre permettant le transport par véhicules routiers, et en particulier, les véhicules motorisés (automobiles, motos, autocars, poids lourds, etc.).

Dans l'effort d'équipement infrastructurel, une attention toute particulière a été accordée au réseau routier dont le rôle est fondamental pour le bon fonctionnement du système économique.

En effet, le linéaire de routes a plus que triplé en l'espace de trois décennies. Il est passé de 25 000 km dont 680 km de routes bitumées en 1960 à 82 013 km dont 6 521 km de routes bitumées en 2010. A partir de 2011, l'effort d'entretien et de construction de nouvelles routes s'est accentué en permettant le renforcement de 398,5 Km de voie et la construction de 345,55 km de voies neuves (Cf Tableau 26, 27 et 28).

Tableau 27: Liste des routes interurbaines renforcées de 2011-2019

Routes interurbaines renforcées (2011-2019)	Linéaire (km)	Région/District
Autoroute Singrobo-Yamoussoukro (lot 3 et plus)	44	Bélier/Yamoussoukro
Pont Comoé-Abengourou - Agnibilekrou	87,5	Indénié-Djuablin
Route Adzopé-Akoupé-Comoé	78	Mé
Route Akoupé -Kotobi - Bongouanou	58	Mé/Moronou
Route Aboisso - Noé	60	Sud-Comoé
Route N'Zikro - Aboisso	25	Sud Comoé
Route Ferké - Ouangolo	46	Tchologo
Total	398,5	

Source : PsGouv 2020

Tableau 28: Routes neuves (2011-2019)

Route neuves (2011-2019)	Linéaire (km)	Région/District
Aménagement et bitumage de l'autoroute Abidjan - Grand-Bassam	28,65	Abidjan/Sud-Comoé
Aménagement et bitumage de l'autoroute Singrobo - Yamoussoukro	85,9	Yamoussoukro
Aménagement et bitumage de la route Boundiali-Tengréla-Frontière Mali (Boundiali - Bolona)	92,5	Bagoué
Aménagement et bitumage de la route Boundiali-Tengréla-Frontière Mali (Bolona-Tengrela-Frontière Mali)	42,5	Bagoué
Total	345,55	

Source : PsGouv 2020

En plus de ce linéaire de routes en terre, on dénombre environ 200 000 km de pistes rurales reliant différentes localités (villages, hameaux, campements) et les plantations.

Tableau 29: Types de routes de 1960 à 2016

Année	Route en terre (km)	Route bitumée (km)	TOTAL (km)
1960	24 320	680	25 000
1970	34 000	1500	35 500
1980	42 300	3 100	45 400
1990	62 894	5 130	68 024
2000	75 492	6 514	82 006
2010	75 492	6 521	82 013
2016	75 492	6 628	82 120

Source : Ministère des infrastructures économiques, 2016

Avec l'ouverture de l'axe Singrobo-Yamoussoukro long de 86 km, les routes de classe A sont passées à 4 718 km. Ce sont les routes internationales et régionales. Les routes départementales sont de classe B (1745 km) et celles de Sous-préfectures et de village sont de classe C (256 km). A cela s'ajoutent 75 482 km de routes en terre réparties en 2 493 km de voies de classe A, 6 526 km de voies de classe B, 35 347 km de voies de classe C et 31 117 km de voies de classe D représentant des pistes rurales et agricoles (Cf Tableau 29).

Tableau 30: Réseau routier par classe

Type	Routes bitumées				Routes en terre				
	Classe A	B	C	Total	A	B	C	D	Total
Longueur (Km)	4718	1745	256	6719	2493	6526	35347	31117	75483

Source : Ministère des infrastructures économiques, 2017

Dans le cadre des travaux d'amélioration des conditions de circulation, le Gouvernement a construit vingt-deux (22) ponts et échangeurs notamment le 3^{ème} pont d'Abidjan, l'échangeur au carrefour de la Riviera 2, le pont de Bassawa, etc.

Pour ce qui concerne l'utilisation des voies de communication, quelques statistiques révèlent la fréquence du trafic sur quelques tronçons : les corridors de Dabou et Gesco sont les plus circulés avec des trafics de l'ordre de 1 100 à 1 700 bus entrants/sortants par jour ; les corridors de Grand-Bassam et Anyama présentent des circulations légèrement inférieures, de 800 à 1 100 bus entrants/sortants par jour et le corridor d'Alépé est nettement moins fréquenté avec environ 300 bus entrants/sortants par jour.



Photo 47: Autoroute Abidjan-Yamoussoukro



Photo 48: Route Boundiali-Tengrela

1.1 Les gares routières

Lieux consacrés, dans une ville, au stationnement des autocars effectuant des liaisons avec des localités éloignées, pour faire monter ou descendre des passagers.

Les gares routières représentent la principale modalité d'accès à la mobilité en Côte d'Ivoire. Ce sont des espaces incontournables de transit national et international où se nouent les business et les relations humaines. L'offre de transport collectif regroupant les véhicules particuliers « taxi de 5 à 8 passagers » est estimés en 2017 à 555 466 véhicules, des véhicules utilitaires légers « Gbaka » estimés à environ 91 915 véhicules, des autocars de plus de 50 passagers dont le nombre s'élève à 22 140 personnes et parfois des motos-taxis estimé à 498 480 sur le territoire national. Notons que le parc automobile en Côte d'Ivoire est estimé en 2017 à environ 1 240 330 véhicules selon le Comité d'Orientation pour la Recherche Automobile et Mobilité (CORAM). Les statistiques des voyageurs au niveau du transport routier interurbain est passé de 50 000 passagers/jour sur la gare en 2012 à 85 700 voyageurs/jour sur la gare en 2014.

1.2 Le transport urbain

Le transport urbain, se pratique actuellement par voies routières et lagunaires.

L'offre se définit par un périmètre de transport urbain d'une superficie de 3 585 km² couvrant tout le district d'Abidjan. Les opérateurs économiques qui opèrent dans ce sous-secteur sont la Société de Transport Abidjanais (SOTRA) (seule société de transport public) et les opérateurs privés.

Les opérateurs privés de ce sous-secteur sont composés d'exploitants de véhicules utilitaires légers « Gbaka », de véhicules particuliers (taxis collectifs "Woro-woro", de taxis compteurs, moto-taxis, taxis communaux et de véhicules de transport privé personne). Ceux-ci exercent un transport urbain non conventionné. A la fin du mois de Décembre 2019, la SOTRA disposait d'un parc de 1099 autobus pour l'exploitation de 120 lignes urbaines et de 16 bateaux bus assurant le transport sur le flanc lagunaire. Ce qui lui a permis de transporter environ 800 000 passagers par jour. Soit 315 millions de passagers en 2019. En infrastructure, elle possède deux (02) grandes gares de régulation, neuf (09) gares moyennes et quatre (04) gares lagunaires pour fournir la mission à lui assignée par l'Etat.

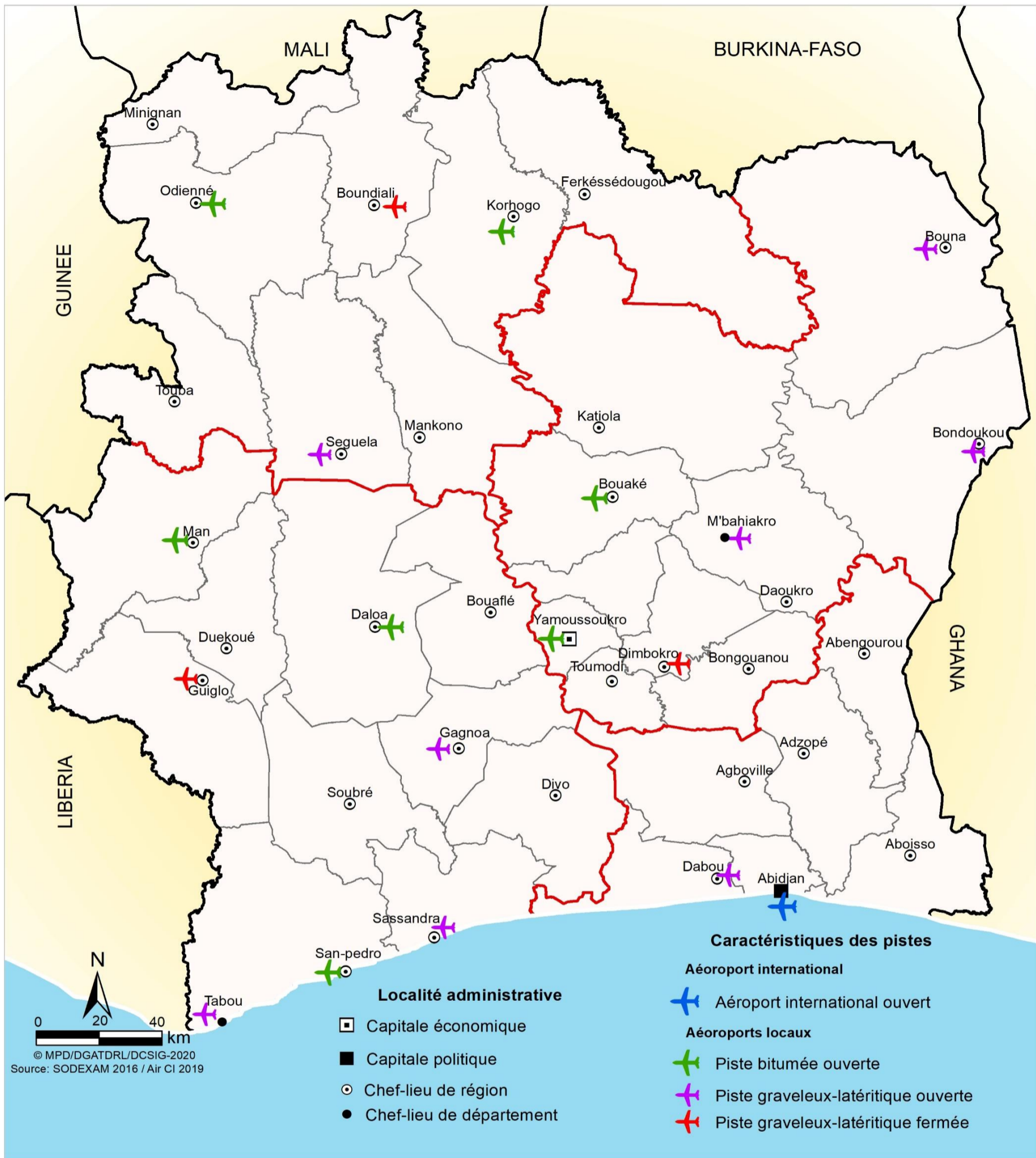
1.3 Infrastructures ferroviaires et flux

Une infrastructure ferroviaire est une installation fixe permettant la circulation de trains pour le transport des hommes et des marchandises.

Hérité de la colonisation, le chemin de fer reliant la Côte d'Ivoire au Burkina Faso, long de 1 260 km dont 660 km se trouvent sur le territoire ivoirien. Anciennement géré par la Régie Abidjan Niger (RAN), il est maintenant géré par la Société Internationale de Transport Africain par Rail (SITARAIL).

Il joue un rôle important dans le transport des marchandises (bétail notamment) et des personnes entre la Côte d'Ivoire et le Burkina-Faso. Les données annuelles sur le trafic des voyageurs du transport ferroviaire de 2018 sont estimées à 124 698 passagers, quant aux marchandises transportées par voie ferroviaire en 2018, le trafic a atteint 928 243,7 tonnes. L'Etat veut renforcer ce secteur par l'apport de moyens de transport ferroviaires modernes plus adaptés au transport de masses. Les travaux de réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya ont été officiellement lancés le 04 décembre 2017.

2- Transport aérien



Carte 111: Aéroports internationaux ouverts et locaux

Le transport aérien désigne l'activité de transport de passagers ou de fret effectuée par la voie des airs, ainsi que le secteur économique regroupant les activités principales ou annexes concernant ce mode de transport. Selon la carte 111, la Côte d'Ivoire ne possède qu'un seul aéroport international. Situé à Abidjan, ce dernier possède les infrastructures nécessaires pour accueillir tous types d'avions, et plus particulièrement les gros porteurs.

A l'intérieur du pays, on dénombre sept pistes bitumées situées à San-Pedro, Yamoussoukro, Bouaké. Odienné, Korhogo, Man et Daloa. Onze (11) pistes graveleux-latéritique (Sassandra, Dabou, Gagnoa, M'bahiakro, Bondoukou, Séguéla, Bouna et Tabou, Dimbokro, Guiglo et Boundiali).

Le transport aérien est assuré par de nombreuses compagnies qui gèrent les liaisons sous régionales et internationales. Au niveau national, c'est la compagnie Air

Côte d'Ivoire qui dessert les villes de l'intérieur à savoir Man ; Bouaké, Korhogo, Odienné et San-Pedro.

L'international est desservi par de nombreuses compagnies telles que : Air France, Turkish Airlines, Royal AirMaroc, Air Algérie, EgyptAir, Emirates, Corsair, Kenya Airways, Ethiopian Airlines. Cette dernière compagnie rallie aujourd'hui la Côte d'Ivoire aux Etats Unis par vol direct depuis officiellement le mois de mai 2018. En effet, l'aéroport International Félix Houphouët Boigny d'Abidjan est certifié TSA (Transportation Security Administration) par l'Agence nationale américaine de Sécurité dans les transports depuis le 10 avril 2015.

L'ensemble des aéroports de Côte d'Ivoire est géré par l'Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANAM).

Le nombre de passagers est passé de 1 829 049 en 2016 à 2 069 366 en 2017, soit une progression de 24,6% ; avec 29 986 mouvements et 20 607 tonnes de fret.



Photo 49: Air Côte d'Ivoire



Photo 50: Aéroport international Felix Houphouet Boigny d'Abidjan

3- Transport maritime et lagunaire

L'infrastructure portuaire constitue un élément clef dans la chaîne d'approvisionnement des marchandises liées à l'export et à l'import.

Le transport maritime consiste à déplacer des marchandises ou des personnes par voie maritime ou lagunaire.

La construction de deux ports sur la façade maritime a contribué au développement du transport maritime en Côte d'Ivoire ; il s'agit du port autonome d'Abidjan, qualifié de « poumon de l'économie ivoirienne », et de celui de San Pedro.

Le port autonome d'Abidjan est classé au premier rang de l'Afrique de l'Ouest et au deuxième en Afrique, après le port de Durban en Afrique du Sud, avec un volume de plus de 21 000 000 de marchandises de tonnes de trafic.

À fin 2018, le trafic global de marchandises du Port Autonome de San Pedro s'est établi à environ 4 081 163 tonnes.

Le transport lagunaire se fait essentiellement sur le plan d'eau lagunaire et est assuré principalement par la Société de Transports Abidjanais (SOTRA). Elle relie grâce à ses bateaux-bus, les quartiers de Treichville, de Yopougon-Abobodomé et de Cocody-Blockaus au Plateau. A côté de la SOTRA se trouvent de petites structures informelles qui exploitent aussi la lagune ébrié avec des embarcations communément appelées pinasses.

Depuis peu, le gouvernement a jugé bon de trouver une solution à la mobilité plombée de la population abidjanaise qui s'est considérablement accrue, et qui n'arrive plus à satisfaire le système actuel de transport public. C'est ainsi qu'il favorise désormais, la concurrence avec l'arrivée de deux nouvelles entreprises.

La Société de Transport Lagunaire (STL), filiale du groupe SNEDAI et la société Compagnie Ivoirienne de transports (CITRANS). Ces nouvelles compagnies viennent ainsi apporter une bouffée d'oxygène aux populations abidjanaises avec des bateaux qui sillonnent le plan d'eau lagunaire.



Photo 53: Mise à l'eau du bateau bus de la compagnie Aqualines,



Photo 51: Bateau bus de la SOTRA



Photo 54: Bateau bus de la compagnie STL



Photo 52: Transport maritime

CHAPITRES VI : JUSTICE, DEFENSE ET SECURITE

L'aménagement du territoire, au-delà de ses aspects économiques, se présente comme un des principaux vecteurs du rapprochement des populations des services sociaux de base, à travers les projets classiques de développement qui intègrent la justice, la défense et la sécurité.

En Côte d'Ivoire, le Gouvernement s'est engagé à construire des infrastructures de justice, de défense et de sécurité en les rapprochant au mieux des populations afin de garantir la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire national.

I. Justice



Carte 112: Les juridictions et les établissements pénitentiaires

La Justice est un principe moral de la vie sociale fondé sur la reconnaissance et le respect des droits. Elle est exercée au travers de structures de Juridiction et de structures Pénitentiaire.

1.1 Structure de Juridictions

Le terme juridiction désigne des organes institués pour rendre la justice et de régler les litiges qui lui sont différés. Son personnel est majoritairement constitué de Magistrats

et de Greffiers. L'effectif national des Magistrats et des Greffiers est respectivement 700 dont 204 femmes et 1 110 dont 265 femmes pour l'année judiciaire 2018-2019 pour une population de 25 775 899. Le ratio national de Magistrat/population est d'un (01) magistrat pour 36 823 habitants et le ratio national de Greffier/population est d'un (01) Greffier pour 23 222 habitants.

Les juridictions sont structurées en juridiction de premier et de seconds degrés.

Les juridictions du second degré sont constituées de Cour d'Appel (CA).

Elles sont au nombre de quatre (04). Ce sont les Cours d'Appel d'Abidjan, Cour d'Appel du Commerce basée à Abidjan, Cour d'Appel de Bouaké et la Cour d'Appel de Daloa (Cf Carte 112).

Tableau 31: Juridictions de second degré

Région	Cours d'Appel	Magistrats	Greffiers	Pop	Ratio Magistrat/Pop	Ratio Greffier/Pop
Abidjan	2*	244	429	9 462 570	38 781	22 057
Bouaké	1	79	148	5 630 435	71 271	38 043
Daloa	1	123	249	10 682 894	86 853	42 903

Source : Ministère de la justice

NB : *=L'effectif des magistrats et greffiers ne sont pas disponibles pour le Tribunal de Commerce d'Abidjan.

La Cour d'Appel d'Abidjan a un effectif composé de 244 Magistrats, 429 Greffiers pour une population de 9 462 570. Ce qui donne en termes de ratio, un magistrat pour 38 781 habitants et un Greffier pour 22 057 habitants.

La Cour d'Appel de Bouaké a un effectif constitué de 79 Magistrats et 148 Greffiers pour une population de 5 630 435. En termes de ratio, nous avons un magistrat pour 71 271 habitants et un Greffier pour 38 043 habitants.

La Cour d'Appel de Daloa a également un effectif composé de 123 Magistrats et 249 Greffiers pour une population de 10 682 894. Le ratio est un Magistrat pour 86 853 habitants et un Greffier pour 42 903 habitants. (Cf Tableau 30). Au travers des Cours d'Appel, la Côte d'Ivoire est structurée en trois zones avec des ratios Magistrat/population et Greffier/population différenciés. Cela induit une charge de travail plus élevés pour les Magistrats de la Cour d'Appel de Daloa.

Tableau 32: Travail des trois (03) Cours d'Appel pour la période 2018-2019

Nombre de Magistrats	131
Nombre d'affaires à traiter	17 770
Nombre à traiter en moyenne par Magistrats	136
Nombre d'affaires traitées	14 220
Nombre d'affaires traitées en moyenne par Magistrats	109

Source : Ministère de la justice

Entre 2018 et 2019 cent-neuf (109) affaires ont été traitées en moyenne par magistrat, pour les trois cours d'appels excepté les magistrats du Tribunal du Commerce d'Abidjan (Cf Tableau 31).

Les juridictions du premier degré sont constituées de Tribunaux de Première Instance (TPI) et de Sections Détachées (SD).

Les Tribunaux de Première Instance au nombre de onze (11) avec un effectif de 315 Magistrats, sont logés dans les villes d'Abidjan (Plateau et Yopougon), Abengourou, Tribunal de Commerce d'Abidjan, Bouaké, Korhogo, Daloa, Bouaflé, Gagnoa, Man et San-Pedro. Ainsi, tout le territoire est couvert du Nord au Sud de l'Est à l'Ouest. Toutefois sur les onze (11), seulement deux (02) Tribunaux de Première Instance sont dans les zones au-dessus du V-baoulé c'est-à-dire la moitié Nord du pays. Heureusement les Sections Détachées viennent combler cette désharmonie. En effet, sur les vingt-sept (27) Sections Détachées sept (07) sont implantées au-dessus du V -Baoulé et les autres au Sud du territoire (Cf Carte 112).

Tableau 33: Charge de travail des 11 TPI et 27 SD pour la période 2018-2019

Nombre de Magistrats	315
Nombre d'affaires à traiter	214 228
Nombre à traiter en moyenne par Magistrats	680
Nombre d'affaires traitées	179 643
Nombre d'affaires traitées en moyenne par Magistrats	570

Source : Ministère de la justice

Entre 2018 et 2019, le nombre d'affaires traitées en moyenne est de 570 affaires par magistrat soit plus d'une affaire par magistrat par jour.

1.2 Etablissements pénitentiaires

Le terme « Etablissement pénitentiaire » désigne les Centres de détention et de Correction.

Quel que soit le type de juridiction, un établissement pénitentiaire lui est rattaché. Ils sont au nombre de trente-neuf (39) dont 34 Maisons d'Arrêt et de Correction localisées à : Aboisso, Abengourou, Agboville, Adzopé, Grand-Bassam, Dabou, Tiassalé, Bondoukou, Abidjan, Bouna, Bouaké (Maison d'arrêt et de correction (MAC) et Maison Pénale), Bongouanou, Dimbokro (MAC et Ferme pénitentiaire), Katiola, M'Bahiakro, Toumodi, Korhogo, Boundiali, Odienné, Soubré, Bouaflé, Daloa, Gagnoa, Sassandra, Séguéla, Tabou, Divo, Oumé, Lakota, Danané, Man et Touba), trois (03) Centres d'Observation pour Mineurs (Abidjan, Bouaké et Man) et deux (02) Centres de Rééducation pour mineurs (Dabou et Bouaké). La population carcérale pour la période de 2018-2019 s'élève à 20 639 dont 20 083 majeurs (hommes (19 583), femmes (500)) et 556 mineurs (hommes (549) et femmes

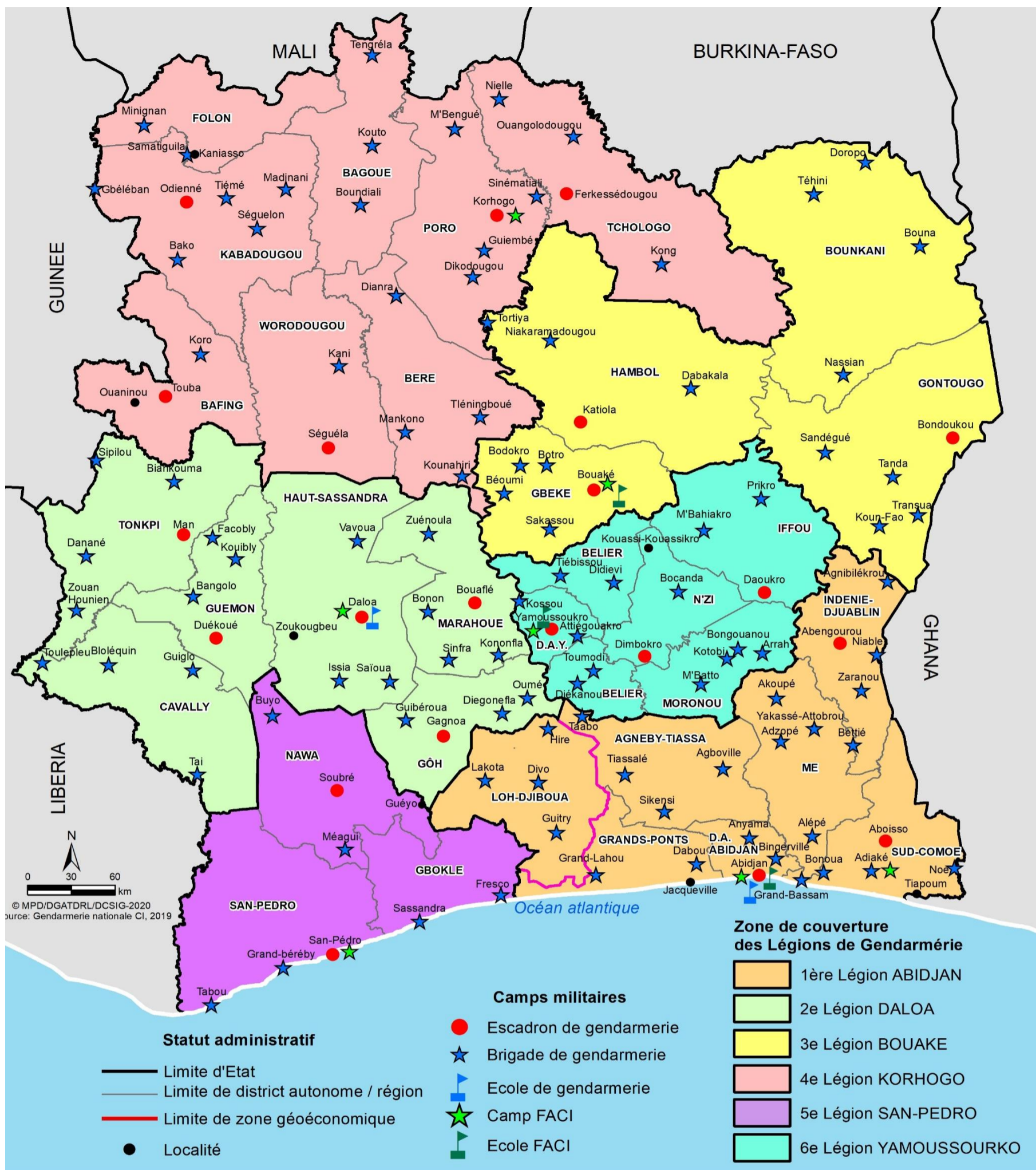
(07)). Cette population est composée de prévenus (6 403) dont 245 femmes et de détenus (14 236) dont 262 femmes.



Photo 55: Palais de justice d'Abidjan (Plateau); Source: AIP

II. Défense et sécurité

1- Défense



Carte 113: Postes de gendarmerie et armée de Côte d'Ivoire

La défense est l'ensemble des moyens et des actions mises en œuvre pour garantir la sécurité, l'intégrité du territoire et de sa population.

Les postes de défense dont il s'agit dans ce document, sont ceux de la gendarmerie et de l'armée.

La gendarmerie est une force armée chargée de la sécurité dans les zones rurales et dans les zones périurbaines. Elle

est composée de la gendarmerie territoriale qui assure principalement des missions de prévention, de répression, de police judiciaire ou administrative et la gendarmerie mobile chargée de la mission spécifique en matière de sécurité, d'intervention, de protection, de recherche et de surveillance.

Cette force est regroupée par légion sur l'ensemble du territoire et aussi par statut administratif (Cf Carte 113). Elle peut être sollicitée en renfort en cas de crise nationale.

L'analyse de la carte 113 révèle que les brigades de gendarmerie sont réparties sur l'ensemble du territoire alors que les escadrons sont concentrés dans les zones de couverture de la 2^{ème} et 4^{ème} légion. Par ailleurs, très peu de départements sont dépourvus de brigades ; il s'agit des départements de Jacqueville, Tiapoum, Yakassé-Attobrou, Zoukougbeu, Kaniasso, Gueyo, Ouaninou et Kouassi-Kouassikro.

Les brigades couvrent le territoire national, car elles sont plus actives et interviennent dans la lutte contre les coupeurs de routes, la sécurisation des fêtes de fin d'année et dans la lutte contre les barrages illégaux et le racket. Il y'a lieu de préciser que l'Etat a consenti beaucoup d'efforts au lendemain de la crise post-électorale, pour doter les départements de brigades de sécurité à l'effet de réduire considérablement le taux de criminalité.

Le pays regorge de trois (3) écoles militaires localisées respectivement à Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké. Quant aux Camps militaires, ils sont localisés dans les grands centres urbains du pays (Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké et San-Pedro) (Cf Carte 113).



Photo 56: Brigade de gendarmerie de Guiglo

2- Sécurité



Carte 114: Répartition des commissariats et des centres de secours d'urgence

La sécurité est l'une des missions régaliennes de l'Etat de Côte d'Ivoire qui est assurée par la police nationale. La police nationale et la protection civile sont rattachées au Ministère de la Sécurité et de la protection civile.

2.1 Police nationale

Créée en 1961, la police nationale est rattachée au Ministère de la sécurité et de la protection civile. Celui-ci emploie des policiers qui ont la qualité de fonctionnaires publics ivoiriens. La police nationale est une institution de la république qui est chargée de la sécurité des personnes

et de leurs biens, et maintenir l'ordre public en faisant appliquer la loi établie. A la suite de la crise militaro-politique de 2002 et la crise post-électorale de 2010, l'Etat de Côte d'Ivoire a fait voter une loi de programmation militaire et de sécurité le 04 janvier 2016 en vue d'équiper la police en logistique et la renforcer en effectif pour lui permettre d'assurer efficacement sa mission et la rendre plus professionnelle (plan quinquennal 2016-2020).

En matière de lutte contre le terrorisme, la Côte d'Ivoire a fourni de nombreux efforts pour freiner ce phénomène depuis l'attaque de Bassam.

En outre, Sous l'égide des bailleurs plus précisément la « cellule ASIE » un projet d'installation de vidéo protection a été mis en œuvre dans la ville d'Abidjan et certaines grandes agglomérations de l'intérieur du pays (Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Odienné, San Pedro) en vue de prévenir et réduire la criminalité. Ce projet qui a débuté le 21 octobre 2019 est en cours et prendra fin le 28 février 2021 par la couverture totale des villes sus mentionnées.

2.2 La protection civile

L'Office National de la Protection Civile (ONPC) est chargé entre autres de prévenir les risques civils, d'organiser et coordonner des activités de secours d'urgence en cas d'accidents, de sinistres, de catastrophes naturelles et technologiques.

En 2014, le décret n°2014-394 du 25 juin 2014 portant création de l'emploi de Pompiers civils a suscité la construction des centres de secours d'urgences à l'effet de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière de protection civile. Ainsi, dans le cadre des prérogatives de l'Etat, un certain nombre d'attributions ont été cédées aux conseils régionaux et la protection civile en fait partie. Ces entités apportent donc un appui logistique et matériel à l'ONPC en vue de rendre opérationnels ces centres.

L'analyse de la carte 114 montre neuf (09) centres de secours d'urgence inaugurés et fonctionnels essentiellement localisés dans les chefs-lieux de région (Aboisso, Gagnoa, Daloa, San Pedro, Dimbokro, Bouaflé et Abengourou) avec une forte concentration dans la partie sud du pays. La politique du Gouvernement en termes de protection civile, c'est de doter progressivement toutes les trente et une (31) régions de centre de secours d'urgence afin de porter secours aux populations sur l'étendue du territoire.

En 2019, selon les statistiques la police nationale disposait d'un effectif environ 18 000 agents dont 2 521 femmes soit 13,33% de l'effectif total tous les corps confondus (commissaires, officiers, sous-officiers).

Selon les Nations Unies la norme internationale en termes de ratio est de 3,6 policiers pour mille habitants. En Côte d'Ivoire ce ratio est de 1 policier pour 680 habitants.

Au total, la Côte d'Ivoire compte douze (12) préfectures, treize (13) Districts de Police, cent vingt-cinq (125) commissariats et cinq (5) postes frontières.

La carte 114 révèle que les commissariats sont à la fois localisés dans certains chefs-lieux de région (Minignan, Bouna, Bouafle, Daoukro, Dimbokro, Sassandra, etc.) et chefs-lieux de département (Kouto, M'Bengué, Tanda, Vavoua, Lakota, etc.) tandis que les préfectures sont principalement localisées dans les chefs-lieux de région et des DISTRICTS AUTONOMES D'ABIDJAN et DE YAMOOUSSOUKRO.

Dans la partie Sud du pays, il y a une forte concentration de postes de police notamment à Abidjan et dans les zones urbaines. Par contre, l'extrême Nord du pays n'enregistre que deux (02) préfectures de police (Odienné et Korhogo) et très peu de commissariats de police.



Photo 57: Commissariat du 1er arrondissement d'Abidjan (Plateau);
Source AIP



Photo 58: Centre de secours d'urgence du SUD-COMOIE

CHAPITRES VII : GRANDES REALISATIONS ET PERSPECTIVES

Trois grandes périodes ont marqué l'évolution et la modernisation de la Côte d'Ivoire : 1960-1980 (les décennies du miracle ivoirien), 1980-2010 (les années de crises économiques et politico-militaires) et 2011-2020 (les années de relance économique et de reconstruction post-crise). Au cours de ces périodes, en fonction des ressources disponibles, l'Etat à travers sa politique volontariste d'aménagement du territoire, a développé des stratégies et des programmes de manière à satisfaire les besoins des populations, moderniser les régions, réduire les disparités dans les différents secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, l'électricité, l'eau potable et les routes.

Alors, quel est le résultat de l'action volontariste de développement ? Est-ce que la politique de redistribution des revenus, en termes de réalisations, a bien structuré le territoire national et équilibré les régions ? Quelles sont les actions programmées en vue de corriger ou réduire les disparités régionales ? Est-ce que le territoire a été traité de façon équitable dans les cinq secteurs de base ? Est-ce que des distorsions subsistent en dehors des actions réalisées et/ou programmées révélant que des efforts restent à faire pour la réduction de la disparité régionale ?

Ce chapitre présente de façon succincte les résultats majeurs de la politique volontariste de construction et de redistribution des ressources, du début de la modernisation jusqu'en 2020 en termes d'actions majeures dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau, de l'électricité et de la route.

I. Bilan des réalisations

L'état des lieux et l'analyse des indicateurs sociaux jusqu'en 2020 ont permis d'identifier des disparités spatiales sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'Etat ivoirien, grâce à l'action de ses différents gouvernements et à ses fonctions régaliennes, a réussi à réaliser des investissements et des projets structurants qui font à la fois la fierté nationale et participent à l'amélioration du bien-être des populations.

1- Education

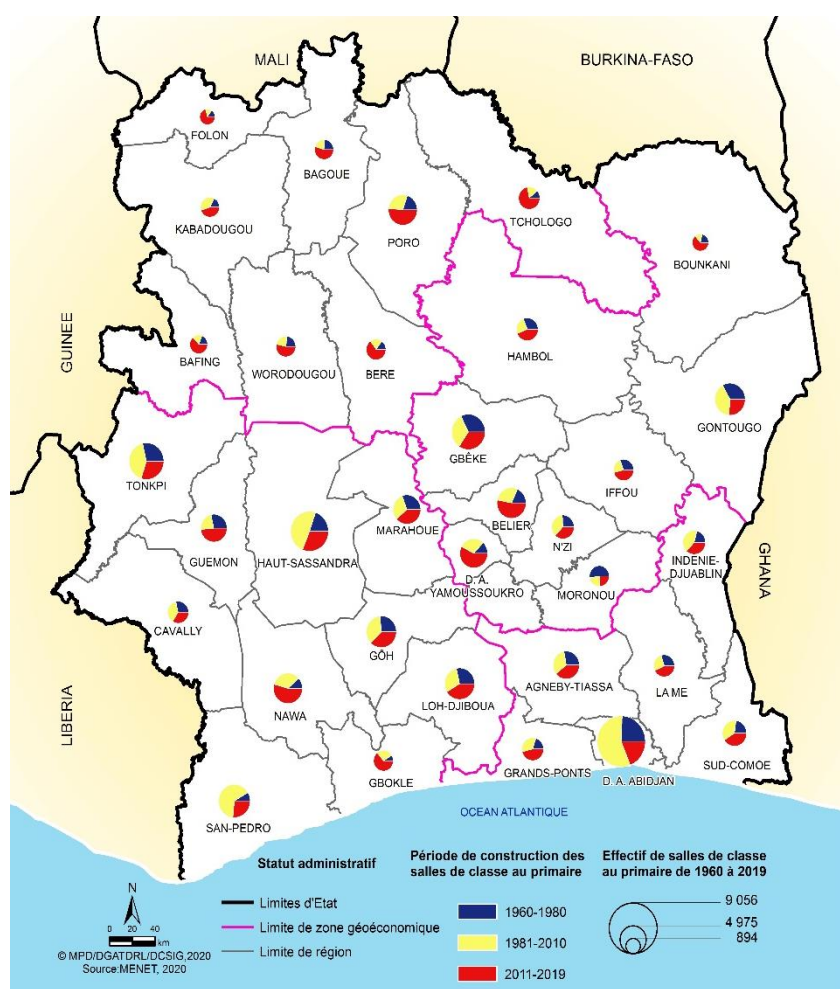
Le système éducatif doit être en mesure d'absorber, chaque année, le nombre d'enfants en âge d'aller à l'école.

Tableau 34: Bilan salles de classe

Indicateurs	Périodes de réalisation						TOTAL	Perspectives
	Avant 1980		1981-2010		2011-2019			
	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public		
Nombre de classes dans le préscolaire	175	136	1056	1998	817	2526	6708	1985
Nombre de classes dans le primaire	2477	25936	7290	33380	6178	18304	93565	8090
Nombre d'établissements dans le secondaire	89	116	637	180	769	228	2019	288

Source : PsGouv, 2020

L'analyse du tableau 33 révèle que pendant les trois périodes d'évolution de la Côte d'Ivoire, des salles de classes ont été bâties pour servir à la scolarisation des enfants.

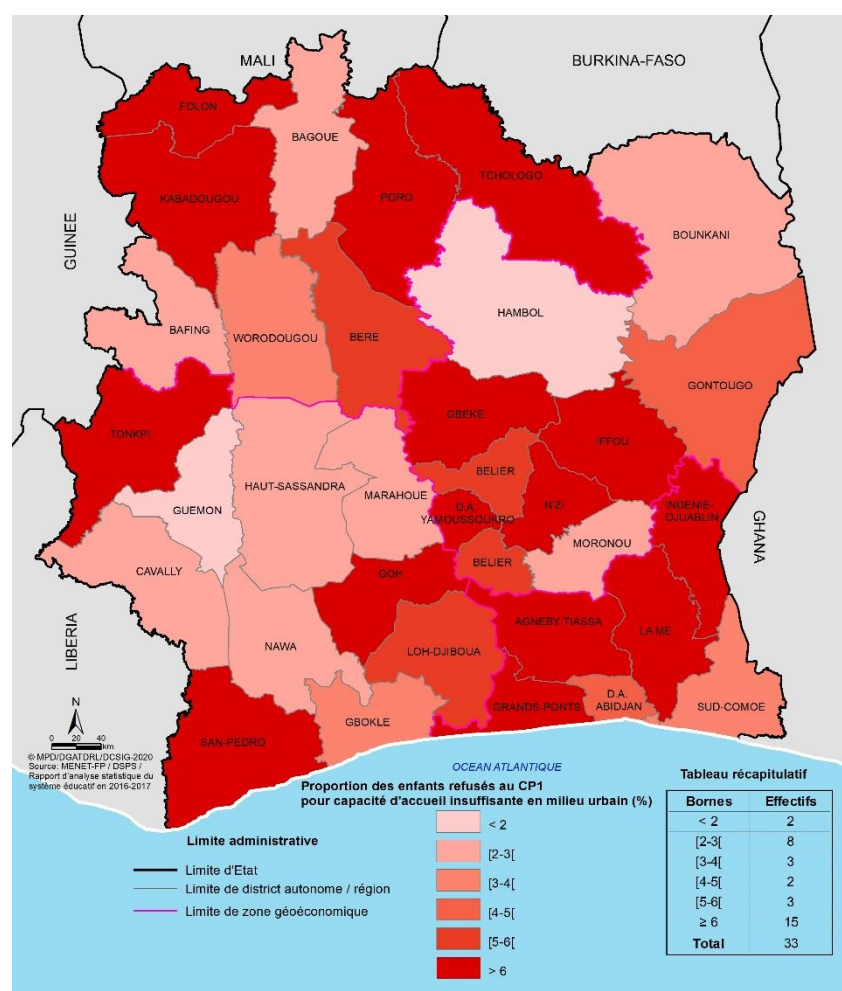


Carte 115: Bilan de construction de salles de classe au primaire de 1960 à 2019

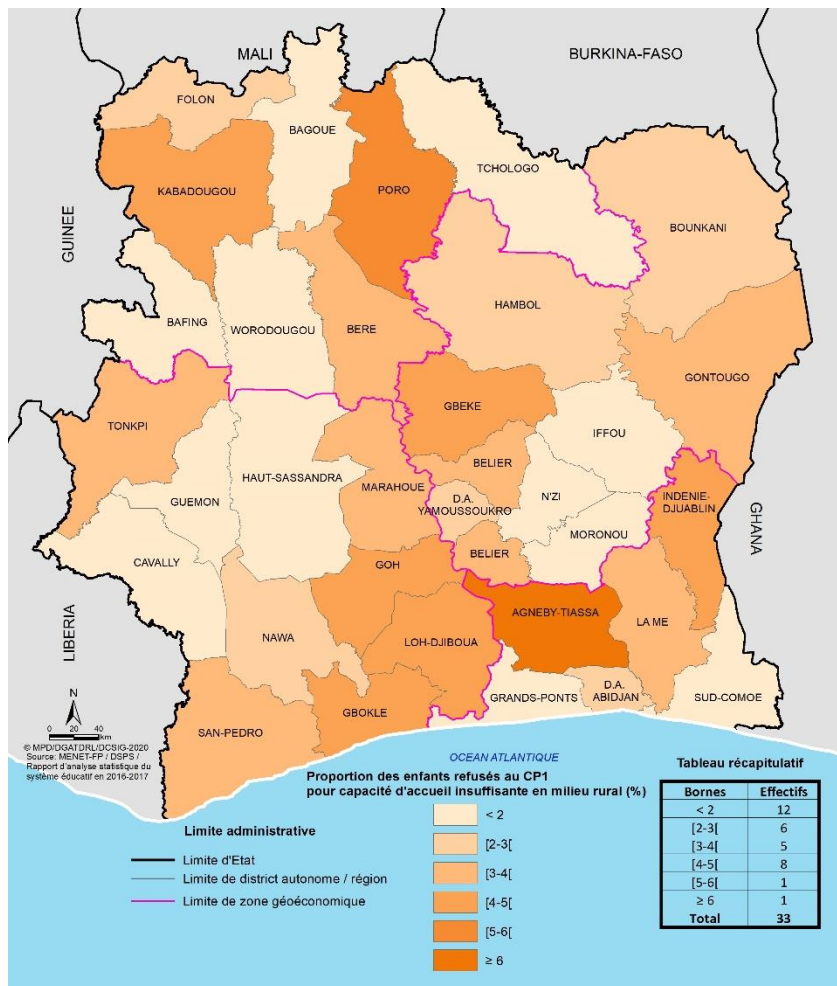
La carte 115 révèle que la dotation en salles de classe a été très différenciée par période et par région. Bien que toutes les régions aient bénéficié d'un effort d'équipements pendant les trois périodes, le DISTRICT

AUTONOME D'ABIDJAN, le GBEKE, le HAUT-SASSANDRA, la MARAHOUE, le LOH-DJIBOUA, ont été les plus dotées pendant la période du miracle ivoirien. Tandis que les régions comme le PORO, le GUEMON, le DISTRICT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO, le TCHOLOGO ont reçu leur meilleure dotation dans la période de reconstruction post-crise (2011 à 2020). Face à la Politique de Scolarisation Obligatoire pour tous (PSO), des efforts d'investissements dans le secteur de l'éducation en vue de construire, de réhabiliter des salles de classe ou des écoles. Cependant, de nombreux enfants n'ont toujours pas accès aux écoles publiques en raison de l'insuffisance de la capacité d'accueil. En effet, Les enfants refusés pour ce motif représentaient environ 37% de l'ensemble des enfants refusés au CP1 tant en milieu urbain que rural (2016-2017) (Cf Cartes 116 et 117).

Toutes les régions sont concernées, et donc beaucoup d'efforts restent à faire, face à une population qui ne cesse de croître avec un taux moyen de 2,6% (RGPH 2014)

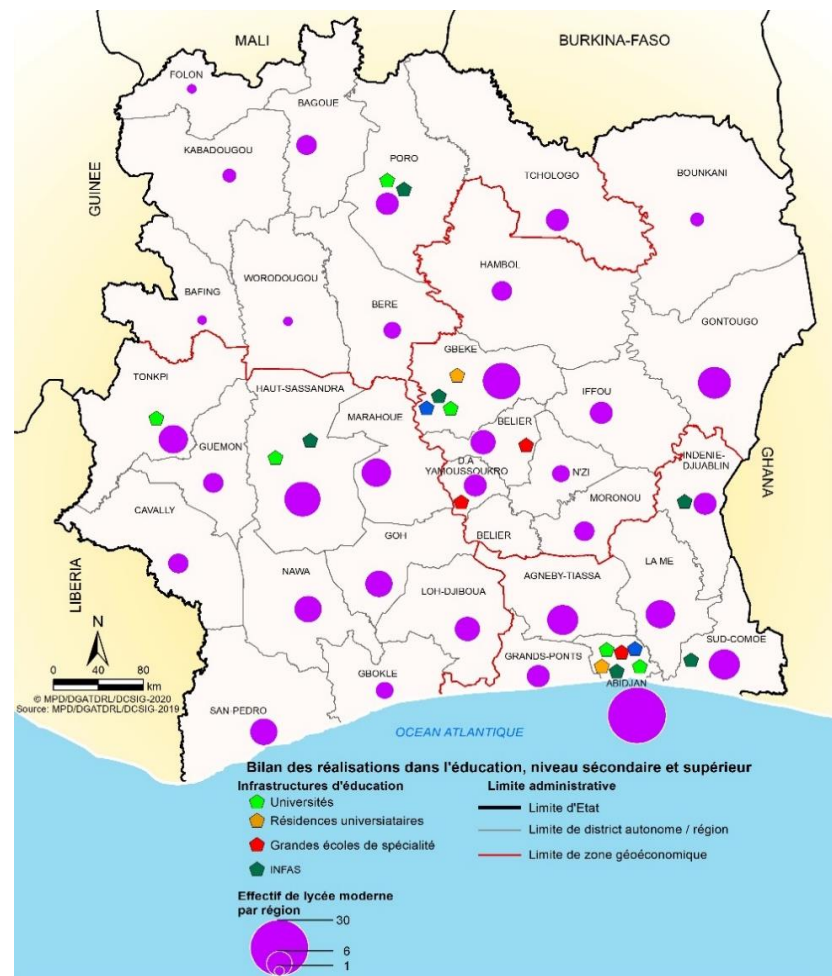


Carte 116: Enfants refusés au CP1 en milieu urbain



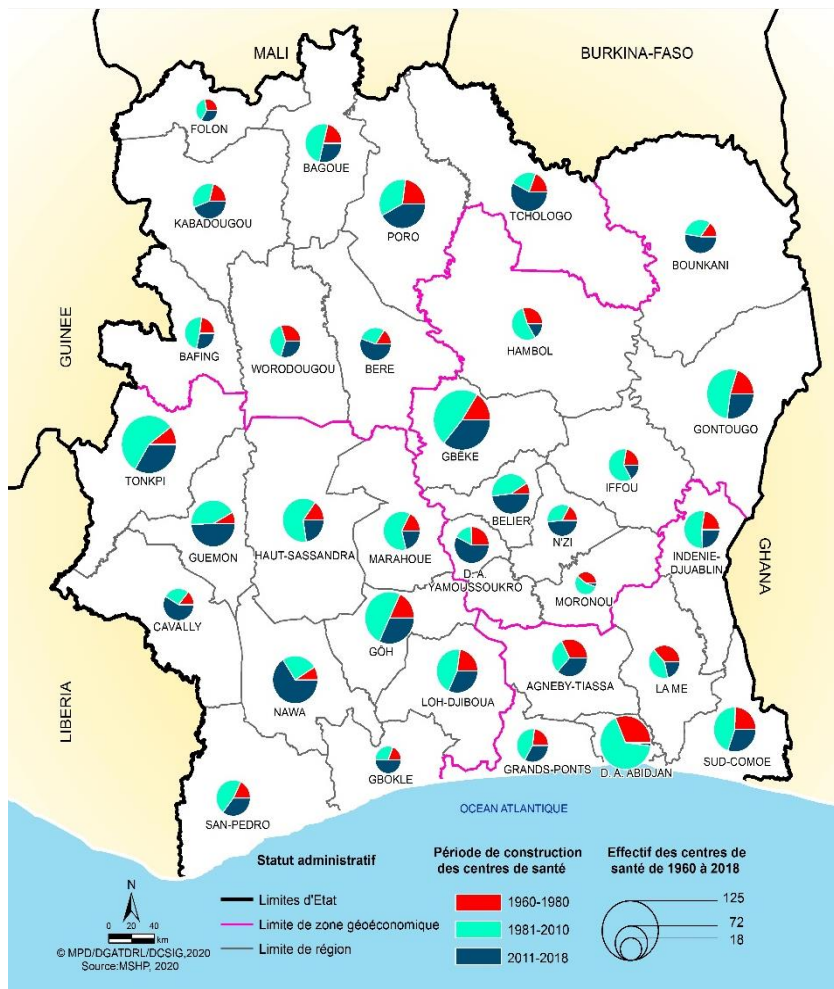
Carte 117: Enfants refusés au CP1 en milieu rural

L'équipement des régions en lycées et universités est énormément disparate. Les universités et grandes écoles (publiques et privées) se concentrent à Abidjan et Yamoussoukro, malgré les efforts réalisés par l'Etat pour créer les universités de Bouaké au centre, de Korhogo au Nord, de Man à l'ouest, de Daloa au centre-ouest, etc. Les acteurs du privé qui sont un soutien à l'état dans la formation supérieure, restent pour la plupart, à Abidjan dont la population totale ne cesse de croître avec son corolaire de population jeune.



Carte 118: Bilan des infrastructures d'éducation

2- Santé



Carte 120: Bilan de réalisation de centres de santé de 1960 à 2019

L'équipement des localités en infrastructures de santé est aussi très contrasté par région et pour les trois périodes d'évolution du pays.

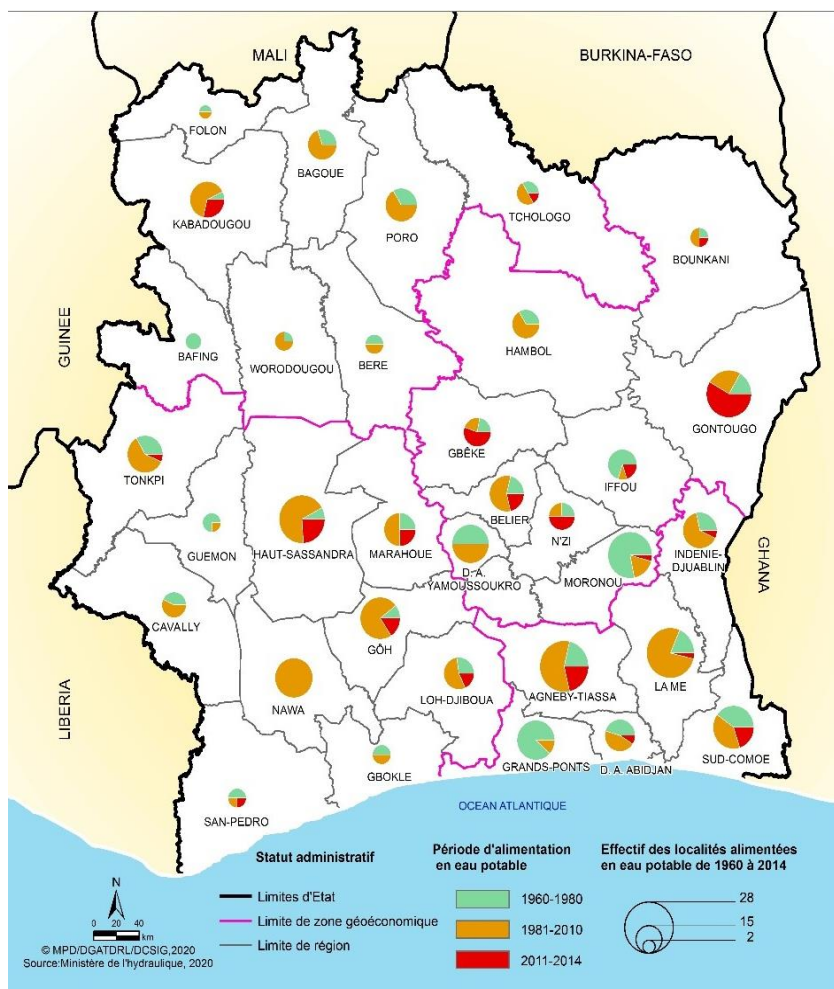
La carte 119 révèle que la plupart des structures sanitaires ont été bâties pendant la période 1980-2010. Cela pourrait s'expliquer surtout par la crise militaro-politique de 2002, qui a suscité encore plus d'action de la part des organismes humanitaires pour aider et éviter que la crise militaro-politique s'accompagne d'une crise sanitaire.



Carte 119: Bilan des infrastructures sanitaires

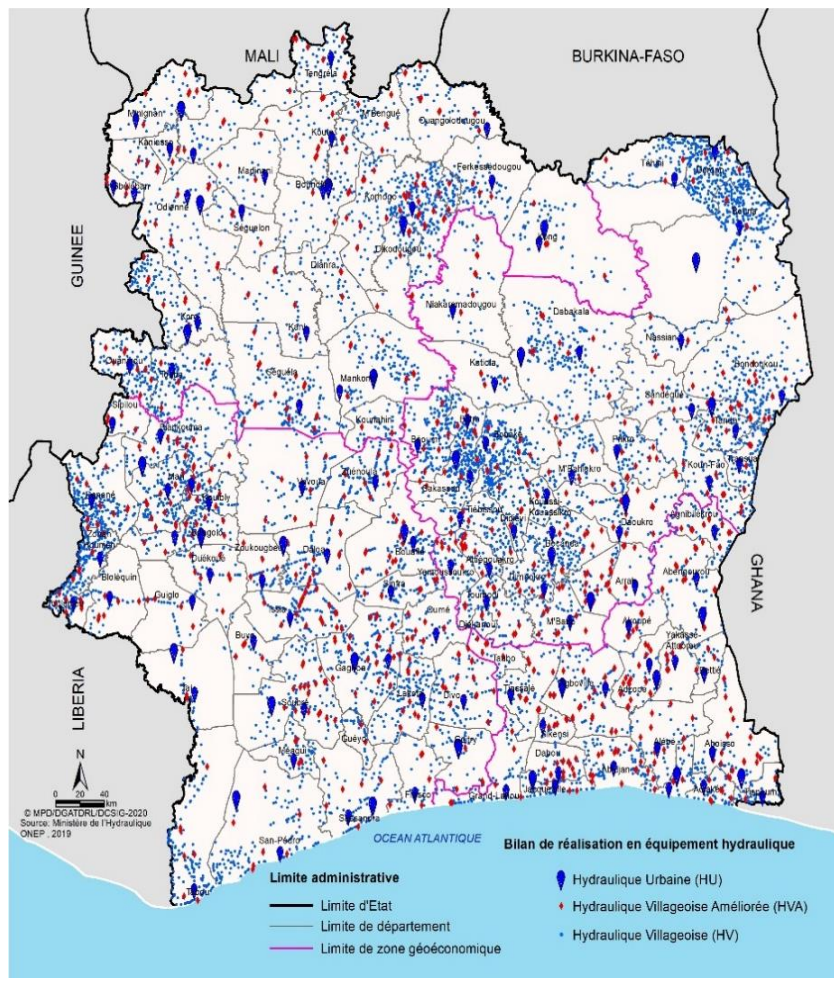
La couverture en hôpital général a atteint un niveau important, car tous les départements en sont dotés et offre ainsi à la population un plateau technique moyennement important. Quant à l'équipement des régions en structures sanitaires de niveau tertiaire, il est très faible (Cf Carte119). Toutes les régions ne sont pas encore dotées de Centre Hospitalier Régional (CHR) ; Et sur cinq (05) CHU en Côte d'Ivoire, quatre (04) sont à Abidjan du fait de la taille de sa population et un (01) à Bouaké. Ce désert en termes de structures sanitaires de niveau tertiaire est alarmant car les populations des autres régions, sont obligées de parcourir de très grandes distances pour les soins qui nécessitent d'aller au CHU et sont obligées, en plus des frais de santé, de supporter les charges d'hébergement.

3- Eau potable



Carte 121: Bilan de l'alimentation en eau potable

Les cartes 121 et 122 révèlent le résultat de l'effort de



Carte 122: Bilan de réalisation en équipements hydrauliques

l'Etat pour équiper ses populations. Plus de 10 000 localités ont accès à l'eau potable grâce à l'hydraulique villageoise ou le système de HVA. La plupart des départements et quelques sous-préfectures ont accès à l'hydraulique urbaine. Cet effort de dotation des populations en eau potable par l'Etat, est contrasté par période et par région (Cf Carte 121 et 122). En outre, la plupart des équipements existants datent des deux premières périodes (miracle ivoirien et crise) et très peu

dans la période de reconstruction. Au cours de cette dernière période, les investissements ont surtout servi à réparer et à remplacer les équipements anciens. Cela a permis au taux d'accès de passer de 60% en 2011 à 69% en 2018 (Cf Tableau 34)

Tableau 35: Evolution de l'approvisionnement en eau potable en milieu urbain de 2011 à 2018

Indicateurs	Unité	2011	2018	Evolution
Taux d'accès	%	60	69	15%
Taux de couverture HU	%		71	
Population desservie HU	u	11 000 000	14 469 906	32%
Nombre de localités desservies	u	789	1 081	37%
Taux de déficit de production	%	30	39	30%

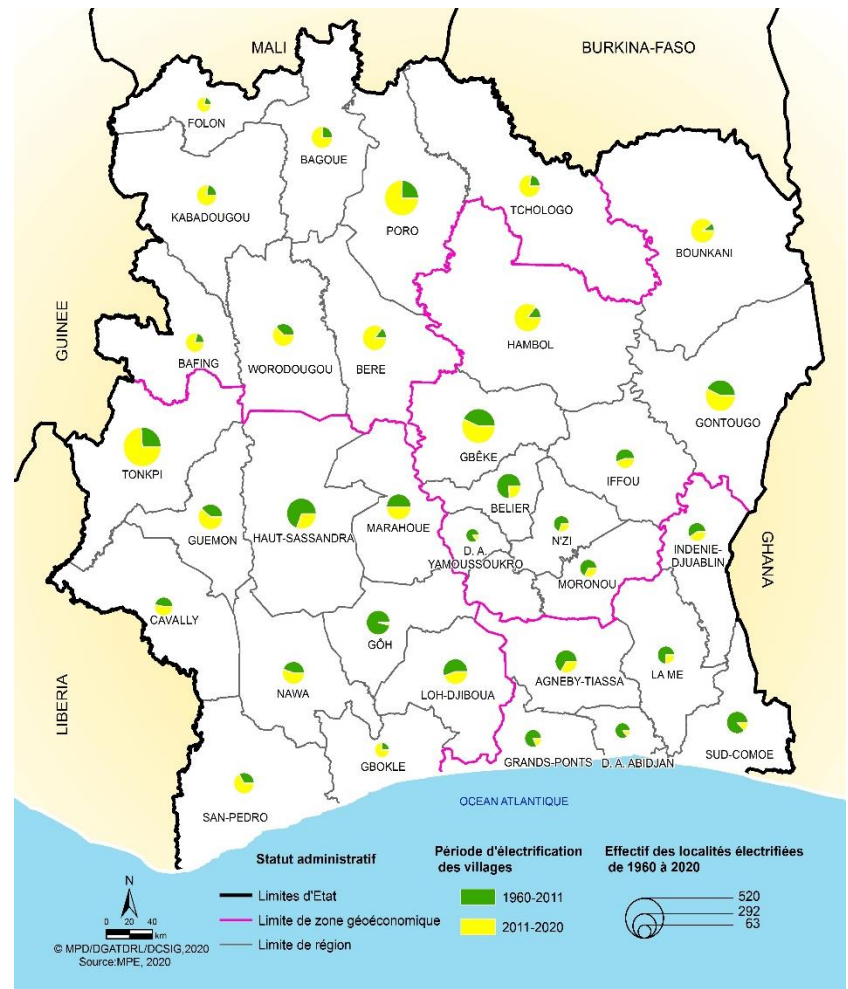
Source : Ministère de l'hydraulique, 2020

Pour ce secteur, malgré les taux de couverture très importants, un défi majeur demeure : la poursuite de l'extension des réseaux dans les nouvelles zones d'extension d'habitat dans les localités déjà couvertes. Ainsi, beaucoup d'effort restent à faire en matière d'hydraulique urbaine, surtout que c'est au travers d'elle que la population participe au financement des actions de l'Etat grâce au paiement des factures d'eaux consommées.

4- Electricité



Carte 123: Bilan de réalisation en infrastructures d'électricité



Carte 124: Bilan de l'électrification des villages de 1960 à 2020

Le réseau électrique de la Côte d'Ivoire est composé de barrages, de lignes électriques et d'infrastructures permettant de fournir l'électricité aux populations et au-delà des frontières du pays. Cependant, au regard des coûts élevés pour l'électrification des localités, le critère de 500 habitants aide à l'organisation de la programmation de l'électrification des villages.

Le bilan de l'électrification a été réalisé en tenant compte de deux périodes : avant 2011 et après 2011. L'analyse de la carte révèle un équipement différencié des villages en électricité par période et par région avec un important effort d'investissement après 2011. Ce sont plusieurs localités du Nord qui en ont bénéficié après 2011 en vue de réduire l'inégalité de la distribution de l'électricité entre le Nord et le Sud de la Côte d'Ivoire. Avec cet effort, le taux de couverture nationale est passé de 33,1% en 2011 à 69% en 2020 et le taux d'accès est passé de 72% à 93,84%. Quant au taux de desserte, il est de 49%. Ce qui signifie qu'un important effort de réduction des inégalités d'accès à l'électricité a été réalisé par l'Etat.

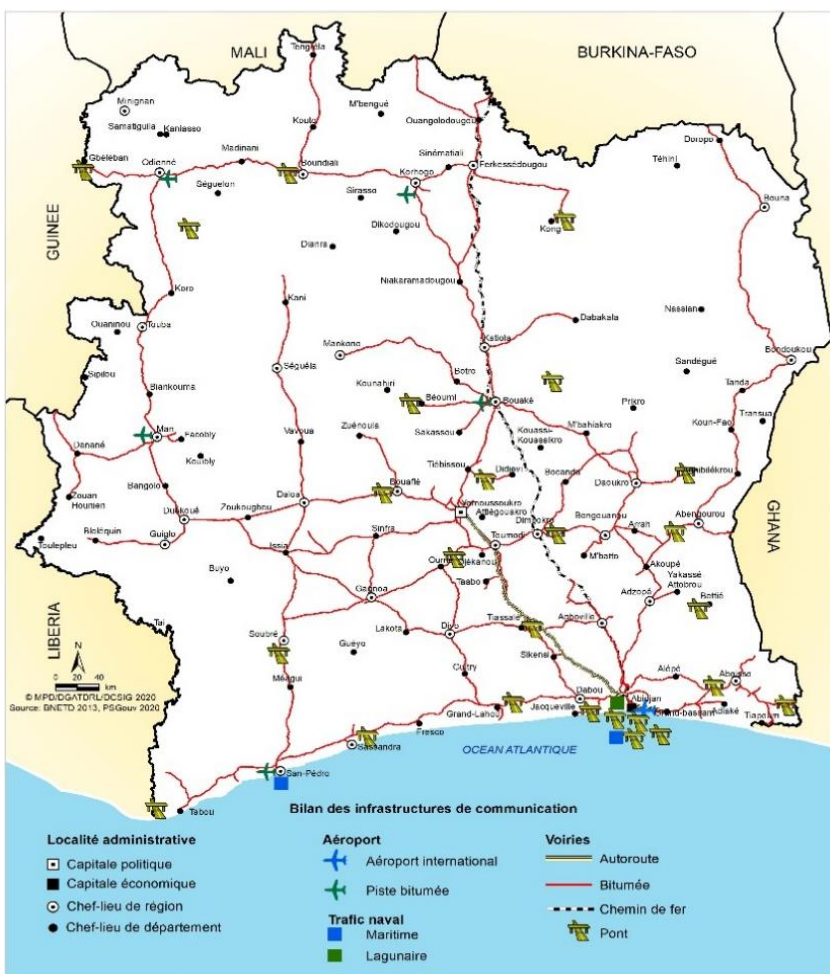
Pour ce secteur aussi, malgré les taux de couverture très importants, un défi majeur demeure : la poursuite de l'extension du réseau dans les nouvelles zones d'habitat dans les localités déjà couvertes.

5- Réseau de communication



Photo 59: Flotte aérienne Air Côte d’Ivoire

De 680 Km de routes bitumées en 1960, la Côte d’Ivoire est à plus de 7000 Km de routes bitumées en 2020. En outre, elle dispose de deux (02) autoroutes de multiples ponts et échangeurs. L’ensemble de ces infrastructures routières facilitent la circulation des hommes et des marchandises sur l’ensemble du territoire. Malgré l’importance de la longueur de voies bitumées, les disparités et les défis à relever dans ce secteur sont énormes. En effet, l’accès à des circonscriptions administratives de niveau 1 et 2 se font par voies de terre. Ce sont, Minignan, la capitale de la région du Folon à l’extrême Nord-Ouest du pays, des axes permettant d’accéder à de nombreux chefs-lieux de départements dans le Nord, à l’Est et au Sud-Ouest du territoire.



Carte 125: Bilan de réalisation des infrastructures de communication

Quant à la circulation aérienne, elle repose sur l'Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny et des aérodromes locaux. L'Aéroport international Félix-Houphouët-Boigny, est actuellement l'aéroport le plus important et stratégique

de Côte d'Ivoire pour le trafic aérien. Il a été rebaptisé Aéroport international Félix Houphouët-Boigny du nom du père de l'Indépendance de Côte d'Ivoire et premier président de la République. C'est l'un des aéroports les plus dynamiques du continent africain. Il se classe en termes de nombre de passagers au premier rang des aéroports de l'espace UEMOA, au deuxième rang (après Johannesburg) des aéroports d'Afrique subsaharienne. Cinq aérodromes assurent le trafic local en relation avec l'aéroport international grâce à la nouvelle compagnie Air Côte d'Ivoire, créée en mai 2012. Elle offre des vols directs et fréquents, aux horaires avantageux, en vols domestique (Bouaké, Man, Korhogo, Odienné, San-Pedro) et régional (dix-sept (17) vols régionaux vers quatorze (14) pays).

Malgré ce résultat important, des efforts restent à faire pour la réhabilitation des pistes existantes (Bondoukou, Bouna, Daloa, etc.) et par l'ouverture de vols domestiques vers plusieurs villes de l'intérieur en particulier les capitales de région afin de les rendre plus attractives et pour réduire les disparités.

Malgré les efforts réalisés par l'Etat au travers des Gouvernements successifs dans les cinq (05) domaines de bases du développement socio-économique, des distorsions demeurent. En effet, la non maîtrise de la dynamique et des mouvements de population impacte négativement les efforts fournis par les différents acteurs dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'électricité et maintiennent de nombreux contrastes entre les territoires. Quant au domaine du transport, de nombreux efforts d'investissement restent à faire pour désenclaver les territoires.

II. Perspectives : vision du futur

Avec l'ambition de réaliser l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020 avec une base industrielle solide, de nombreux projets et programmes ont été projetés dans le PND 2016-2020. Certains ont été réalisés, d'autres sont en cours et la troisième catégorie est encore à l'état de prévision. Les encadrés et quelques cartes ci-dessous font l'état des lieux des infrastructures en cours de réalisation ou programmées.

1- Education

Infrastructures d'éducation en projet

- l'Université de San Pedro
- l'Université de Bondoukou,
- la ville universitaire d'Adiaké
- l'Université d'Abengourou
- L'université de Dabou
- L'université de Daoukro
- Extension de l'université de Korhogo et de Daloa
- Construction de deux (02) Instituts Supérieurs de Formation Professionnelle et de Technologie (ISFPT)
- Centre d'Excellence Africain-Changement climatique/UFHB
- Construction de onze (11) établissements d'enseignement technique
- Construction et équipement de six (06) lycées de jeunes filles avec internat
- Construction et équipement de Trois (03) Lycées d'Enseignement Artistique à Yamoussoukro, Odienné et San Pedro
- Réhabilitation, extension et équipement de l'INSAAC
- Construction et équipement dix (10) Centres Techniques des Arts Appliqués (CTAA) à Taabo, Bouna, Tanda, Tiébissou, Divo, Danané, ISSIA, Grand Bassam, Sassandra et Korhogo (NAPIE)
-

2- Santé

Infrastructures de santé en projet

- CHU d'Abobo
- CHR de Man
- CHR d'Adzopé
- La construction de cinq (05) Hôpitaux militaires (Bouaké, Korhogo, etc.)

Infrastructures de santé en projet

- CHU d'Abobo
- CHR de Man
- CHR d'Adzopé
- La construction de cinq (05) Hôpitaux militaires (Bouaké, Korhogo, etc.)



Photo 60: Maquette du village universitaire d'Adiaké

3- Eau potable

Infrastructures d'eau potable

- Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est (Abengourou)
- Programme d'Hydraulique Villageoise et d'Assainissement BID-UEMOA en milieu rural dans les districts des savanes et du Denguélé
- Construction et équipement d'une station compacte amovible à Bouaké à la Station du KAN
- Travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la ville de Bouaké
- (suite voir document Projets Min. hydraulique)

Infrastructures d'eau potable

- Projet d'alimentation en eau potable de la région de l'Est (Abengourou)
- Programme d'Hydraulique Villageoise et d'Assainissement BID-UEMOA en milieu rural dans les districts des savanes et du Denguélé
- Construction et équipement d'une station compacte amovible à Bouaké à la Station du KAN
- Travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution d'eau potable de la ville de Bouaké

4- Electricité

Infrastructures de production électrique :

- L'aménagement hydroélectrique de Gribo-Popoli
- Réhabilitation des groupes du barrage de Buyo
- L'aménagement hydroélectrique de SINGROBO
- La Centrale Solaire de Boundiali
- La centrale thermique à cycle combiné Azito 4
- La centrale thermique à cycle combiné Ciprel 5
- La centrale Thermique à Biomasse BOKALA à ABOISSO

Infrastructures de transport et Distribution d'électricité

- Plusieurs postes et lignes de transport à travers le pays
- Extension et réhabilitation du réseau de distribution à travers tout le pays

Electrification rurale :

- Electrification des localités restantes (2659 à fin 2019) d'ici 2022.

5- Transport

Infrastructures de transport

- L'échangeur de l'amitié ivoiro-japonaise
- La réhabilitation du pont Félix Houphouët-Boigny
- La construction du 4ème pont
- La construction du pont Cocody-Plateau
- L'aménagement de l'autoroute de contournement Y4
- L'aménagement de la route Bouna-Doropo-frontières Burkina Faso
- L'aménagement de la route Boundiali-Odienné
- Travaux de prolongement de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké
- Construction de l'autoroute sur la côte Abidjan à San-Pedro
- La route Grand-Bassam à Aboisso
- La construction et l'exploitation du métro d'Abidjan
- La construction des 4^e et 5^e ponts



Photo 61: Maquette du métro d'Abidjan

Tableau 36: Routes neuves en construction

ROUTES NEUVES (EN CONSTRUCTION)				
N°	Projet	Linéaire (km)	Région/District	Taux d'exécution
1	Aménagement et bitumage de la route Agboville-Rubino-Cechi	61	Agneby-Tiassa	99%
2	Aménagement et bitumage de la route Boundiali-Odienné	135	Bagoué/Kabadougou	99,9%
3	Aménagement et bitumage de la route Kani-Boundiali	135	Bagoué/Worodougou	59%
4	Aménagement et bitumage de la route Tiébissou-Didiévi	41	Béliér	99%
5	Aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké (Section 1: Yamoussoukro-Tiébissou)	30	Béliér/Yamoussoukro	37%
6	Aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké (Section 2: Tiébissou-Bouaké)	92	Béliér/Gbêkè	12%
7	Aménagement et bitumage de la route Bouna -Doropo - Frontière Burkina	91	Bounkani	97%
8	Aménagement et bitumage de la route Bloléquin - Toulepleu - Frontière du Libéria	65	Cavally	68%
9	Aménagement et bitumage de la route Zouan Hounien - Toulepleu	45	Cavally	0%
10	Aménagement et bitumage de la route Odienné-Gbéléban-Frontière Guinée	72	Kabadougou	96%
11	Aménagement et bitumage de la route Odienné - Samatiguila-Frontière du Mali et Odienné - Kimbirila Sud - Minignan - Frontière Guinée+ bretelles Tienko, Mazela, Kouban	231	Kabadougou/Folon	2%
12	Aménagement et bitumage de la route Divo-Guitry-Côtière	76	Loh-Djiboua/Gboklè	55%
13	Aménagement et bitumage de la route Tabou-Prollo	28	San-Pedro	60%
14	Aménagement et bitumage de la route Tiapoum-Carrefour route Aboisso/Noé	33	Sud-Comoé	36%
15	Bitumage Axe Ferké-Kong	121	Tchologo	91%
16	Aménagement et bitumage de la route N'Golodougou - Kong	66	Tchologo	0%
17	Aménagement et bitumage de la route Danané - Frontière Guinée	47	Tonkpi	87%
18	Aménagement et bitumage de la route Mankono-Séguéla	55	Worodougou	0%
19	Aménagement et bitumage de la route Bouaké-Satamasokoro - Sokoura Satama	81	Gbêkè/Hambol	0%
	Total	1505	Sans objet	Sans objet

Source : PsGouv, 2020

Tableau 37: Voiries urbaines en construction

N°	Projet	Linéaire (km)	Région/District	Taux d'exécution
1	Elargissement du Boulevard de Marseille	10,2	Abidjan	45%
2	Aménagement et bitumage de la route de la cité SIR	6	Abidjan	96%
3	Elargissement de la route d'Abatta	5,4	Abidjan	8%
4	Aménagement et bitumage de la route Bingerville-Eloka-Ebrah	20	Abidjan	35%
5	travaux de renforcement des artères principales et secondaires des communes du District d'Abidjan (Boulevard Mitterrand, Plateau, Voies expressives Yopougon, Abobo, etc...)	277	Abidjan	65%
6	Adzopé	5,6	Mé	37%
7	Divo	7,2	Loh-Djiboua	70%
8	Sinématiali, Gbon, Kouto et Kolia	17,2	Poro/Bagoué	45%
9	Korhogo	16,3	Poro	35%
10	Ouangolodougou	7,2	Tchologo	32%
11	Bouna	2,8	Bounkani	1%
12	Bondoukou	1,9	Gontougo	3%
13	Bouna, Bouko, Doropo	8	Bounkani	70%
14	Mankono	5,3	Béré	0%
15	Tieningoué	3,6	Béré	0%
16	Noé	4,2	Sud Comoé	74%
17	Yamoussoukro	41,6	Yamoussoukro	0%
18	Yakassé-Attobrou	3	Kabadougou	5%
19	Danané	5	Tonkpi	0%
	Total	447,5	Sans objet	Sans objet

Source : PsGouv, 2020

EQUIPE TECHNIQUE DE LA REALISATION DE L'ATLAS NATIONAL

ALLOU Saraka Koffi André : Directeur Général de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local,
Ingénieur des TP/ Planificateur-Aménageur, Coordonnateur du projet

OUATTARA Marie-Antoinette : Directeur de la Cartographie et de Systèmes d'Information Géographique,
Géographe/Directeur Technique

ESSAN Kodja Valentin : Géographe, Enseignant-Chercheur, Consultant

OYA née Affi Ayah Solange Edwige : Géographe

YAO Konan Simon : Géographe

ESSAN Jean-Baptiste : Géographe

ESSUI Lokossué : Géographe

KOUAME Kouamé Fulgence : Géographe

KONATE Karnon Samuel : Ingénieur Informaticien

SEU Tia Christelle : Ingénieure Informaticienne

GONDO Kouégo Blaise : Démographe-Statisticien

GUEABLE Yao Pelaon Isabelle : Chargée d'études

AHIAN Affoua Régine : Géographe

ACHI Koussoh Armande Francine : Chargée d'études

KAMENAN Bavoua Nina : Chargée d'études

KOUASSI Konan Abel : Ingénieur Informaticien

N'GORAN Nadège Akissi Christelle : Assistante comptable

ZAHUI Florida Epse FAMOYI : Secrétaire de Direction

ADOU Charlie Josiane Epse EHOUAN : Secrétaire Assistante de Direction

ADOU Brice Laurel : Agent de Maîtrise

REPRESENTANTS DES STRUCTURES SECTORIELLES AUX ATELIERS DE VALIDATION

KOYE Kouassi Alexis : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

N'GUESSAN Koffi Kan Herve : Ministère de L'Education Nationale, de L'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

KONE DASSE Emilienne : Ministère de L'Education Nationale, de L'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

GNAZALE G. G. Roger : Ministère de L'Education Nationale, de L'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

KOUTOUAN Yapou Angelo : Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

KOYÉ T. Modeste Eloge : Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

BEBO Antoine : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

KOUMAN Koffi Etienne : Ministère des Eaux et Forêts

SORO Kohouan : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

N'Guessan Touvori J. P. : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

TRE Bi Christian Omer : Ministère des Ressources Halieutique et ressources Animales

ZAWE Zakpa Honoré : Ministère des Transports

GNALEGA CYRILE : Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale

YEO Lassina Songfalo : Ministère de la promotion de la Riziculture

KPA Jean Michel : Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme
GUEYER Niama Gabriel : Ministère de la Construction, du Logement, et de l'Urbanisme
TRÉ Bi Irié Armand Davy : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
KONE Daouda Nablé : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
M'GBRA Konan Edouard: Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
N'DOMAN Venceslas N'Chot Paul Richard : Ministère de des Mines et de la Géologie
ZION Aimé : Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité
ZONGO Moussa : Ministère de la Culture et de la Francophonie
OUATTARA Souleymane : Ministère de la Culture et de la Francophonie
DEIN Guia C. : Ministère de l'Équipement et de l'entretien Routier
KOUASSI Kouakou Pierre : Ministère de l'Équipement et de l'entretien Routier
GNANZOU Roger M. : Ministère de l'Équipement et de l'entretien Routier
BROU Koissi Louis : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Energies Renouvelables (CI-ENERGIE)
TANOH Ghislain : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Energies Renouvelables (CI-ENERGIE)
AMARI Edjems Stéphane : Ministère du Pétrole, de l'Énergie et des Energies Renouvelables (CI-ENERGIE)
KOUAKOU Konan Vénance : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
ADOU Denis Bernard : Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance
TOURE Lassina: Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et la Lutte contre la Pauvreté
KOUAKOU Aya Cécile : Ministère du Commerce et de l'Industrie
SEKA Débora M. Chantal : Ministère du Commerce et de l'Industrie
TANOH Kouamé : Ministère de l'Artisanat
BAMBA Yacouba : Ministère de la Communication et des Medias
KANGAH Armand : Ministère du Tourisme et des Loisirs
OUANJI Z. Fidel : Ministère des Sports
LOUAME Veh Casimir : Ministère de l'Hydraulique
SYLLA Issif : Ministère de la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
ATTA Kouacou Jean-Marie : Université Félix Houphouët Boigny (Institut de Géographie Tropicale)
COULIBALY Naga : Université NANGUI ABROGOUA
HOUNDOGA Ahouédoké Fréjus-Féry : Ecole Nationale Supérieure de la Statistique et de l'Économie Appliquée
FOFIE Koffi : Institut National de la Statistique
KOUAKOU Koffi Séverin : Institut National de la Statistique
ATTA Koua Hubert : Direction de la Promotion, du Développement Régional et Local
YAO Kouamé Daniel : Direction de la Planification Spatiale

BIBLIOGRAPHIE

- Agence Emploi Jeunes, 2016.** Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016) : Rapport descriptif sur la situation de l'emploi et le secteur informel, décembre 2016, 105p.
- AGEROUTE, 2018-2019.** Carte des projets routiers 2011-2020.
- Banque mondiale, 2018.** Perspectives économiques : Communiqué de presse du 12 juillet, N° : 2018/168/AFR.
- BCEAO, 2011.** Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA, 212 p.
- BCEAO, 2017.** Annuaire des banques et établissements financiers de l'UMOA, 266 p.
- BNETD, 2013.** Base de données.
- BNETD/CCT, 2013.** Carte routière.
- Cabinet du Premier Ministre, 2020.** Programme Social du Gouvernement-Bilan 2019, janvier 2020, 132 p.
- Côte d'Ivoire Energie, 2017.** Base de données géographique.
- ESRI, 2018.** Base de données géographique.
- Garde des Sceaux, ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, 2015-2016.** Statistiques de la justice de Côte d'Ivoire, 109 p.
- Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA), 2018.** Répertoire des radios autorisées en Côte d'Ivoire, juin 2018, 22 p.
- Institut National de la Statistique, 2014.** Les résultats globaux, Recensement général de la population et de l'habitat.
- Institut National de la Statistique, 2015.** Rapport : enquête sur le niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, 6^{ème} édition, 91p.
- KADET Bertin G, 2016.** Les politiques d'aménagement du territoire et du développement des zones grises en Côte d'Ivoire, revue Canadienne de géographie, revue canadienne, ISSN : 2292-4108 Vol. 3 (1), pp 13-27.
- Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et Institut de Géographie Tropicale(IGT) de l'Université d'Abidjan, Ministère du Plan et du Développement, 1981.** Atlas de côte d'ivoire, 180 p.
- Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM) et Institut de Géographie Tropicale(IGT) de l'Université d'Abidjan, Ministère du Plan et du Développement, 1986.** Atlas de côte d'ivoire, Base de données.
- Ministère du Plan et du Développement, Institut National de la statistique, FED, 2007.** Atlas de la Population et des Equipements, 1^{ère} édition, 85 p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Bas-Sassandra, novembre 2015, 350p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District de la Comoé, novembre 2015, 284p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District Autonome d'Abidjan, novembre 2015, 314p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District Autonome de Yamoussoukro, novembre 2015, 284p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Denguélé, novembre 2015, 268p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du GOH-Guiboua, novembre 2015, 280p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Lacs, novembre 2015, 286p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Lagunes, novembre 2015, 306p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Montagnes, novembre 2015, 328p.
- Ministère du Plan et du Développement, 2015.** Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Sassandra-Marahoué, novembre 2015, 328p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District des Savanes, novembre 2015, 314p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District de la Vallée du Bandama, novembre 2015, 288p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Woroba, novembre 2015, 276p.

Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de Cote d'Ivoire District du Zanzan, novembre 2015, 276p.

Ministère chargé de l'Intérieur et de l'Administration du territoire, 2013. Découpage Administratif.

Ministère chargé de l'Intérieur et de l'Administration du territoire, 2019. Données du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité relatives à l'atlas de développement de la Côte d'Ivoire.

Ministère des Mines et de la Géologie, 2017. Base de données.

Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, 2015. Etudes Monographiques et Economiques des Districts de la Côte d'Ivoire, novembre 2015, 4148 p.

Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, 2015-2016. Recensement des exploitants et exploitations agricoles, Septembre 2017, 97 p.

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2018. Suivi de la Saison Agricole et de la Vulnérabilité Alimentaire. Rapport final, Août 2018, 92 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2017. La forêt, une priorité du gouvernement, n° 1, 40 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2018. Projet de loi portant code forestier, Septembre 2019, 25 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2018. Politique nationale de prévention de réhabilitation et d'extension des forêts, 24 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2019. Stratégie nationale de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, Mars 2019, 72 p.

Ministère des Eaux et Forêt, 2019. Base de données.

Ministère des Ressources Animales et des Ressources halieutiques, 2016. Rapport d'activités des services extérieurs du MIRAH, Avril 2016, 43 p.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2016-2017. Base de données.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, 2017-2018. Statistiques scolaires de poches, Mars 2018, 115 p.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2019-2020. Annuaire Statistique de l'Enseignement Primaire, mars 2020, 317 p.

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2019-2020. Annuaire Statistique de l'Enseignement Général et Technique, mars 2020, 177 p.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2014-2015. Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur, Novembre 2015, 273 p.

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, 2017-2018. Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur, Décembre 2018, 281 p.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique, 2017-2018. Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur, décembre 2018, 259 p.

Ministère du Tourisme et des loisirs, 2017. Base de données.

Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables, 2018. Annuaire des statistiques des hydrocarbures en côte d'ivoire, 56 p.

Ministère de la Culture et de la Francophonie, 2017. Base de données.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2010-2012. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Novembre 2013, 260 p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2013. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), juin 2014, 294p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2015. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Edition 2016, 316p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2016. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Mai 2017, 378p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2017. Rapport Annuel Sur la Situation Sanitaire (RASS), Edition 2018, 414p.

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, 2018. Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS), Edition 2019, 407p.

Ministère des Infrastructures Economiques, 2017. Base de données.

Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de la Promotion des PME, 2016. Statistiques douanières.

Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste, 2017. Base de données.

NASA, 2018. Données de Feux de du Satellite MODIS.

Pierre Merlin, 2003. Aménagement du territoire, Annales de géographie, n°631, 445 P.

Société Développement et d'Exploitation Aéronautique, Aéroportuaire et Météorologique (SODEXAM), 2016.

<https://www.facebook.com/Ministère-des-Mines-et-de-la-Géologie-CI-517735632021860/>

<https://www.men-dpes.org>

<https://www.hydraulique.gouv.ci>

<https://www.psgouv.ci/>

<https://www.tourisme.gouv.ci>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGEDI : Agence de Gestion et de Développement des Infrastructures Industrielles
AGEROUTE : Agence de Gestion des Routes
ANAM : Agence Nationale de l'Aviation civile et de la Météorologie
ANARE : Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité
ANSUT : Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications
APBEF-CI : Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire
ARSO : Autorité pour l'Aménagement de la région du Sud-Ouest
ARTCI : Autorité de Régulation des Télécommunications/Tic de Côte d'Ivoire
AVB : Autorité pour l'Aménagement de la Vallée du Bandama
BACI : Banque Atlantique de Côte d'Ivoire
BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG : Bacille de Calmette et Guérin
BDA : Banque d'Abidjan
BHCI : Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire
BICICI : Banque Internationale pour Commerce et de l'Industrie de la Côte d'Ivoire
BID : Banque Islamique de Développement
BNETD/CCT : Bureau National d'Etude Technique et de Développement/Centre de Cartographie et de Télédétection
BNI : Banque Nationale d'Investissement
BRICM : Brigade de Répression des Infractions au Code Minier
BSIC : Banque Sahelo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce
CA : Cour d'Appel
CAVA : Centre Artisanal de la Ville d'Abidjan
CCM : Communication en Conseil des Ministres
CDCI : Société de Distribution de Côte d'Ivoire
CDLM : Comité de Développement Locaux Miniers
CDMA : Code division Multi Accès
CEC : Centre d'Etat Civil
CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique
CET : Centre d'Enfouissement Technique
Cf : Confer
CFA : Communauté Financière Africaine
CHR : Centres Hospitaliers Régionaux
CHS : Centres Hospitaliers Spécialisés
CHU : Centres Hospitaliers Universitaires
CIDT : Compagnie Ivoirienne pour le développement du Textile
CIE : Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CI-Energie : Côte d'Ivoire Energie
CIPREL : Compagnie Ivoirienne de Production d'Electricité
CITRANS : Société Compagnie Ivoirienne de Transports
COM : Centres d'Observation pour Mineurs
CORAM : Comité d'Orientation pour la Recherche Automobile et Mobilité
COTIVO : Société Cotonnière de Côte d'Ivoire
CP1 : Cours Préparatoire première année
CRS : Centres de Santé Ruraux
CSU : Centres de Santé Urbains

CSUS : Centres de Santé Urbains Spécialisés

CTAA : Centres Techniques des Arts Appliqués

DAB/GAB : Distributeurs Automatiques de Billets/Guichets Automatiques de Banques

DCSIG : Direction de la Cartographie et des Systèmes d'Information Géographique

DGATDRL : Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, du Développement Régional et Local

DMS : Durée Moyenne de Séjour

DMS : Durée Moyenne de Séjour

DPC : Direction de Patrimoine Culturel

DSMA : Evacuation des Déchets Solides Ménagers et Assimilés

DSPS : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques

DTC-HepB-Hib3 : Vaccin Diphtérie, Tétanos, Coqueluche, Hépatite B, Haemophilus, Influenza b

ECCI : Energie Electrique de la Côte d'Ivoire

eGOUV : Programme de Gouvernance électronique

ENV : Enquête sur le niveau de vie des ménages

EPN : Etablissement Public National

ERI ESI : Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel

ESPC : Etablissement Sanitaire de Premier Contact

ESRI : Environmental Systems Research Institute

FAP : Femmes en Age de Procréer

FIAU : Fonds d'Intervention et d'Aménagement Urbain

FRAR : Fonds Régionaux d'Aménagement Rural

FSU : Formations Sanitaires Urbaines

GMJDH : Garde des Sceaux, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

GSETOCI : Société de Gestion de Stocks Pétroliers de Côte d'Ivoire

GWh : Gigawatt-Heure

Hab/Km² : habitants au kilomètre carré.

HACA : Haute autorité de la communication audiovisuelle

HG : Hôpitaux Généraux

HU : Hydraulique Urbaine

HV : Hydraulique Villageoise

HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée

HVA : Hydraulique Villageoise Améliorée

ICA : Institut de Cardiologie d'Abidjan

IGT : Institut de Géographie Tropicale de l'Université Félix Houphouët-Boigny

INPHB : Institut National Polytechnique Houphouët-Boigny

INS : Institut National de la Statistique

INSAAC : Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de la France

INSP : Institut National de la Santé Publique

IPCI : Institut Pasteur de Côte d'Ivoire

IRA : Infections Respiratoires Aiguës

IRFCI : Institut Raoul Follereau de Côte d'Ivoire

ISFPT : Instituts Supérieurs de Formation Professionnelle et de Technologie

INHHP : Institut National d'Hygiène Publique

MAC : Maison d'Arrêt et de Correction

MATD : Ministère chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation.

MCF : Ministère de la Culture et de la Francophonie

MCIAPP : Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de la Promotion des PME
MCLU : Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme
MENETFP : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MENP : Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste
MESRS : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MH : Ministère de l'Hydraulique
MIE : Ministère des Infrastructures Economiques
MINADER : Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEF : Ministère des Eaux et Forêts
MIRAH : Ministère des Ressources Animale et Halieutique
MMG : Ministère des Mines et de la Géologie
MODIS : Moderate Resolution Imaging Spectroradiometer
MPD : Ministère du Plan et du développement
MPEDER : Ministère du Pétrole, de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables
MSHP : Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
MTL : Ministère du Tourisme et des loisirs
MTN: Mobile Telephone Networks
MW: Mégawatt
NASA : National Aeronautics and Space Administration
NEETS : Not in Education, Employment or Training (Jeunes ni en emploi, ni à l'école ou en formation)
ODD : Objectifs de Développement Durable
OIPC : Office Ivoirien du Patrimoine Culturel
OMM : Organisation Météorologique Mondiale
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONAC-CI : Office National du Cinéma de Côte d'Ivoire
ONECI : Office National de l'Etat Civil et l'Identification
ONEP : Office National d'Eau Potable
ONPC : Office National de la Protection Civile
ORPI : Programme de lutte contre l'orpaillage clandestin
ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
PALMINDUSTRIE : Société des Plantations Industrielles
PAS : Programmes d'Ajustement Structurel
PCV 13 : Vaccin Conjugué Anti-pneumococcique
PEC : Zones géoéconomiques et Pôles Economiques Compétitifs
PEPT : Programme d'Electricité Pour Tous
PETROCI : Société Nationale d'Opération Pétrolière de Côte d'Ivoire
PEV : Programme Elargi de Vaccination
PI2R : Projets à Impact Rapide des Régions
PIB : Produit Intérieur Brut
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PMH : Pompes à Motricité Humaine
PMS : Pompe à Motricité Solaire
PND : Plan National de Développement
PNDS : Plan National de Développement Sanitaire
PNIA1 : Programme National d'Investissement Agricole 1
PNLS : Programme National de Lutte contre le SIDA
PNRO : Programme National de Rationalisation de l'Orpaillage

PNS : Politique Nationale de Santé

PPLSE : Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Economiques

PPU : Programme Présidentiel d'Urgence

PROSUMA : Société Ivoirienne de Promotion de Supermarchés

PSGouv : Programme Social du Gouvernement

PSO : Politique de Scolarisation Obligatoire pour tous

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

RAN : Régie Abidjan Niger

RGP : Recensement Général de la Population

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

RM : Rapport de masculinité

RNHD : Réseau National Haut Débit

RTI : Radiodiffusion Télévision Ivoirienne

SAMU : Service d'Aide Médicale d'Urgence

SAPH : Société Africaine de Plantations d'Hévéa

SATMACI : Société d'Assistance Technique et de la Modernisation de l'Agriculture

SCIAM : Immeuble de la Société Civile Immobilière de l'Avenue Marchand

SD : Sections Détachées

SGCI : Société Générale de Côte d'Ivoire

SIB : Société Ivoirienne de Banque

SICOGI : Société ivoirienne de construction et de gestion immobilière

SIDT : Société Ivoirienne de Télédiffusion

SIM : Subscriber Identity Module

SIR : Société Ivoirienne de Raffinage

SITARAIL : Société Internationale de Transport Africain par Rail

SNDI : Société Nationale de Développement Informatique

SOCOCE : Société Commerciale du Centre Ouest,

SODECI : Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire

SODEFEL : Société pour le Développement de la Production et Légume

SODEPALM : Société pour le Développement du Palmier à Huile

SODEPRA : Société de Développement des Productions Animales

SODERIZ : Société de Développement du Riz

SODESUCRE : Société d'Etat pour le Développement de la Production de Sucre

SODEXAM : Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique

SOGEPE : Société de Gestion du Patrimoine du Secteur de l'Electricité

SOPIE : Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité

SOTRA : Société de Transport Abidjanais

STL : Société de Transport Lagunaire

TBS : Taux Brut de scolarisation.

TIC : Technologies de l'Information et de la Communication

TMO : Taux Moyen d'Occupation

TNA : Taux Net d'Admission

TPI : Tribunaux de Première Instance

TSA : Transportation Security Administration

UBA : United Bank of Africa

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain

UN habitat : ONU Habitat

UNACOOPEC-CI : Union Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit de Côte d'Ivoire

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

VAA: Vaccin Anti Amaril

VAR: Vaccin Anti Rougeoleux

VPI : Vaccin Antipoliomyélique Inactivé

VPO3 : Vaccin Poliomyélique Oral Troisième dose

WC: Water Closet

Woro-woro: appellation locale des taxis communaux